



NEURONES

INTÉGRATION - INFOGÉRANCE - E-SERVICES



Rapport annuel 2002

Sommaire

p.1	Message du Président	p.12	Infogérance
p.4	Chiffres clés	p.14	e-Services
p.5	Faits marquants	p.16	Ressources humaines
p.6	Stratégie et offre	p.18	L'action NEURONES
p.8	Un groupe intégré	p.19	États financiers résumés
p.10	Intégration	p.20	Contacts



CA 2002

+7,9%

RNpg 2002
(après survaleurs)

+7,7%

Marge d'exploitation 2002

10,5%



Message du Président

Chers Actionnaires, chers futurs Actionnaires,

« **Le passé est soldé, le présent nous échappe, il nous faut préparer l'avenir !** » prévenait déjà le journaliste Emile de Girardin. Une phrase bien à propos aujourd'hui alors que l'informatique accélère toujours plus les rythmes !

Mais puisque c'est la coutume, jetons un bref coup d'œil dans le rétroviseur et ne boudons pas le plaisir de constater qu'en 2002 :

- la rentabilité de NEURONES n'a jamais été aussi élevée : marge d'exploitation inégalée à 10,5% du CA et résultat net (part du groupe après survaleurs) de 5,6 M€,
- les précédents records de 2001 ont été battus en 2002 : chiffre d'affaires, rentabilité, effectifs, taille des contrats signés en Infogérance,...
- comme annoncé, nos expertises se sont étendues : vers l'Intégration SAP et en développement applicatif,
- la structure financière s'est encore renforcée : fonds propres nets de survaleurs de 40,8 M€, trésorerie nette de 35,8 M€.

La Bourse a salué ces éléments en faisant de NEURONES la 8^{ème} capitalisation des SSII cotées et la 20^{ème} capitalisation du Nouveau Marché.

Ces résultats s'inscrivent dans un contexte où la plupart des acteurs de notre secteur évoquent plutôt leurs baisses de chiffre d'affaires, des résultats en berne, des restructurations, une digestion difficile d'opérations aventureuses ou la fermeture de leurs « comptoirs » européens.

Ce relatif succès (nous préférons les croissances à 2 chiffres) s'explique par :

- une répartition équilibrée entre nos activités d'Intégration, d'Infogérance et de e-Services et l'absence de dépendance vis-à-vis d'un secteur économique ou de clients trop importants,
- un business model qualifié d'original privilégiant les structures spécialisées, à taille humaine, réactives, avec des patrons associés et un contrôle de gestion transversal. Ce modèle permet d'accueillir de nouveaux entrepreneurs qui, en rejoignant le groupe, y trouvent un accélérateur de leurs ambitions,



- une insécurité permanente qui incite à la mobilité, à la remise en question, à l'ouverture pour préparer les métiers de demain et d'après-demain et acquérir mécaniquement la taille que nous méritons,
- le temps passé à nous occuper des clients et des collaborateurs plutôt que chercher à séduire les marchés financiers ou à racheter nos propres actions.

Mais pour nos actionnaires, comme pour nos patrons et jeunes collaborateurs, l'important c'est de savoir comment vont être employées nos énergies tendues vers l'avenir et nos ressources financières. Comment va être satisfait notre devoir, pour ne pas dire notre passion, de conquête ?

Au-delà des contraintes économiques et des événements géopolitiques qui font partie de l'environnement de toutes les entreprises, la seule réponse aux conjonctures moins porteuses est dans l'action et non pas dans la soumission aux indices. Ceux qui, depuis plus de 18 ans, ont « appris à se battre », ont un devoir : celui de battre indices, marchés et moyennes !

Donc en 2003 et au cours des années suivantes, nous allons :

- élargir la gamme de nos prestations : la présence chez un client par le biais d'un domaine de compétences pointues donne des ouvertures pour parler des autres services du groupe. Et, plus le volume global de prestations réalisées chez un même client est élevé, plus notre position sera renforcée,
- augmenter notre poids dans les services informatiques où NEURONES a un rôle à jouer : par croissance interne et en intervenant dans la restructuration, qui devrait s'accélérer, du secteur des petites et moyennes SSII,
- œuvrer pour convaincre nos confrères que nous serons plus forts en étant regroupés qu'en agissant isolément. Pour signer des affaires de plus en plus grosses, nous avons intérêt, entre SSII rentables, à mettre en commun ce que nous avons de mieux, tout en respectant nos individualités entrepreneuriales.

A long terme, bien évidemment notre « industrie » va connaître un formidable développement que l'on peut résumer ainsi pour ce qui intéresse NEURONES :

- elle continuera à être tirée, comme depuis 40 ans, par l'arrivée permanente de nouvelles technologies et de nouvelles manières de traiter l'information. Chacun sait en effet que la bataille pour réduire les coûts passe par la productivité et par la gestion de plus en plus « intelligente » de l'information,
- les frontières de l'informatique s'étendent sans cesse : des salles machine (la « grande » informatique) au bureau de chacun (« bureautique ») et à la poche de tous ou presque (« informatique mobile »),
- elle bénéficie de la tendance lourde et de l'intérêt pour chaque entreprise à se reposer sur des tiers fiables pour gérer ce qui ne fait pas partie de leur cœur de métier car la complexité technologique ne peut plus être gérée en autarcie. Ainsi l'Infogérance ou l'appel à des expertises extérieures deviennent de plus en plus naturels, comme le fait de dépendre d'un prestataire extérieur pour l'électricité, le transport (de l'information numérisée, du courrier, des marchandises), la publicité, la certification, etc.



Avant de retourner préparer la deuxième moitié de l'exercice 2003, qu'il nous soit permis de profiter de cette tribune pour remercier chaleureusement :

- nos clients : avant d'être traduite en chiffres, l'histoire d'une société de services est celle de femmes et d'hommes qui, côté client et côté prestataire, ont décidé de se faire confiance, de travailler ensemble dans un contexte où chacun met en jeu, sinon son job, du moins sa réputation,
- les personnels du groupe (*) : avant que le « développement durable » ne soit à la mode, les PME comme les nôtres avaient compris depuis longtemps ceci : les collaborateurs rendent ce que nous leur donnons en termes de reconnaissance,
- nos actionnaires : qu'ils soient bien persuadés que nous gérons nos entreprises comme si c'était les nôtres (ce qui est le cas !) avec un mix ambition / bon sens qui a fait ses preuves, à une époque où les plus-values seront désormais assises sur les performances économiques et non plus sur l'« euphorie financière »,
- les cadres dirigeants de notre groupe : associés au capital à différents niveaux, ce sont eux qui, dans nos structures à taille humaine, ont supporté en 2002 une bonne partie du stress nécessaire pour aboutir aux présents résultats.

La confiance des uns, l'implication et l'acharnement des autres a permis d'écrire une page de plus dans l'aventure d'un groupe qui a commencé sans aucun avantage concurrentiel, sans équipe préexistante, sans contacts clients, sans connaissances du métier et est très loin d'avoir dit son dernier mot,...

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Luc de Chammard'.

Luc de CHAMMARD
Président-directeur général

(*) Plusieurs d'entre eux ont bien voulu se laisser photographier dans leurs activités pour les besoins de ce rapport annuel. Qu'ils en soient remerciés. Le présent document met en scène exclusivement - mais seulement une petite partie - des infrastructures et des acteurs de nos succès présents et futurs.

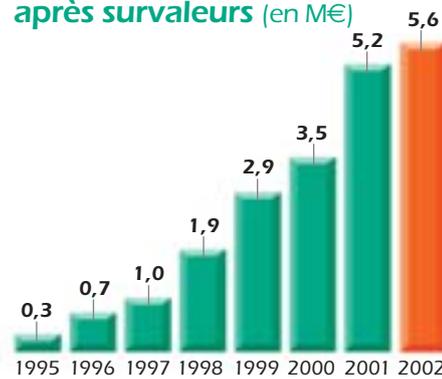
Chiffres clés

Chiffre d'affaires consolidé (en M€)



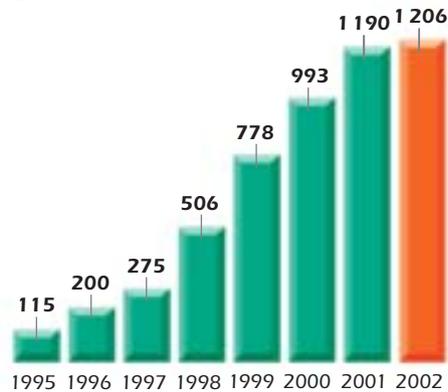
CA récurrent en 2002 entre 50 % et 60 %

Résultat net part du groupe après survaleurs (en M€)



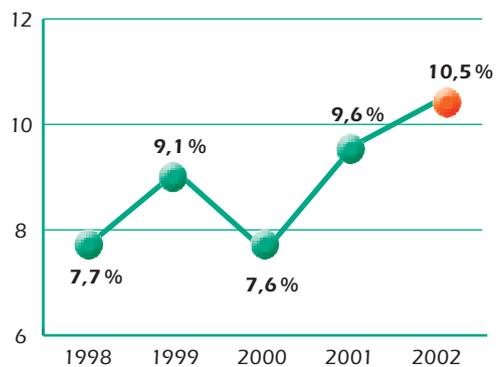
Un résultat net représentatif d'offres élaborées

Évolution des effectifs



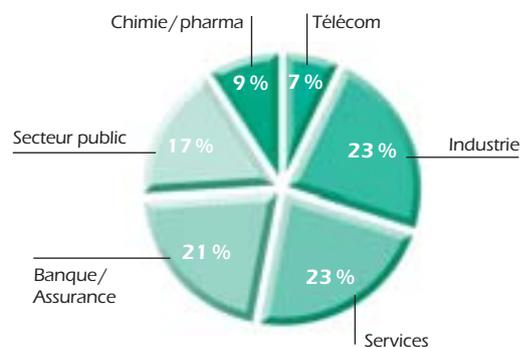
Des effectifs multipliés par 10 en 7 ans

Taux de marge d'exploitation



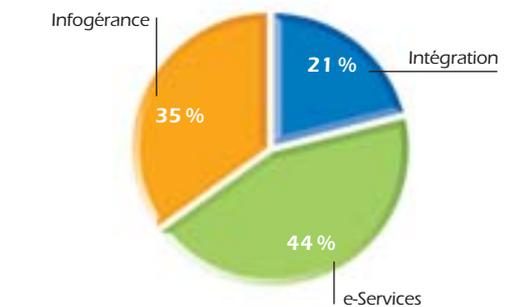
Un résultat d'exploitation sans « exceptionnels »

Répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité en 2002



Premier client : < 5 % du chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires 2002 par pôle d'activité



Des prestations complémentaires et équilibrées



Faits marquants

Janvier

- NEURONES adhère au segment NextEconomy d'Euronext.
- Urbanisation du système de réservation en ligne du groupe ENVERGURE (Campanile, Climat de France, Kyriad, Côte à Côte...). Payback immédiat, augmentation significative des utilisateurs deux mois après la mise en place.
- Le GIE informatique de la branche « Parfums et Cosmétiques » du groupe LVMH, confie l'infogérance de son Service Desk à NEURONES en y incluant le support SAP. Support à partir de deux sites vus comme un plateau unique par les utilisateurs.

Février

- Prise de contrôle majoritaire de CODILOG Conseil, intégrateur SAP.

Mars

- Pour RICOH, projet de migration Lotus Notes V5.X sur 1 000 boîtes aux lettres réparties sur 16 filiales + siège.

Avril

- Lancement du processus de certification ISO 9 001 pour notre entité d'Exploitation sur site.

Mai

- Lancement du 1^{er} club des utilisateurs en France du portail Intranet de gestion de connaissances de Microsoft : « Microsoft Sharepoint Portal Server ».
- Signature d'un important contrat d'orchestration de plans de formation pour PSA.

Juin

- Extension du périmètre chez ORANGE : plus de 10 000 collaborateurs bénéficient du support par notre help-desk (12 000 appels/mois).
- Plus de 50 clients grands comptes abonnés à « Cit@delle », portail de veille technologique sur la sécurité informatique.

- Projet de coordination et d'intégration des moyens informatiques dans le cadre d'implantation de nouveaux sites GEFCO à l'international (pays de l'Est, Maghreb,...).

Juin

- NEURONES a été choisie en tant que partenaire privilégié pour assurer les prestations de sécurité pour les partenaires de SITA sur le marché français.

Juillet

- NEURONES est nominée parmi les six finalistes du prix du meilleur Rapport Annuel 2001 de La Vie Financière, catégorie « Nouveau Marché ».

Août

- Contrat d'Infogérance de trois ans avec le ministère des Affaires Sociales, du Travail et de la Solidarité (10 sites - 30 serveurs - 1 500 postes de travail).

Septembre

- NEURONES est retenue parmi les six finalistes du concours « Stratège des valeurs de croissance », catégorie « Information, communication et loisirs » organisé par La Tribune.

Octobre

- Acquisition de la société INEXWARE, spécialisée dans les technologies applicatives : serveurs d'applications (Java, J2EE, Websphere), Groupware et Workflow (Domino, Notes). NEURONES renforce ainsi son expertise sur la gestion de contenu et la mobilité, ainsi que la taille de ses effectifs dédiés aux technologies applicatives.

- Le 2^{ème} rendez-vous du club des utilisateurs en France du portail Intranet de gestion des connaissances Microsoft Sharepoint Portal Server rencontre un succès croissant, avec 17 grands comptes contre 3 en mai 2002.

Novembre

- Reconduction d'un contrat d'Infogérance pour 5 ans avec extension de périmètre pour une filiale du CEA. (13 sites - 260 serveurs - 3 000 postes de travail).
- L'entité Sécurité informatique de NEURONES met ses compétences au service d'une nouvelle étude dans la collection « 01 Etudes » (01 Informatique) dédiée aux tests d'intrusion.

Décembre

- Signature d'un contrat d'Infogérance de trois ans avec l'IRD (Institut de Recherche et Développement - ex-Orstom) : 5 sites - 80 serveurs - 1 500 postes de travail.



Stratégie et offre

Une stratégie constante dans la durée

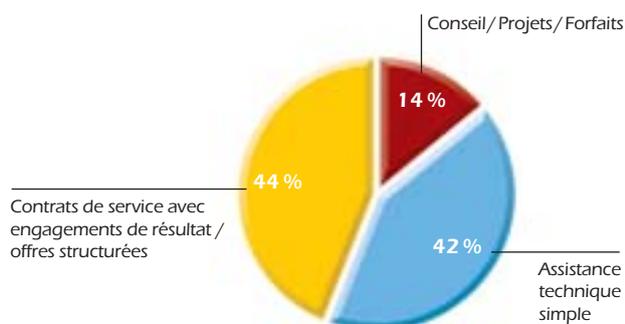
Les axes stratégiques de NEURONES

- augmenter régulièrement la part des offres structurées dans son activité, par une industrialisation régulière des services,
- investir au bon moment les nouveaux métiers naissants,
- conserver son caractère diversifié par un juste équilibre entre les différentes activités (design / build / run).

Le modèle de développement de NEURONES s'appuie sur des dirigeants associés au capital à différents niveaux.

Une attention particulière est portée à la permanence d'une convergence d'intérêt à moyen et long terme entre ces derniers et les actionnaires.

Répartition du chiffre d'affaires services 2002 par mode d'intervention



Une démarche qualité

Deux processus sous assurance qualité depuis 1996 :

- le recrutement,
- les projets au forfait : revues d'offres, revues de contrats.

Certification ISO 9001 (version 2000) en cours dans une entité.



44%

Part dans l'activité globale des contrats de service avec engagements de résultat

Des métiers complémentaires et une offre cohérente

NEURONES est constituée d'entités dédiées par métier. Aujourd'hui, le groupe est présent à la fois dans les infrastructures et les couches applicatives. Ses métiers forment une offre cohérente.

INFRASTRUCTURES

Projets

- Intégration de systèmes et réseaux
- Sécurité informatique

Exploitation

- Help-desk
- Serveurs d'entreprise
- Serveurs de proximité, postes de travail

La position de leader en help-desk est un atout important pour l'offre d'Infogérance de NEURONES. Un bon Infogérant doit être un bon Intégrateur et avoir une bonne maîtrise des projets. Les entités Intégration de systèmes et réseaux et Sécurité, porteuses de la doctrine technique du groupe, sont sollicitées sur les contrats d'Infogérance lors de la phase initiale de prise en charge des sites. Pendant toute la durée du contrat, elles apportent également une base arrière technique solide en support des équipes sur site.

APPLICATIONS

Intégration de progiciels

- Intégration, TMA et support ERP

Développements spécifiques

- Architectures n-tiers, Intranets, Décisionnel

Animées par des anciens de grands cabinets de conseil, les équipes de NEURONES sont en mesure de prendre des engagements lourds et globaux sur des projets d'intégration de progiciels comme de développements applicatifs spécifiques : respect des dates clés de livraison et de démarrage mais aussi formation et gestion du changement, reprise des données, gestion du basculement,...

FORMATION

Formation aux nouvelles technologies

L'activité formation traite notamment le volet formation des projets de déploiement d'architectures matérielles et logicielles.



Un groupe intégré

La localisation de l'essentiel des entités de NEURONES en un même lieu géographique facilite l'intégration des offres et des services. Deux fonctions sont centralisées et coordonnent les actions des différentes entités.

Une équipe centrale transversale gère la relation globale avec certains grands comptes

En appui des différentes forces commerciales métiers, cette équipe centrale remplit les missions suivantes :

- gestion de la relation globale avec certains grands comptes,
- pilotage et gestion des grands projets dans le cadre d'une maîtrise d'œuvre unique.

Les règles régissant les relations entre entités sont formalisées dans un document tenu régulièrement à jour : le « Livre Blanc » des procédures groupe.

Une structure de pilotage unique est dédiée à l'Infogérance

L'Infogérance est un axe de développement majeur de NEURONES.

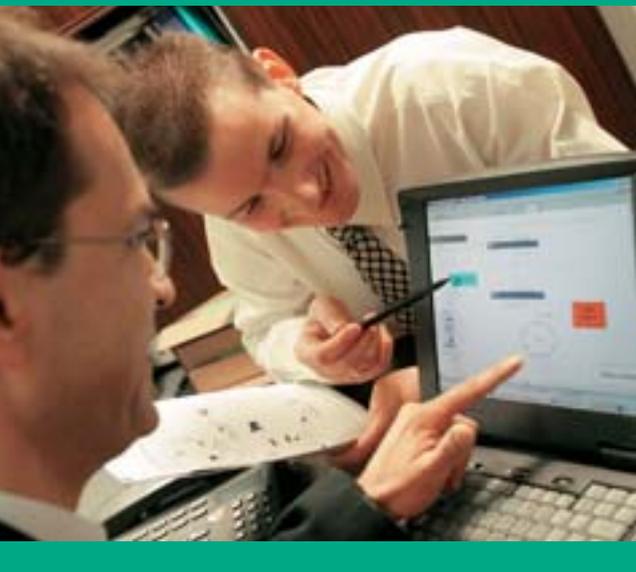
Afin de faire bénéficier ses clients de la complémentarité de ses différentes activités, NEURONES a développé une offre d'Infogérance unique et transversale à l'ensemble de ses entités. Cette offre stratégique est pilotée directement par la Direction Générale. Elle représente aujourd'hui plus d'un quart des activités du groupe.

Les missions de la structure de pilotage dédiée à l'Infogérance sont les suivantes :

- **Élaboration des offres** : en phase de qualification de besoin un « Chef de Projet Avant-Vente » est désigné pour la construction et l'élaboration des propositions techniques et financières. Il s'appuie

dans sa mission sur l'ensemble des experts techniques de NEURONES,

- **Suivi de la réalisation des projets d'Infogérance** : en phase d'exploitation un « Responsable de Compte » est désigné comme interlocuteur unique de la Maîtrise d'Ouvrage. Il est garant de la qualité de service et a pour principales missions :
 - la mise en place de l'organisation et de la documentation projet en phase de lancement,
 - le contrôle de la qualité de service et du respect des engagements,
 - le pilotage de l'ensemble des prestations et des intervenants dans une logique constante de qualité et d'efficacité,
 - le contrôle du respect du Plan d'Assurance Qualité,



Plus de

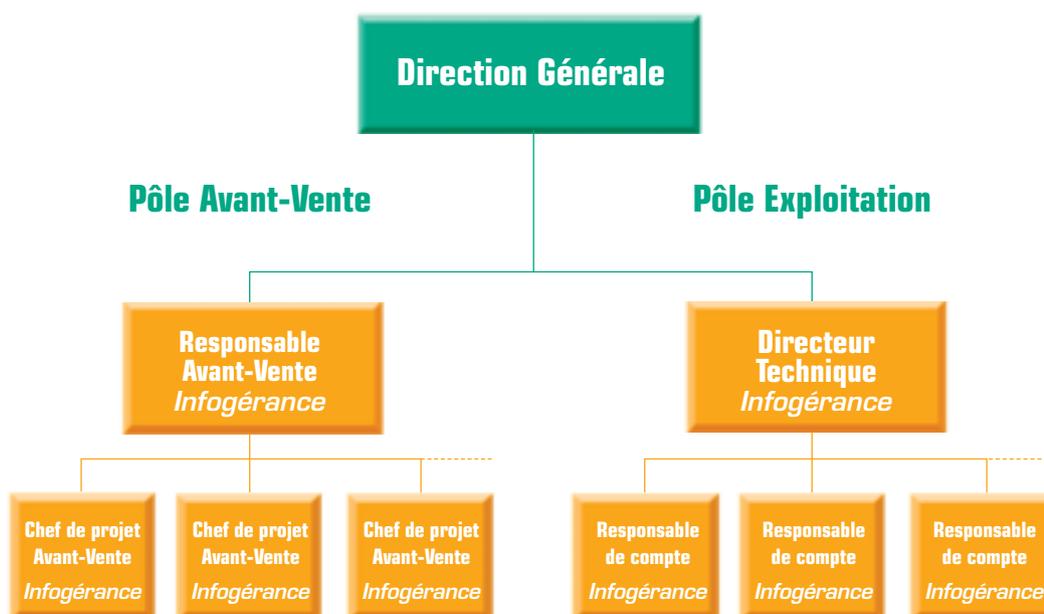
30 %

des contrats concernent plusieurs entités métier

- la gestion des évolutions de périmètre et de documentation projet,
- la participation aux comités de pilotage et aux comités stratégiques,
- la réalisation des tableaux de bord de suivi de la prestation,
- l'assistance et le conseil à la Maîtrise d'Ouvrage dans ses décisions techniques ou organisationnelles.

- **Établissement des méthodes** : dans le cadre de la gestion de l'activité Infogérance, l'équipe transversale est responsable de l'établissement, de la mise en œuvre et de l'amélioration constante d'un référentiel unique et d'une méthodologie commune à l'ensemble du groupe pour les projets d'Infogérance.

La structure de pilotage dédiée à l'Infogérance dépend directement de la Direction Générale et est organisée en 2 pôles :





Intégration

C'est l'activité historique de NEURONES. Elle consiste à concevoir et mettre en œuvre tout ou partie de systèmes et réseaux informatiques nécessitant l'intégration d'éléments hétérogènes dans les environnements distribués. Il s'agit d'un métier de projets, la plupart du temps réalisés dans le cadre d'un forfait.

Un positionnement « haut de gamme »

NEURONES a une expérience de 18 ans des projets au forfait.

Les dirigeants techniques de NEURONES, issus des environnements sites centraux de la fin des années quatre-vingt, ont importé leur savoir-faire dans le monde du poste de travail et des serveurs locaux et s'appliquent à garantir :

- une méthodologie et une formalisation systématique dans les interventions : documentation des serveurs et postes types, documentation des procédures,....
- une qualité permanente : détails de prestations formalisés obligatoires, revue d'offres, revue de contrats et réalisation des prestations, questionnaires de satisfaction client en fin de projet, agréments des éventuels sous

traitants, gestion des RH techniques sous assurance qualité,...

Le pôle Intégration de NEURONES constitue également pour le groupe un foyer de compétences techniques qui est systématiquement consulté avant la prise d'engagements sur la gestion des environnements distribués. Il réalise par ailleurs les prestations d'ingénierie initiale, au démarrage des contrats d'Infogérance.

Méthodologie et formalisation

Les ingénieurs systèmes se plient à des procédures de formalisation lorsqu'ils interviennent en mode projet sur les environnements de production des clients. NEURONES a toujours mis un accent fort sur la nécessité de formaliser ses interventions.

Réalisations 2002 (extrait)

■ Pour un organisme de gestion d'HLM, mise en place du système de messagerie / groupware Lotus Domino V5 pour l'ensemble du groupe ; déploiement de 22 serveurs Domino sur les différents sites ; installation d'une

passerelle SMTP pour Internet ; déploiement du client Notes sur 580 postes utilisateurs.

■ Pour un grand producteur de plastiques, étude d'une architecture d'un annuaire Active

Directory Microsoft et refonte de l'architecture de messagerie Notes à l'échelle mondiale (4 500 utilisateurs).

■ Pour un institut de recherche biologique et physique, étude et migration du système

vers Windows 2000 / Active Directory avec mise en place d'une nouvelle plate-forme matérielle et migration des contrôleurs de domaine, serveurs de fichiers, serveurs d'impression, serveurs DNS et mise en place



21%

Part de ce pôle dans l'activité globale

De plus, NEURONES a bâti une méthodologie simple, mais réellement partagée par l'ensemble de ses équipes, pour la gestion de ses projets de déploiement / migration (étapes, documents types,...).

Contrats d'Assistance Réseaux

Pour des réseaux sans administrateur sur place ou pour de grandes organisations, NEURONES a mis en place une offre d'exploitation de serveurs.

Cette offre comprend les services suivants dimensionnés en fonction des configurations :

- visites préventives,
- hot line ingénierie dédiée (assistance pour les sauvegardes,...),
- prise en main et exploitation à distance (remontées d'alertes, vérification systématique, création de comptes,...),
- priorité d'intervention et garantie d'intervention (sous 2 h / 4 h, nuits et week-ends).

A fin 2002, 400 serveurs étaient ainsi sous contrat.

Principaux types de projets en Intégration de systèmes et réseaux

- **Audit, conseil.**
- **Architecture LAN et WAN.**
Qualité de service (QOS).
Optimisation de la bande passante.
- **Conception serveurs et postes-types, migrations, déploiements (Windows 2000, NetWare 5.x).**
Mise en place de méthodes de gestion des évolutions de masters.
- **Annuaire d'entreprise (NDS, Active Directory).**
- **Messageries et groupware (Lotus Notes, Exchange, Groupwise).**
- **Solutions SAN (EMC, HP-Compaq, HDS) et de haute disponibilité (clusters).**
Consolidation de serveurs.
- **Solutions clients légers (TSE, Citrix)**
- **Internet mobile et traitement des nomades (portables, PDA...).**
Accès distants.
- **Mise en place d'outils de supervision systèmes et réseaux.**

10

11

d'un annuaire Active Directory (60 serveurs et 800 postes de travail).

- Pour un leader mondial des matériaux de construction, mise en place d'un Cluster Notes dans le cadre d'une architecture SAN.

Mise en place d'une solution à haute disponibilité du système existant de messagerie Lotus Domino version 5.x qui héberge plus de 600 utilisateurs. Préparation / Étude / Maquette pour la mise en place

de la nouvelle configuration. Installation du cluster sur la nouvelle configuration. Transfert des données. Suivi et transfert de compétences sur la configuration en cluster Domino.

- Pour un constructeur de solutions d'impression, projets de migration Lotus Notes V5.x sur 1 000 boîtes aux lettres réparties sur 16 filiales et le siège.



Infogérance

Ce pôle d'activités recouvre l'ensemble des missions liées à l'administration et à l'exploitation d'environnements distribués (serveurs Unix et NT, postes de travail et éléments actifs liés).

Types de missions

- exploitation complète de sites avec engagements sur des niveaux de service (Infogérance). Dans ce cas, le cycle de vente est alors d'environ six mois et les contrats conclus pour une durée minimum de trois ans, avec engagements de résultat,
- externalisation de services (avec des équipes en partie sur site client et en partie chez NEURONES avec interventions à distance),
- missions simples d'assistance technique.

L'Infogérance, un axe de développement majeur de NEURONES

Fort de son expertise de 18 ans, NEURONES est devenu un acteur reconnu pour ce type d'Infogérance :

- spécialisation en environnements distribués,
- maîtrise des métiers clés pour les contrats globaux avec engagements de résultat (help-desk, exploitation des serveurs d'entreprises, des réseaux, des serveurs de proximité et des postes de travail, sécurité),
- base arrière technique performante,
- plates-formes d'hébergement et structure de télépilotage, téléadministration à distance,
- culture projet.

Les atouts de l'offre Infogérance développée par NEURONES

- la force de la complémentarité des métiers représentés par chacune des entités : chaque entité est autonome et développe ses compétences dans son cœur de métier,
- l'existence d'une structure transversale **Infogérance** et dépendant directement de la Direction Générale: cette équipe est

Réalisations 2002 (extrait)

■ Pour un institut international de recherche, contrat de services pour l'exploitation des moyens informatiques. Équipe de 17 personnes dont 10 à Montpellier, Orléans et Brest ; 2 000 utilisateurs, 3 000 postes de travail,

80 serveurs sous Unix / Windows / Mac.

■ Pour un acteur clef de la recherche et du développement en nucléaire et physique, reconduction d'un contrat d'Infogérance pour 5 ans avec extension de

périmètre (13 sites, 260 serveurs, 3 000 postes de travail, 300 stations Unix).

■ Pour un ministère, contrat d'Infogérance de 3 ans (10 sites, 30 serveurs, 1 500 postes de travail).

■ Pour une société leader dans le secteur du logement social, contrat d'Infogérance de 2 ans, help-desk et pilotage (environnement VMS et Windows 2000) - 1 200 utilisateurs. Un site principal et un poste dans chaque logement social.



35%

Part de ce pôle dans l'activité globale

Principales composantes d'une prestation globale d'Infogérance

- Help-desk,
- Production informatique serveurs Unix et NT : conseil, administration des systèmes (Unix, Dec), administration de bases de données (Oracle, Sybase, Ingres). Cette activité fait appel aux différents types de profils suivants : pilotes, analystes d'exploitation (support, pilotage, préparation), ingénieurs de production et chefs de projet production,
- Administration et exploitation serveurs NT,
- Interventions sur les postes,
- Installations, déménagements et add-ons,
- Gestion du cycle achats,
- Encadrement et contrôle des prestations.

responsable de l'élaboration des offres, de l'établissement des méthodes et du suivi de la réalisation des projets d'Infogérance,

- la désignation d'une entité comme maître d'œuvre unique et responsable de la réalisation du contrat : c'est l'interface unique du client. Elle porte les engagements du contrat de service en s'appuyant sur l'ensemble des compétences des entités du groupe de manière transparente,
- le suivi d'une méthodologie homogène et se déclinant sur l'ensemble des services inclus dans l'Infogérance (help-desk, ingénierie système, support bureautique sur site, etc.), quelle que soit la filiale désignée comme maître d'œuvre ,
- l'accès aux bases arrières techniques mutualisées,
- l'utilisation d'outils spécifiques innovants pour la gestion à distance d'environnements distribués (monitoring, supervision, téléadministration).

Une expérience prouvée

Ayant développé depuis 1995 son offre d'Infogérance d'environnements distribués, NEURONES gère déjà plusieurs dizaines de sites de 200 à plusieurs milliers de postes de travail.



■ Pour un opérateur majeur du marché du gaz naturel en France, contrat d'Infogérance, help-desk, postes de travail, serveurs (120 postes, 20 serveurs, environnement Windows 2 000, SMS). Un site principal

à Paris et quatre en région.

■ Pour un organisme clé en matière d'énergie, contrat d'Infogérance, help-desk, postes de travail (2 sites, 400 postes, 10 serveurs, environnement

NT/Unix/Linux/Mac).

■ Pour une compagnie d'assurances majeure, contrat d'Infogérance pour une prestation de pilotage 24 h/24 du lundi au samedi (100 serveurs, environnement VM/VSA/AS400/Unix/NT).

■ Pour une grande banque, Infogérance de la sécurité du périmètre Internet et Swift. Engagements de service en termes de disponibilité et de sécurité de l'environnement.



e-Services

En 2002, un intégrateur SAP s'est rapproché du groupe avec le projet de fusionner avec les activités de support et de TMA déjà existantes. Par ailleurs, la taille des équipes de développement applicatif a doublé avec le renforcement des équipes Websphere. Enfin, un nouveau centre de formation a ouvert ses portes à la Défense.

Le help-desk et l'ingénierie de centres d'appels

NEURONES conçoit son activité help-desk comme un « rouage » de la Direction Informatique d'une entreprise et se positionne comme intermédiaire entre les utilisateurs du système informatique et les informaticiens, afin d'optimiser les flux entre les deux groupes.

Ce service à forte valeur ajoutée est particulièrement orienté méthodes et ressources humaines. Cette activité recouvre le conseil, le help-desk à partir de plateaux chez NEURONES et le help-desk sur site.

Les équipes de conseil en mise en place de help-desks se consacrent également au marché des Centres d'Appels à Valeur Ajoutée (CAVA), avec ou sans CTI (Couplage Téléphonie Informatique).

La sécurité sur Internet

Cette activité regroupe les missions de qualification (audit et test d'intrusion), de conseil (politiques et plans sécurité), de développement et d'intégration de solutions (protections virales, protection de données, gestion des accès, identification, authentification et confidentialité), de suivi sécurité (administration, hébergement support et maintenance) de formation et de veille technologique.

Le développement applicatif

Conseil, intranets, extranets, portails, applications construites avec serveurs d'applications (Websphere ou .Net, clients Web et bases de données classiques), décisionnel (BI), CRM, EAI. Les compétences de NEURONES permettent de proposer à ses clients un chef de projet unique, capable de maîtriser différentes technologies, les aspects humains et organisationnels. NEURONES conduit des projets mixtes

Réalisations 2002 (extrait)

■ Pour un groupe hôtelier international, après 2 mois de mise en place et de formation des collaborateurs, ouverture du help-desk national pour deux de ses chaînes d'hôtels pour l'assistance à distance de leur système informatique,

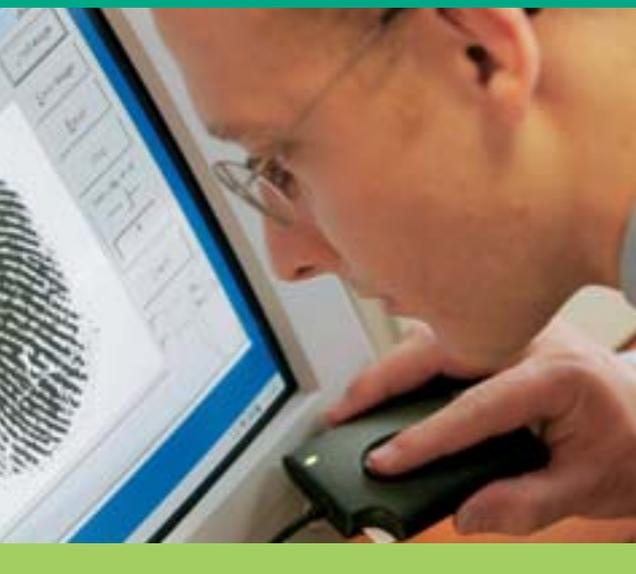
incluant l'applicatif métier et tous les matériels utilisés dans ces hôtels.

■ Pour un équipementier automobile mondial, animation du centre de compétences Sécurité. Rédaction de politiques de sécurité,

accompagnement dans les choix stratégiques et la conception du schéma directeur sécurité. Plus de 200 jours d'intervention.

■ Pour une société spécialisée dans l'intermédiation entre

les mutualistes et les prestataires des secteurs automobile et IRD, prestation globale comprenant le schéma directeur de refonte du système d'information et la maîtrise d'œuvre sur la partie application n-Tiers et infrastructure



44%

Part de ce pôle dans l'activité globale

demandant des solutions globales et s'appuyant sur les Nouvelles Technologies.

L'intégration et l'Infogérance d'ERP

Cette activité se décline en deux axes d'expertise :

- l'intégration ERP (Conseil et Mise en œuvre) avec une expérience fonctionnelle (et une connaissance pointue sur le secteur d'activité « retail »),
- l'aide à l'appropriation de l'ERP par l'utilisateur grâce à la documentation, la formation, le support, la tierce maintenance applicative, le traitement de l'archivage.

Elle concerne très majoritairement SAP.

La formation aux Nouvelles Technologies

Cette activité recouvre les sessions de formation, le conseil pour le montage de plans de formation (ingénierie de formation), l'externalisation de la gestion de plans de formation (orchestration de plans de formation), les cursus de formation, la télé-formation, le e-learning.

Les centres de formation de NEURONES se sont naturellement spécialisés dans les formations sur mesure liées à de grands projets (supports de cours spécifiques, gestion de planning, synchronisation avec les déploiements,...).

Le nouveau centre de formation de La Défense



14

15

de portail. La prestation est complétée par la communication et le design Web du site institutionnel.

- Pour une société de télécommunications, poursuite de la mise en place de la gestion

financière d'affaires sur le progiciel SAP. Après la France et l'Italie, cette fonction est maintenant opérationnelle pour le site de l'Allemagne.

- Pour un grand laboratoire pharmaceutique, externalisation de la

gestion de son plan de formation bureautique ; qualification et validation des besoins en formation ; planification des audits et des parcours de formation ; animation des formations en centre de ressources tutoré ;

actions de reporting et comités de pilotages mensuel ; mise en ligne des supports de cours.



Ressources humaines

NEURONES place les ressources humaines comme priorité n°1 et condition majeure de son succès. Vis-à-vis de ses équipes et des candidats, NEURONES s'attache à avoir une politique et des comportements stables dans le temps, indépendants des cycles conjoncturels que connaît le marché des services informatiques.

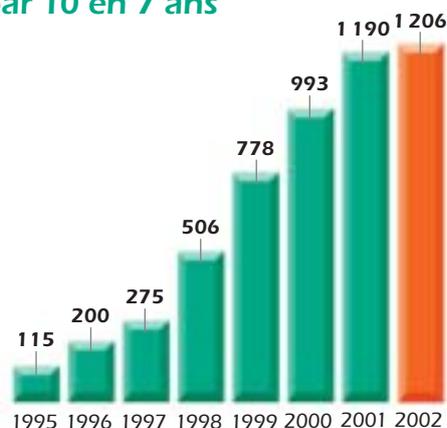
Pour accompagner sa forte croissance, NEURONES a recruté 200 collaborateurs en 2002 (40ème SSII mais 12ème recruteur de la profession).

Les principaux axes de la politique RH du groupe

- **une politique de formation dans la durée** : 1 500 jours de formation ont été réalisés en 2002. NEURONES dispose de ses propres centres de formation, ce qui facilite la réalisation du plan de formation. De plus, le passage des certifications validantes des principaux acteurs du marché (Microsoft, Lotus, Cisco, etc.) est facilité,
- **les « Masters » : une formation qualifiante théorique et pratique** (6 semaines de cours, suivis d'un stage de 4 semaines chez un client de NEURONES) destinée aux jeunes ingénieurs diplômés Bac +4 ou 5 non informaticiens. Déjà 120 masters ont été formés,
- **des « laboratoires » et plates-formes techniques de test** de dernière génération et d'entraînement complètes à disposition des passionnés de technologie,
- **des plans de participation et de stock options généralisés** (plus de 240 bénéficiaires de stock options),

- **des passerelles internes** qui permettent aux collaborateurs d'évoluer et d'élargir leur spécialisation,
- **des procédures de recrutement sélectives et sous assurance qualité** (15 000 CV traités en 2002, deux entretiens obligatoires, QCM techniques obligatoires,...),
- **une campagne de communication institutionnelle RH ambitieuse** destinée à augmenter la notoriété de NEURONES auprès des candidats,

Des effectifs multipliés par 10 en 7 ans





30 ans

Age moyen des collaborateurs

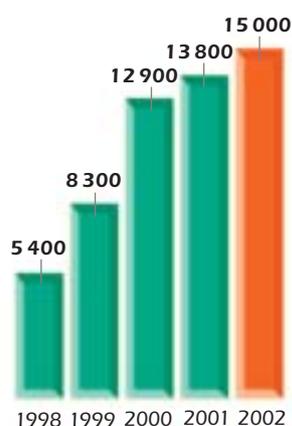
- **des budgets de communication interne** (Intranets, concours, cooptation,...) très significatifs,
- **des relations avec les écoles** d'ingénieurs et de commerce soutenues et régulières.

Carrières, évolutions

Les objectifs et ambitions des collaborateurs de NEURONES sont servis par de nombreuses opportunités d'évolution à l'intérieur d'un même métier ou de manière transversale. Ceci est facilité par l'organisation du groupe en entités à taille humaine spécialisées par métier. Des passerelles sont même créées entre les fonctions techniques, commerciales et managériales et d'une spécialisation à une autre.

L'ensemble des postes ouverts est disponible sur l'Intranet NEURONES. Cette « bourse d'emplois » est enrichie et mise à jour tous les mois, afin d'encourager la mobilité interne.

Nombre de candidatures reçues



Outils de communication



Campagne nationale de recrutement



Salons de recrutement et Forums Écoles



Intranet Groupe



Journal interne



L'action NEURONES

Évolution du cours sur 12 mois

Mois	Cours le plus haut (euros)	Cours le plus bas (euros)	Cours moyen clôture (euros)	Nombre de titres échangés (milliers)	Nombre de séances
Mai 2002	4,10	3,66	3,94	428	22
Juin	3,89	3,00	3,41	103	20
Juillet	3,29	2,52	2,85	151	23
Août	2,96	2,56	2,83	61	22
Septembre	2,71	2,21	2,42	130	21
Octobre	3,19	1,95	2,59	182	23
Novembre	3,88	3,01	3,43	380	21
Décembre 2002	3,80	3,15	3,49	145	20
Janvier 2003	3,60	2,53	3,23	170	22
Février	3,57	2,73	3,13	202	20
Mars	3,70	2,95	3,33	196	21
Avril 2003	3,95	3,35	3,65	158	20
Extrême Moyenne 12 derniers mois	4,10	1,95	3,18	192	
Totaux (12 derniers mois)				2 306	255 jours

Source : Euronext

Le volume moyen échangé au cours du premier trimestre 2003 a été de **9 000 titres par jour**.

BPA avant survaleurs : **+14 %**
2001 : 0,255 € - 2002 : 0,29 €

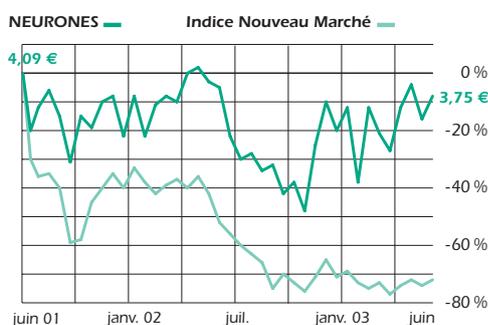
Cours au 02.06.2002 : **3,75 €**

Capitalisation boursière au 02.06.2002 : **85,4 M€**

22 771 050 actions

Actionnariat :
Fondateurs et dirigeants **80 %**
Public **20 %**

Cours de Bourse (depuis 2 ans)



du 5 juin 2001 au 2 juin 2003

Les rendez-vous financiers

CA 1^{er} semestre 2003 : 24 juillet 2003
Rés. 1^{er} semestre 2003 : 26 septembre 2003
CA 3^{ème} trimestre 2003 : 24 octobre 2003

Introduction en Bourse : **mai 2000**

Code Euroclear : **7597**

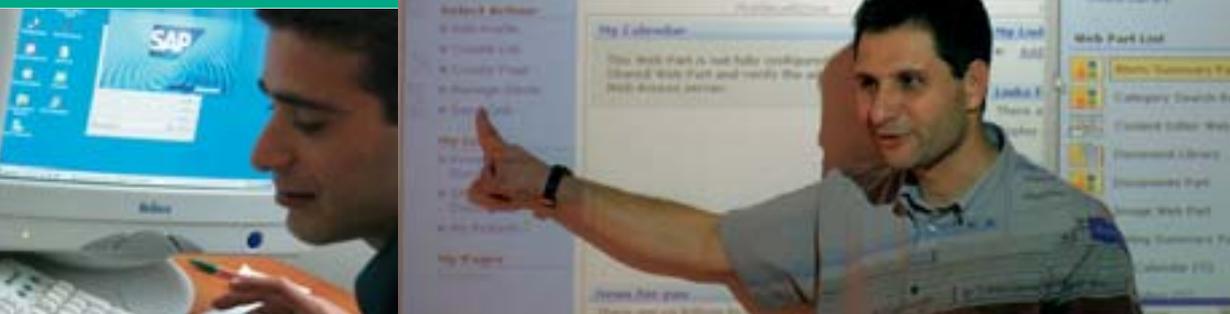
Code ISIN : **FR0004050250**

IT CAC - **SBF250**

Reuters : **NEUR.LN**

Bloomberg : **NEUR FP**





États financiers

résumés

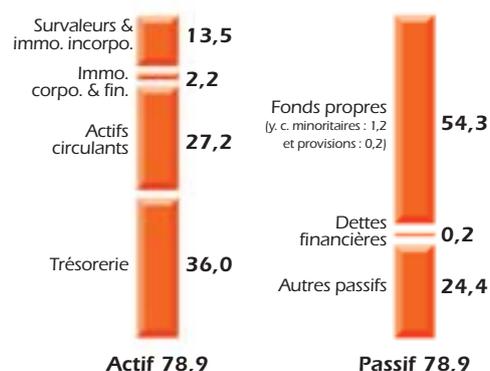
Compte de résultat simplifié 2002

en millions d'euros	2002	2001	2000
CA	92,6	85,9	66,0
Résultat d'exploitation (après participation)	9,7	8,2	5,0
% CA	10,5 %	9,6 %	7,6 %
Résultat financier	1,0	1,1	0,8
Résultat exceptionnel	0,0	(0,1)	0,0
IS	(3,7)	(3,3)	(2,1)
Résultat avant survaleurs	7,0	5,9	3,9
Amortissement des survaleurs	(1,0)	(0,6)	(0,2)
Minoritaires	(0,4)	(0,1)	(0,2)
RNPG	5,6	5,2	3,5
% CA	6,1 %	6,1 %	5,3 %

Cash-flows 2002

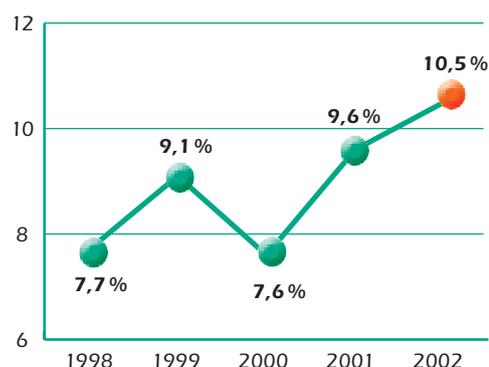
en millions d'euros	2002	2001	2000
Résultat net	5,9	5,4	3,7
Amortissement et provisions	1,9	1,3	1,1
Cash-flow	7,8	6,7	4,8
Variation du BFR (augmentation)/ diminution	(1,7)	2,5	(1,4)
Investissements industriels nets	(0,9)	(1,2)	(1,0)
Cash-flow libre	5,2	8,0	2,4
Investissements financiers nets	(3,8)	-	(8,8)
Augmentation de capital	-	-	29,9
Autres éléments	-	(0,2)	(0,1)
Variation de trésorerie	+1,4	+7,8	+23,4
Trésorerie de fin d'exercice	35,8	34,4	26,6

Bilan au 31.12.2002 (en M€)



Des fonds propres nets de survaleurs et une trésorerie nette excédentaire élevés

Taux de marge d'exploitation



Un résultat d'exploitation, sans "exceptionnels", représentatif d'offres élaborées



Contacts

Dirigeants et Relations Investisseurs :

- Luc de CHAMMARD Président-directeur général
- Bertrand DUCURTIL Directeur général

e-Mail :

investisseurs@neurones.net

Web :

www.neurones.net (rubrique " Investisseurs ")

Adresse :

Immeuble " Le Clemenceau 1 "
205, avenue Georges Clemenceau
92024 Nanterre cedex
Tél. : 01 41 37 41 37
Fax : 01 47 24 40 46

Rapport financier 2002

Document de référence



En application de son règlement 95-01, la Commission des Opérations de Bourse a enregistré le présent document de référence le 12 juin 2003 sous le numéro R03-114. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par la Commission des Opérations de Bourse. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement, effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société, n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Sommaire

1.	ACTIVITÉ	4
1.1.	Présentation générale	4
1.1.1.	Historique	4
1.1.2.	Pôles d'activité	5
1.1.3.	Détail des métiers constitutifs des pôles	6
1.1.4.	Offres transversales globales, gestion de la relation globale avec les clients grands comptes	6
1.1.5.	Chiffres clés	7
1.2.	Marché des services informatiques	8
1.3.	Métiers du groupe	9
1.3.1.	L'Intégration de systèmes et réseaux	9
1.3.2.	L'Infogérance d'environnements distribués	10
1.3.3.	Les métiers du pôle e-Services	12
1.4.	Partenaires	15
1.5.	Clients	16
1.6.	Organisation	17
1.7.	Ressources humaines	20
1.8.	Marques et brevets – Propriété industrielle et intellectuelle	21
1.9.	Politique d'investissement	21
1.10.	Assurances	22
1.11.	Sous-traitance	22
1.12.	Concurrence	23
1.13.	Facteurs de risques	23
1.14.	Stratégie et développement	25
1.15.	Evolution récente et perspectives	27
2.	PERFORMANCES FINANCIÈRES	29
2.1.	Rapport présenté par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2003	29
2.2.	Autres informations relatives aux plans de stock options	36
2.3.	Projet de résolutions pour l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2003	37
2.4.	Comptes consolidés	40
2.5.	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés (exercice clos le 31 décembre 2002)	57
2.6.	Comptes annuels au 31 décembre 2002	58
2.7.	Notes annexes - inventaire des valeurs mobilières de placement au 31/12/2002	67
2.9.	Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels (exercice clos le 31 décembre 2002)	68
2.9.	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées (exercice clos le 31 décembre 2002)	69
2.10.	Honoraires des Commissaires aux Comptes pris en charge par le groupe au titre de l'exercice 2002	71
3.	LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL	72
3.1.	Renseignements de caractère général concernant la société	72
3.1.1.	Dénomination sociale	72

3.1.2.	Dénomination commerciale	72
3.1.3.	Siège social	72
3.1.4.	Forme juridique	72
3.1.5.	Nationalité	72
3.1.6.	Date de constitution et durée de la société	72
3.1.7.	Objet social (article 3 des statuts)	72
3.1.8.	Registre du commerce et des sociétés	72
3.1.9.	Exercice social	72
3.1.10.	Lieux où peuvent être consultés les documents et renseignements relatifs à la société	72
3.1.11.	Assemblées générales	73
3.1.12.	Cession et transmission des actions	73
3.1.13.	Droit de vote double	73
3.1.14.	Seuils et franchissement de seuils	73
3.1.15.	Rachat par la société de ses propres actions	74
3.1.16.	Répartition statutaire des bénéfices (article 19 des statuts)	74
3.1.17.	Titres au porteur identifiable (article 7 des statuts)	75
3.2.	Renseignements de caractère général concernant le capital	75
3.2.1.	Capital social	75
3.2.2.	Capital autorisé	76
3.2.3.	Tableau d'évolution du capital social depuis la création de NEURONES	77
3.2.4.	Répartition du capital et des droits de vote	78
3.2.5.	Modification dans la répartition du capital au cours des trois dernières années	78
3.2.6.	Pactes d'actionnaires / actions de concert	78
3.2.7.	Nantissement des actions	78
3.2.8.	Engagement de conservation de titres	78
3.3.	Dividendes	78
3.4.	Marché des titres de la société	79
4.	ADMINISTRATION ET DIRECTION	80
4.1.	Membres du Conseil d'Administration et de Direction	80
4.2.	Intérêts des dirigeants	80
4.3.	Intéressement du personnel	81
5.	RESPONSABLES	82
5.1.	Responsable du document de référence et attestation	82
5.2.	Responsables du contrôle des comptes et attestations des Commissaires aux Comptes	82
5.2.1.	Commissaires aux Comptes Titulaires	82
5.2.2.	Commissaires aux Comptes Suppléants	82
5.2.3.	Avis des Commissaires aux Comptes sur le document de référence	83
5.3.	Responsable de l'information	83
6.	TABLEAU DE CONCORDANCE	84
7.	GLOSSAIRE	85

1. Activités

1.1. Présentation générale

Comptant 1 200 collaborateurs, NEURONES se situe dans les 40 premières Sociétés de Services et d'Ingénierie Informatique (SSII) sur le marché français et, en terme de capitalisation boursière, parmi les 10 premières SSII cotées sur la place de Paris.

La construction du groupe s'est faite par constitution de filiales dédiées par métier ayant leur propre savoir-faire technique et utilisant leur propre marque commerciale. Ces entités ont eu pour mission d'acquérir rapidement une taille critique dans leur domaine afin de fournir des prestations du meilleur niveau à des conditions économiques contrôlées. Une équipe transversale coordonne les différentes entités engagées sur les contrats groupe impliquant plusieurs activités complémentaires.

Créée ex-nihilo, NEURONES a connu une croissance forte et régulière depuis 1985. Ses réalisations sont dues à plus de 90 % à une croissance interne vertueuse (en moyenne +30 % par an). NEURONES a ainsi constitué un socle à la solidité éprouvée pour poursuivre sa dynamique interne et accueillir par croissance externe des sociétés aux métiers identiques ou complémentaires.

1.1.1. Historique

1985-1993 : Expertise autour des réseaux locaux Wintel.

- Dès 1985, NEURONES a été un des premiers intégrateurs de réseaux locaux sur plates-formes Wintel.
- L'ensemble des profits ont été réinvestis chaque année dans la création de nouvelles structures de service.
- Plusieurs managers du groupe, venus des environnements sites centraux, importent et mettent au point, dès le début des années quatre-vingt-dix, les procédures et règles de gestion des environnements distribués (serveurs Unix, Novell, NT, éléments actifs et postes de travail) dans le cadre de premiers contrats de gestion de sites.

1994-1996 : Help-desk. Infogérance d'environnements distribués. Qualité.

- NEURONES se montre précurseur en investissant dans une activité dédiée de support technique à distance (help-desk).
- L'offre de help-desk accélère la montée en puissance de l'activité Infogérance.
- NEURONES structure sa DRH et met sous assurance qualité ses principales procédures :
 - démarche projets (revues d'offres, revues de contrats),
 - phase pré-contractuelle (détails de prestation formalisés obligatoires),
 - plans d'Assurance Qualité et contrats type,
 - procédures de recrutement (QCM, suivi des candidatures en workflow...).

1997-1999 : Internet, création et développement du pôle e-Services.

L'arrivée d'Internet a permis à l'ensemble des organisations d'envisager non seulement une messagerie universelle et des sites institutionnels mais aussi des applications transactionnelles utilisant le navigateur Internet comme interface standard (Intranets, Extranets, sites marchands,...). NEURONES franchit les étapes suivantes :

- Constitution d'une entité de développement applicatif Internet forte de 80 ingénieurs : Intranets/Extranets, e-business, CRM, décisionnel,
- Acquisition d'un spécialiste reconnu de la sécurité informatique et éditeur d'un logiciel de paiement sécurisé sur Internet,
- Pour les besoins des contrats d'infogérance, mise sous Extranet de l'ensemble des bases de données de suivi d'activité (suivi du help-desk, des interventions sur site,...).

2000-2002 : Entrée en Bourse, démarrage de la croissance externe.

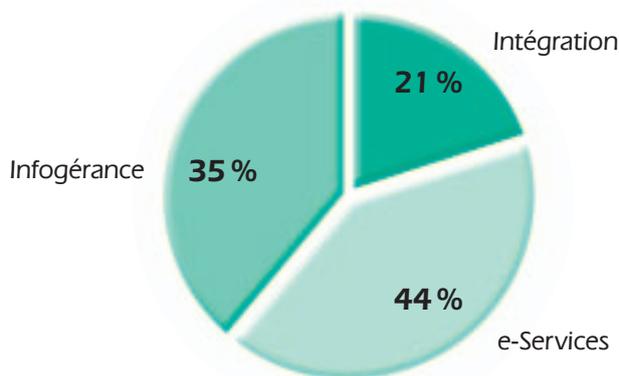
- Mai 2000 : cotation sur le Nouveau Marché.
- Plan de stocks options et de Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise (BSPCE) pour 240 salariés.
- Septembre 2000 : acquisition d'AS International (Ingénierie de production Unix, Sgbd).
- Décembre 2000 : rachat de l'activité télécom/GSM de Label Systèmes (déploiement et exploitation de réseaux de télécommunication).
- Mars 2002 : prise de participation majoritaire dans un intégrateur SAP, destinée à créer avec les activités de support déjà existantes, une filière SAP dans le groupe.
- Octobre 2002 : acquisition d'une société de développement applicatif pour porter la taille de l'activité à 150 personnes et mieux absorber les coûts de veille technologique et de structure.
- Mise en production d'outils de supervision systèmes et réseaux développés en interne à partir de briques de logiciels libres.

1.1.2. Pôles d'activité

Les activités de NEURONES se répartissent en trois pôles d'activité de taille comparable et présentant de fortes synergies entre eux :

- un pôle Intégration de systèmes et réseaux,
- un pôle Infogérance d'environnements distribués,
- un pôle e-Services.

Répartition du CA 2002 par pôle d'activité



L'évolution relative des pôles d'activité a été la suivante :

(en millions d'euros)	2000 Pro forma (*) %	2001	%	2002	%
INTÉGRATION	27%	16,9	20%	19,5	21 %
INFOGÉRANCE	37%	33,5	39%	32,3	35 %
E-SERVICES	36%	35,5	41%	40,8	44 %
TOTAL CA	100%	85,9	100%	92,6	100%

* Incluant AS International sur l'ensemble de l'exercice 2000.

Géographiquement, l'activité de NEURONES est réalisée en France, essentiellement en région parisienne.

1.1.3. Détail des métiers constitutifs des pôles

Chaque pôle d'activités regroupe un ou plusieurs métiers.

Chaque métier est logé dans une structure juridique dédiée, ce qui permet au groupe d'avoir une structure juridique simple calquée sur son organisation par métier. Les participations minoritaires sont exclusivement aux mains des managers des filiales qui se comportent ainsi en véritables entrepreneurs.

Entités	Activité	N° SIREN	% intérêt et de contrôle	
			12/02	12/01
Société mère				
NEURONES		331 408 336	-	-
Filiales				
PÔLE INTÉGRATION				
Neurones Solutions	Intégration de systèmes et réseaux	428 210 140	100%	100%
PÔLE INFOGÉRANCE				
Skills Consulting	Conseil et assistance exploitation	428 209 308	100%	100%
AS International	Ingénierie de production Unix, SGBD	421 255 829	100%	100%
PÔLE E-SERVICES				
Help-Line	Help-desk et centres d'appels	398 300 061	85%	85%
BrainSoft	Développement applicatif (Intranets, e-business, décisionnel, CRM...)	410 219 943	85,9%	83,9%
Inexware Services	Développement applicatif (Java, Websphere...)	443 739 693	100%	NA
UpGrade	Formation nouvelles technologies	415 149 830	100%	100%
Intrinsec	Sécurité Internet - Développement Open Source	402 336 085	90%	90%
Codilog Conseil	Intégration ERP	419 766 811	70%	NA
Knowledge	Support et optimisation ERP	432 673 838	90%	74%

NA = Non applicable

Entre le 1^{er} janvier et le 30 avril 2003, NEURONES a porté sa participation dans BrainSoft de 85,9 % à 86,7 % et dans Inexware Services de 100 % à 99 %.

1.1.4. Offres transversales globales, gestion de la relation globale avec les clients grands comptes

Depuis plusieurs années, NEURONES a choisi puis développé ses entités métiers avec l'objectif stratégique de construire puis d'améliorer en permanence ses offres globales, notamment son offre d'Infogérance d'environnements distribués.

Au niveau du groupe, une équipe centrale a été développée pour remplir les deux missions fondamentales suivantes :

- gestion de la relation globale avec les grands comptes : pour les principaux, un responsable global de compte coordonne les actions des Ingénieurs Commerciaux des entités, qui sont, eux, spécialisés par type de prestation et par secteur d'activité. Il assure également le reporting de l'activité selon la périodicité souhaitée,
- pilotage et gestion des grands projets notamment d'Infogérance d'environnements distribués : l'équipe centrale prend en charge l'ensemble de la phase précontractuelle : organisation et coordination de la réponse (présentations, références, montage de l'équipe pressentie,...).

Une fois le projet lancé, elle est également en charge du suivi du projet :

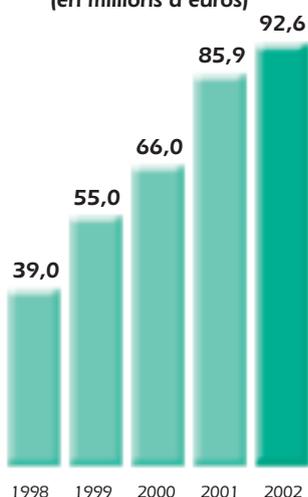
- phase probatoire,
- suivi qualité pendant la phase d'exploitation courante.

Pour tout projet impliquant plusieurs entités, elle prend l'ensemble des engagements du groupe vis-à-vis des clients.

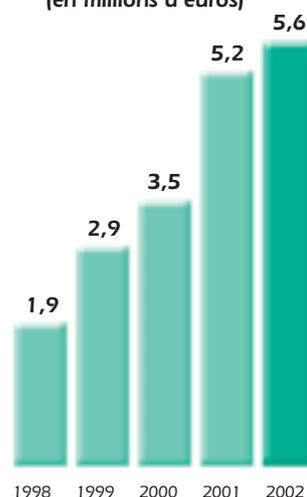
Les règles régissant les relations entre entités sont formalisées dans un document groupe tenu régulièrement à jour.

1.1.5. Chiffres clés

Chiffre d'affaires consolidé
(en millions d'euros)



Résultat net part du groupe
(en millions d'euros)



L'évolution des chiffres clés de NEURONES a été la suivante :

(en millions d'euros)	1998	1999	2000	2001	2002
Chiffre d'affaires consolidé	39,0	55,0	66,0	85,9	92,6
Résultat d'exploitation après participation des salariés	3,0	5,0	5,0	8,2	9,7
Marge opérationnelle	7,7%	9,1%	7,6%	9,6%	10,5%
Résultat avant amortissement des écarts d'acquisition	1,9	3,0	3,8	5,9	7,0
Amortissement des écarts d'acquisition	0,0	0,0	0,1	0,6	1,0
Part des minoritaires	0,0	0,1	0,2	0,1	0,4
Résultat net part du groupe après amortissement des écarts d'acquisition	1,9	2,9	3,5	5,2	5,6
Résultat net part du groupe après amortissement des écarts d'acquisition / chiffre d'affaires	4,9%	5,3%	5,3%	6,1%	6,1%
Effectif fin d'exercice	506	778	993	1 190	1 206

1.2. Marché des services informatiques

Selon les différents conjoncturistes Syntec, IDC, Pierre Audouin Consultants, le marché 2002 des logiciels et services informatiques a été en décroissance, ce qui n'était pas arrivé depuis 1993. Cette décroissance a été estimée à -3 % (Syntec 4 avril 2003).

Les activités qui auraient le plus souffert seraient les suivantes :

- conseil en management et en systèmes d'information : - 7 %,
- intégration de systèmes : report et/ou annulation de projets,
- assistance technique simple : -12 % (surtout pour les couches applicatives, à un degré moindre pour les infrastructures) : non reconduction de missions, pression sur les prix, limitation du nombre de prestataires référencés,
- formation : baisse des plans de formations (notamment la formation des informaticiens).

Le marché du Conseil en hautes technologies (ou R & D externalisée) aurait suivi en 2002 la même évolution que les marchés de l'assistance technique en général, dont il forme une sous-famille.

A l'inverse, les activités suivantes sont celles qui auraient connu les croissances les plus importantes :

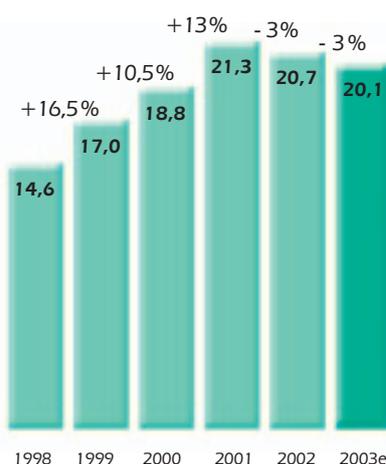
- l'Infogérance (globale, d'environnements distribués) : + 9 %,
- la Tierce Maintenance Applicative (TMA) : + 11 %.

Les secteurs d'activité télécom et média (- 9 %) et assurances (- 8 %) auraient été les plus touchés. Les secteurs en croissance auraient été le secteur public (+ 6 %) et l'énergie ou « utilities » (+ 1 %).

Les effectifs de la profession ont baissé en 2002. Les 2 000 sociétés adhérentes du Syntec (environ 71% du total du marché des logiciels et services en France) auraient enregistré 4 000 embauches et 10 000 départs, pour un effectif de fin 2002 de 200 000 personnes. Le nombre de départs aurait été également fort sur le premier trimestre 2003. Confirmant ces estimations, la Tribune du 10 avril 2003 estime que les effectifs totaux du secteur des SSII et éditeurs serait passé en 2002 de 285 000 à 275 000 (- 4 %).

Le marché des services informatiques en France 1998-2003 (milliards d'euros)

(Source : Syntec – les Echos du 4 avril 2003)



Selon l'estimation du 4 avril 2003 du Syntec, le marché 2003 serait à nouveau en baisse de 3 % par rapport à 2002 (- 5 % sur S1 et stable sur S2) avec les mêmes différences dans les types de prestations :

- décroissance encore prononcée sur les métiers du conseil, de l'intégration et de l'assistance technique au cours de S1 puis une stabilisation sur S2. Seule l'assistance technique devait rester durablement mal orientée,
- TMA et Infogérance en croissance tout au long de 2003.

1.3. Métiers du groupe

La contribution au chiffre d'affaires consolidé des différents pôles d'activité et son évolution en 2002 par rapport à 2001 a été la suivante :

(en millions d'euros)	2002	2001	Variation	dont organique
CA services Intégration	8,8	7,9	+ 11 %	+ 11 %
CA services Infogérance	31,8	33,5	- 5 %	- 5 %
CA e-Services	39,6	34,9	+ 13 %	+ 5 %
Total CA services	80,2	76,3	+ 5 %	+ 1 %
CA licences et équipements	12,4	9,6	+ 29 %	+ 29 %
TOTAL CA	92,6	85,9	+ 7,9 %	+ 4,4 %

Pour former la marge opérationnelle de 10,5 % en 2002, les pôles d'activité ont apporté les contributions suivantes :

(en millions d'euros)	% Rex 2002	Rex 2002	% Rex 2001	Rex 2001	Variation
Intégration	6,7 %	1,3	4,9 %	0,8	+ 59 %
Infogérance	17,2 %	5,6	15,7 %	5,3	+ 6 %
e-Services	6,9 %	2,8	6,0 %	2,1	+ 33 %
TOTAL	10,5 %	9,7	9,6 %	8,2	+ 18 %

Pour le reste du paragraphe 1.3., les chiffres d'affaires présentés sont issus des données sociales des entreprises concernées.

1.3.1. L'Intégration de systèmes et réseaux

Cette activité consiste à concevoir et mettre en œuvre tout ou partie de systèmes et réseaux informatiques nécessitant l'intégration d'éléments hétérogènes dans les environnements distribués (réseaux locaux et distants) : serveurs Unix, NT, Linux, Netware, éléments actifs et passifs, postes de travail. Dans le cadre de son activité d'Intégration de systèmes et réseaux, NEURONES se positionne comme maître d'œuvre et travaille à partir de spécifications générales fournies par les maîtres d'ouvrage.

Il s'agit d'un métier de projets, la plupart du temps réalisés dans le cadre d'un forfait (pour environ 70 % des cas chez NEURONES).

Par opposition à l'informatique des sites centraux ou des mini-ordinateurs, essentiellement « propriétaire », l'informatique distribuée se caractérise par un grand nombre de « couches » de logiciels et matériels conçus par différents éditeurs et constructeurs, qu'il faut « empiler » de façon cohérente et dont il faut assurer la stabilité dans le temps.

L'expertise de ce métier consiste à identifier les solutions pérennes, productives et robustes en exploitation. Compte tenu de la grande diversité des produits et de leur évolution rapide, il est fréquent qu'un chiffrage de chantier nécessite la contribution de plusieurs experts techniques. Ces experts sont coordonnés par un chef de projet identifié, responsable unique de l'ensemble des engagements de NEURONES. L'ensemble du processus de réponse à une demande client est sous assurance qualité depuis 1995.

Dans le cadre de projets globaux, NEURONES est amené à fournir des logiciels système, des équipements réseaux (serveurs, commutateurs, routeurs...). Cette activité, considérée comme très marginale en terme de valeur ajoutée, permet toutefois de garder le contact avec le terrain. La pratique concrète de la mise en œuvre de produits dont les versions évoluent très rapidement est nécessaire pour compléter les connaissances acquises par les ingénieurs de NEURONES lors des formations chez les constructeurs et éditeurs. Cette servitude, qui a un coût certain, est une valeur ajoutée métier par rapport aux sociétés dites d'« assistance technique ».

Les effectifs techniques de cette activité sont dédiés afin de maintenir un « foyer technique » d'au moins 80 ingénieurs et techniciens, opérationnels et en permanence à jour. Ces équipes doivent être en mesure de répondre rapidement à des demandes complexes des clients ainsi qu'aux besoins des autres métiers du groupe. Elles assurent également la veille technologique dans leur domaine.

La taille des équipes d'intégration au forfait de NEURONES et leur capacité à assurer la maîtrise d'œuvre sur des projets importants est un facteur important de différenciation.

Chiffres clés

(en millions d'euros)	2000	2001	2002	02/01
Chiffre d'affaires Services	7,9	10,1	11,4	+ 13 %
Chiffre d'affaires Licences et Équipements	12,8	8,9	11,2	+ 26 %
Chiffre d'affaires total	20,7	19,0	22,6	+ 19 %

La performance de NEURONES a été plus liée à la montée en maturité de la force commerciale de cette entité qu'au marché de l'intégration qui a été, lui, en décroissance en 2002.

Exemples de missions :

- préparation de serveurs, conception de postes types, déploiement et reprise des anciens postes avec plan de formation synchronisé : ADP, Logement Français,
- architecture Lan/Wan, mise en place de « clients légers », de clusters, de solutions SAN : Lafarge (clusters HP-Compaq),
- audit et refonte de services d'annuaires, messageries : Plastic Omnium (messageries Notes),
- traitement de la mobilité, firewalls, accès distants : RFF.

1.3.2. L'Infogérance d'environnements distribués

1.3.2.1. L'exploitation sur site de serveurs et postes de travail

Cette activité regroupe toutes les missions liées à l'exploitation de sites clients : missions simples d'assistance technique, externalisation de services (avec des équipes en partie sur site client et en partie basées sur des sites de NEURONES et intervenant à distance), exploitation complète de sites avec engagements sur des niveaux de service (Infogérance). Le périmètre technique pris en charge par NEURONES est classiquement le suivant : les postes de travail, les serveurs locaux et distants (serveurs de proximité et serveurs d'entreprise) et les éléments actifs (commutateurs, routeurs, etc...).

Pour l'activité d'Infogérance d'environnements distribués, la barrière à l'entrée est importante puisqu'un compétiteur doit disposer des compétences suivantes :

- capacité à assurer la maîtrise d'œuvre,
- capacité à mettre en œuvre puis à opérer un help-desk,
- expertise technique en systèmes et réseaux (téléadministration, télédistribution, mise en place d'outils techniques de productivité et de contrôle,...),
- capacité à affecter rapidement une équipe au projet.

Aussi, NEURONES se retrouve régulièrement face aux mêmes compétiteurs, en nombre limité, sur les appels d'offres. Certains d'entre eux sont des infogérants globaux (sites centraux et informatique distribuée, Facilities Management d'applicatifs,...). Les autres sont des infogérants dont l'activité est, comme celle de NEURONES, spécialisée en informatique distribuée.

Le cycle de vente de l'Infogérance est d'environ six mois. Des équipes relativement lourdes sont nécessaires pendant la phase pré-contractuelle (montage des plans d'assurance qualité,...) et pendant la phase de montée en charge.

Cette activité a une forte récurrence puisque les contrats sont classiquement conclus pour une durée d'au moins trois ans.

Les missions d'assistance technique simple sont soumises aux référencements achats contrairement aux contrats d'Infogérance, négociés puis engagés au niveau des directions générales ou informatiques.

De nombreux concurrents annoncent leur volonté de se lancer dans l'Infogérance présentée comme un « nouvel Eldorado ». NEURONES a signé ses premiers contrats en 1995-1996 et estime que la montée en charge dans ces activités nécessite plusieurs années.

Chiffres clés

(en millions d'euros)	2000	2001	2002	02/01
Chiffre d'affaires	16,9	21,4	20,4	- 5 %

La décroissance globale de 5 % est la résultante d'une progression de l'Infogérance et d'une baisse plus forte de l'assistance technique simple (pression volume et pression prix). Il est à noter que le taux d'activité Infogérance, résultant de ces deux tendances contraires, a été en amélioration en 2002 par rapport à 2001.

Exemples de missions :

- Contrats de plus de 1 000 à 3 000 postes de travail : ces contrats concernent en général un site principal et quelques sites autres, souvent en région. Une ou plusieurs fonctions sont externalisées. L'externalisation des fonctions a lieu en une ou plusieurs étapes. Souvent, un autre prestataire, en parallèle de NEURONES est en charge de la TMA. Une dizaine de contrats en cours.
- Contrats de 200 à 1 000 postes. Plusieurs dizaines de contrats en cours.
- Contrats d'organisations disposant de nombreux sites élémentaires de quelques postes (hôtels, stations service,...). Le help-desk est traité sur plateau NEURONES. L'administration/supervision ainsi que les interventions sont réalisées à distance, les déplacements sur site sont réduits.

1.3.2.2. L'Ingénierie de production Unix et Sgbd (bases de données)

Cette activité est également une activité d'Infogérance d'environnements distribués. La production informatique autour des serveurs Unix, OpenVMS et des systèmes de gestion de bases de données (Sgbd tels Oracle, Sybase,...) fait appel aux différents types de profils suivants : pilotes, analystes d'exploitation (support, pilotage, préparation), ingénieurs de production, ingénieurs systèmes et chefs de projet production.

Aujourd'hui, traitant majoritairement des applications temps réel, la production informatique a considérablement évolué, ainsi que les méthodes et outils logiciels sur lesquels elle s'appuie. Outre Unix, cette activité nécessite de maîtriser les principaux ordonnanceurs du marché (\$Universe et Control M), les outils de supervision et d'alerte et les principales sauvegardes (Netbackup, Networker).

Il est stratégiquement important pour NEURONES de disposer d'une expertise et d'une taille critique sur ces environnements car de nombreux clients, avec à la fois des serveurs NT et des serveurs Unix en production, peuvent souhaiter avoir un prestataire unique.

La clientèle de cette activité est essentiellement constituée de grands comptes du secteur banques/assurances.

Chiffres clés

(en millions d'euros)	2000 (*)	2001	2002	02/01
Chiffre d'affaires	11,0	14,7	14,3	- 3 %

(*)AS International a rejoint NEURONES le 1^{er} octobre 2000.

Le chiffre d'affaires indiqué en 2000 correspond aux réalisations sur l'ensemble de l'année.

Exemples de missions :

- Administration de systèmes (Unix, NT, réseaux, VMS), administration de bases de données (Oracle, Sybase, Ingres) sur les sites principaux de production informatique de la Société Générale. Plus de 300 applications en production.
- Mission de conseil en vue de l'automatisation et industrialisation de la production informatique chez BNP-Paribas.
- Organisation de plan de back up et de planification des exercices de back up pour une compagnie d'assurances majeure.

1.3.3. Les métiers du pôle e-Services

1.3.3.1. Le help-desk et l'ingénierie de centres d'appels

Un « help-desk » est une structure (téléphonique, informatique et humaine) qui a pour vocation d'accueillir et de prendre en charge l'ensemble des demandes des utilisateurs d'un système d'information, de les résoudre ou de les faire résoudre par d'autres entités (« escalade »). Un help-desk peut être implanté sur le site d'une entreprise ou externalisé à distance sur les « plateaux » d'un prestataire.

L'utilisation de telles structures spécialisées se généralise dans les grandes organisations : traçage complet de l'activité, qualité, délais de réponse professionnels,...

Créée en 1994 avec un bon « time to market » et après s'être appuyée sur les compétences techniques de NEURONES, l'activité help-desk a connu une croissance très forte avec un effectif en avril 2003 d'environ 400 personnes.

La mise en place d'un help-desk est un projet important nécessitant l'engagement d'un chef de projet lourd (les quinze chefs de projets help-desk du groupe sont des spécialistes des principaux logiciels du marché : Remedy, Peregrine, Staff & Line, Network Associates, etc.... Une fois le help-desk en production, le professionnalisme des techniciens de support dans l'accueil est aussi important que leurs connaissances techniques. C'est pourquoi les effectifs sont régulièrement entraînés aux techniques de service clients.

Depuis 1995, les bases de données répertoriant les incidents des clients sont consultables par ces derniers en temps réel sur des Extranets dédiés. Cette faculté constitue un élément fort de différenciation.

Le groupe réalise également des prestations de hot line pour le compte d'éditeurs et de constructeurs, activité dont la part relative est en diminution (13 % du chiffre d'affaires en 2002). La hot line a pour vocation l'accueil, le diagnostic, la résolution ou l'escalade d'un incident dans le périmètre précis d'un logiciel ou d'un matériel.

Disposant de ses infrastructures, le help-desk a naturellement développé des offres plus complexes notamment : support SAP (leader mondial des logiciels de gestion intégrée), support des forces de vente après l'appropriation des principaux logiciels du marché (monde médical : Cegedim, Dendrite,...), support d'applications métier spécifiques.

De plus, nos équipes de conseil en mise en place de help-desks se consacrent également au marché des centres de contacts (call centers) à valeur ajoutée, avec ou sans CTI (Couplage Téléphonie Informatique). Dans ce cas, nos services sont volontairement limités au conseil et à l'intégration mais pas à l'exploitation proprement dite de centres de contacts. Les centres de contacts sont des structures (bâtiments, système téléphonique, système informatique, etc...) qui ont pour rôle de réceptionner des appels téléphoniques. La filiale de help-desk de NEURONES traite ainsi le volet centre de contacts des offres CRM (Customer Relationship Management) de NEURONES, le restant de l'offre étant pris en charge par les entités de développement applicatif du groupe.

Enfin, les équipes de help-desk sont engagées sur l'ensemble des projets d'Infogérance du groupe.

Chiffres clés

(en millions d'euros)	2000	2001	2002	02/01
Chiffre d'affaires	15,2	20,1	22,5	+ 12 %

Exemples de missions :

- Conseil, assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) sur des help-desks existants ou à créer.
- Help-desk sur site client : cas classique du siège d'une société. Classiquement, de 1 000 à 3 000 utilisateurs sur un siège ou quelques sites. Prise en compte de l'ensemble des incidents rencontrés par l'utilisateur (réseau, impression, bureautique, applicatifs métiers,...). Exemples : St Gobain, Total, Bosch, sites de Veolia Environnement...
- Help-desk sur plateau NEURONES : cas d'organisations ayant de nombreux sites dans la France entière. De 1 000 à 10 000 utilisateurs. Exemples : Orange, Bouygues, LVMH, Ministère de l'Education Nationale,...
- Hot line pour le compte d'éditeurs et constructeurs. Exemple : Microsoft.
- Intégration de technologies pour des centres de contacts à valeur ajoutée front office.

1.3.3.2. Le conseil & développement applicatif Internet

A partir de la fin 1996, NEURONES a ressenti la nécessité de s'adjoindre une activité de conseil et de développement applicatif lorsqu'il a été constaté que la diffusion rapide d'Internet conduisait à une imbrication croissante des compétences techniques systèmes et applicatives. Avoir un avis technique pertinent sur ces projets nécessitait de disposer d'un département développement applicatif de taille significative.

C'est ainsi qu'est née l'activité de développement applicatif dans les nouvelles technologies, structurée aujourd'hui en quatre grands domaines :

- Conseil (dont, transversalement, les problématiques de Knowledge Management),
- e-Solutions : Intranets, Extranets, sites portails, groupware, projets de Web integration : Websphere (IBM), .Net (Microsoft),
- BI-Solutions (Business Intelligence) : datawarehouses, décisionnel, requêteurs...
- IT-Solutions : bases de données, client/serveur (C++ , SQL,...), EAI.

De culture systèmes d'information, l'entité spécialisée du groupe n'a que marginalement développé son offre sur les sites de e-business déconnectés des bases de données de production. Elle n'a pas eu dans ses équipes de « Web designers » et n'a pas intégré dans son offre la partie graphisme sous-traitée. N'ayant aucune « start-up » dans sa clientèle, elle n'a pas été touchée par l'écroulement du marché des « dotcoms » et l'explosion de la bulle Internet en 2000.

En revanche, pour des grands comptes, cette entité a été sollicitée pour de nombreux projets de « Web integration » : interface client Internet universelle connectée via un serveur d'application aux bases de données de production.

Animée par des anciens de sociétés de consulting, elle développe une forte expertise sur les phases amont des projets.

Enfin, bien que n'ayant pas vocation à être éditeur, elle a développé des briques logicielles réutilisables principalement dans le cadre de ses offres de groupware.

Chiffres clés

(en millions d'euros)	2000	2001	2002	02/01
Chiffre d'affaires	5,6	7,1	7,6	+ 7 %

Les chiffres ci dessus sont les chiffres des deux entités de développement applicatif du groupe.

Ils comprennent à hauteur de 1,4 million d'euros le chiffre d'affaires de l'entité acquise à compter du 1^{er} octobre 2002.

Exemples de missions :

- Conseil et KM : Medef, Renault, Invivo,
- e-Solutions intranets/extranets/groupware/Web-integration : Crédit Agricole, Bayer,
- BI-Solutions (Business Intelligence décisionnel) : Worldcom,
- IT-Solutions : Havas.

1.3.3.3. L'infogérance d'ERP

Cette activité a été créée en 2000 ex nihilo. NEURONES a constaté que de nombreux grands comptes, notamment nombre de clients de son activité de help-desk qui ont démarré en exploitation un ou plusieurs modules d'ERP (Enterprise Resource Planning – Progiciels de Gestion Intégrée), avaient des soucis post démarrage importants et un besoin de support mal couvert.

NEURONES réalise trois types de prestations :

- l'aide à l'appropriation et le support de l'ERP en place (documentation, formation, help-desk, traitement des problèmes de démarrage),
- la gestion des évolutions de la solution ERP en place (montée de version, nouveaux modules, refonte, roll-out),
- la Tierce Maintenance Applicative (TMA).

Chiffres clés

(en millions d'euros)	2000	2001	2002	02/01
Chiffre d'affaires	0,4	0,7	1,0	+ 42 %

L'activité a été créée courant 2000.

Exemples de missions :

- Support SAP à assurer en parallèle avec le support poste de travail : LVMH Vins et Spiritueux, Parfums et Cosmétiques, Etablissement Français du Sang (EFS),
- intervention de second niveau chez certains clients du groupe ayant SAP en production et formalisation de la base documentaire (réponses aux questions fréquemment posées FAQ,...) : St Gobain,
- documentation et formation d'utilisateurs à SAP,
- traitement des problèmes post démarrage de certains modules.

1.3.3.4. L'intégration d'ERP

Le 1^{er} mars 2002, NEURONES a pris le contrôle majoritaire d'un intégrateur d'ERP. Cette structure est animée par deux anciens des « big four ». Ce rapprochement apporte au groupe une façon complémentaire d'accéder au marché des ERP. Les consultants de l'intégrateur ERP sont exclusivement fonctionnels contrairement aux consultants de l'entité support ERP qui, eux, sont techniques.

Cette acquisition a été réalisée notamment dans le but de construire une filière SAP dans le groupe. Il est ainsi prévu de fusionner les deux entités ERP avec effet eu 1^{er} janvier 2003.

(en millions d'euros)	2002
Chiffre d'affaires	1,7

Le chiffre d'affaires indiqué en 2002 correspond aux réalisations des dix derniers mois de 2002, depuis l'entrée de la société dans le périmètre du groupe.

Exemples de missions :

- Projets clé en main de basculement vers SAP avec engagement sur date de démarrage par lots (y compris plan de bascule, formation et saisie en double, reprise des données,...) : Alcatel.
- Spécialisation dans la version « SAP retail » : Grandvision.
- « Roll-out » pays : installation en France puis installation dans d'autres pays européens : Glaxo SmithKline.

1.3.3.5. La Sécurité informatique

Le marché de la sécurité s'est considérablement développé à la suite de l'ouverture croissante des systèmes d'information qui les rend plus fragiles : messageries, ouverture systématique vers Internet, interconnexions entre une entreprise, ses clients et ses fournisseurs, généralisation des accès distants à partir d'ordinateurs ou de terminaux portables (collaborateurs « nomades », accès depuis le domicile,...).

L'activité sécurité regroupe les missions suivantes :

- qualification : audit et tests d'intrusion,
- conseil : définition de politiques et de plans sécurité, assistance à maîtrise d'ouvrage,
- développement et intégration de solutions : protection virale, contrôle de contenu, protections de données, gestion d'accès, identification, authentification et confidentialité,
- infogérance sécurité : administration, hébergement, support et maintenance,
- formation,
- veille technologique (offre « Citadelle »).

Elle utilise en particulier les technologies suivantes :

- authentification/contrôle d'accès : PKI à la place des mots de passe, signature électronique, SSO (Single Sign On) remplaçant les mots de passe,
- intégrité/confidentialité/disponibilité : cryptage, VPN.

Par ailleurs, à titre d'activité secondaire, l'entité sécurité du groupe a développé de nombreux intranets en environnement open source. Le groupe dispose ainsi d'une veille technologique et une comparaison permanente entre l'« état de l'art » des développements sur architecture classique et des développements en « open source ».

En 2002, pour les besoins du groupe, ont été développés à partir de briques de logiciels libres des outils de supervision à distance de serveurs (type HPOV, sondes Patrol). Depuis, ces outils sont intégrés systématiquement sur nos offres d'infogérance, d'assistance réseau et de suivi sécurité (supervision de firewalls notamment).

Pour assurer la veille technologique, un intranet sécurisé (« Citadelle ») est mis à la disposition des clients. Ces derniers y trouvent l'ensemble des vulnérabilités connues et les parades correspondantes, ainsi qu'un forum d'échanges garantissant une réponse dans les 8 heures. Cette offre compte déjà plusieurs dizaines de clients grands comptes abonnés à l'année.

Chiffres clés

(en millions d'euros)	2000	2001	2002	02/01
Chiffre d'affaires	1,5	2,1	2,6	+24 %

Exemples de missions :

Les engagements de confidentialité pris par le groupe sur ses missions d'audit sécurité et de tests d'intrusion ne permettent pas de citer les sociétés concernées.

1.3.3.6. La Formation aux Nouvelles Technologies

Cette activité recouvre les sessions de formation, le conseil pour le montage de plans de formation (ingénierie de formation, orchestration de plans de formation), les cursus de formation, la télé-formation, la formation aidée des outils Internet (« e-learning »).

Les centres de formation de NEURONES se sont naturellement spécialisés dans les formations sur mesure liées à des projets de déploiement (supports de cours spécifiques, gestion de planning, synchronisation avec les déploiements,...).

En 2002, les centres de formation du groupe ont réalisé environ 40 000 jours stagiaires de formation. Cette année, les SSII ont en général diminué fortement leurs plans de formation. Nos centres ont réalisé 1 300 jours stagiaires de formation pour le compte du groupe, soit l'essentiel du plan de formation continue de NEURONES (1 500 jours en 2002). La formation réalisée pour le compte du groupe représente seulement environ 3,5 % de l'activité de nos centres.

Les cursus concernant, soit les ingénieurs débutants non informaticiens, soit des ingénieurs sites centraux dans le cadre de leur reconversion vers les environnements distribués ont été mis en sommeil, compte tenu de l'excédent actuel de l'offre de compétences informatiques par rapport à la demande.

Comme les budgets marketing et communication, les budgets formation, sensibles à la conjoncture générale, ont été en baisse en 2002.

Chiffres clés

(en millions d'euros)	2000	2001	2002	02/01
Chiffre d'affaires	6,9	7,2	7,1	- 1 %

1.4. Partenaires

Une politique de prescription impartiale

Depuis 18 ans, NEURONES est restée strictement indépendante de tout éditeur, société de services ou constructeur pour assurer une impartialité complète, indispensable pour accompagner dans la durée les entreprises qui lui font confiance.

Les principaux partenaires et certifications

Cela n'empêche pas NEURONES d'être reconnu, parfois depuis de très nombreuses années, comme un partenaire technologique dans les différents métiers exercés par le groupe.

Intégration de systèmes et réseaux :

Microsoft Certified Partner – Lotus Business Partner Premium – Citrix Gold Partner – Novell Business Expert – Cisco Pro Premier Reseller – EMC Value Added System Integrator – HP Partenaire Commercial – IBM Partenaire Commercial – Oracle – Sun Microsystems.

Groupware : Lotus Notes – Microsoft Exchange.

ERP, CRM, Gestion de forces de vente : SAP – Siebel – PeopleSoft/Vantive – Clarify – Cegedim-Dendrite.

Décisionnel : Business Objects – Brio Technology – Cognos – Informatica.

Conseil & Développement Internet, I*net et e-Commerce : WebSphere, Site Server, Microsoft .Net, Visual Interdev.

Client/Serveur : Oracle – Delphi – Microsoft Visual Basic.

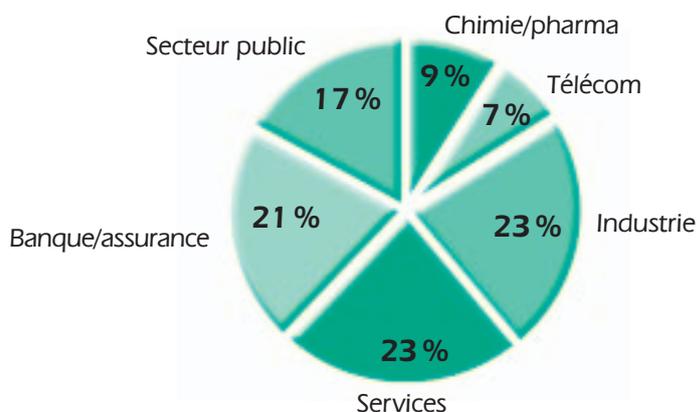
Help-desk/Téléphonie/CTI : Peregrine – Remedy – eGain – Omnicontact – Rialto – Nortel Networks – Alcatel – Genesys.

Formation : Microsoft Gold Certified Partner for Learning Solutions – Lotus Authorized Education Center – Novell Authorized Education Center – NetG Authorised Channel Partner – Vue Authorized Testing Center – GTS Partner – Caldera Authorized Education Center – Caliber Global Learning Alliance – Igeneration.

1.5. Clients

La clientèle de NEURONES est constituée de grandes et moyennes organisations (en général à partir de 200 postes de travail). NEURONES réalise pour leur compte des projets de taille intermédiaire (jusqu'à 3 millions d'euros par an).

Proche de celle observée en 2001, la répartition sectorielle du chiffre d'affaires du groupe en 2002 est la suivante :



La contribution des 20, 10 et 5 premiers clients au chiffre d'affaires du groupe s'établit ainsi :

(en millions d'euros)	1999	2000	2001	2002
20 premiers clients				
En valeur	17,2	28,2	35,6	43,0
En % du CA consolidé	28,6 %	39 %	41,4 %	46,4 %
10 premiers clients				
En valeur	11,9	20,4	23	29,7
En % du CA consolidé	19,7 %	28 %	26,9 %	32,1 %
5 premiers clients				
En valeur	7,7	13,8	14,5	17,0
En % du CA consolidé	12,8 %	19 %	16,9 %	18,4 %

En 2002, le premier client représente 4,8% du chiffre d'affaires (contre 4,5 % en 2001) et NEURONES aura facturé plus de 2 000 clients.

NEURONES compte parmi ses clients 90 % des groupes du CAC 40.

En 2002, les 20 premiers clients de NEURONES sont par ordre alphabétique : Accor, Alcatel, Axa, Assedic-Unedic, BNP-Paribas, Crédit Agricole, Crédit Lyonnais, groupe Bouygues, CEA, France Telecom, Glaxo Smithkline, Lafarge, LVMH, Saint-Gobain, Société Générale, Suez, Thales, Toshiba, Total, Veolia Environnement.

Quatre d'entre eux figurent dans la liste pour la première fois cette année (Accor, Alcatel, Glaxo, Lafarge).

Au 31/12/2002, les comptes clients représentent 76 jours de chiffre d'affaires, NEURONES n'a recours ni à l'affacturage, ni à la titrisation de créances.

1.6. Organisation

Organigramme opérationnel

NEURONES a son siège à Nanterre (92 – Hauts-de-Seine) où sont regroupés 6 950 m² sur le total des 8 100 m² qu'occupe le groupe. Les autres localisations sont :

- un centre de formation dans le 8^e arrondissement à Paris,
- un plateau de help-desk à Ivry,
- trois agences commerciales à Aix en Provence, Lille et Toulouse,
- le siège historique d'une des entités rue du Faubourg Saint Honoré à Paris.

Les fonctions suivantes sont centralisées :

- Direction groupe,
- Finances (finances, consolidation, contrôle de gestion, juridique),
- Ressources humaines (coordination du recrutement, formation, évolutions, communication RH),
- Marketing et communication groupe,
- Task-force Infogérance et grands projets,
- Qualité.

Les filiales opérationnelles assurent les fonctions suivantes :

- Direction,
- Commercial,
- Production des services (affectation des équipes, réalisation et suivi des contrats),
- Marketing,
- Relations humaines,
- Correspondant qualité,
- Comptabilité et gestion,
- Informatique et moyens généraux.

Au 31/12/2002, les effectifs facturables (ou « productifs ») représentent 85 % de l'effectif total.

Le groupe est construit en centres de profit ayant une autonomie très large avec des fonctions centrales réduites à l'essentiel. Chaque filiale communique dans son métier sous son nom. La cohérence de l'ensemble est assurée par le système d'information : commercial, ressources humaines et contrôle de gestion.

L'activité commerciale (comptes, contacts, affaires en cours, actions) est suivie dans un système d'information commun « maison ». Une task-force groupe organise les réponses pour les projets impliquant plusieurs entités (environ 20 % des projets) ainsi que la mise en route des prestations.

L'ensemble des relais RH et la DRH groupe disposent d'un système d'information commun :

- « Cv-thèque » (outil maison) gérant pour l'ensemble des candidats rencontrés par le groupe le processus des entretiens de recrutement,
- « Zadig » (progiciel standard) gérant l'ensemble des dossiers personnels des salariés du groupe.

Le comité de direction est composé de 16 cadres dirigeants, soit actionnaires de la société qu'ils dirigent ou qu'ils ont créée, soit bénéficiaires de plans de stock options, soit intéressés directement aux résultats des sociétés qu'ils dirigent.

Organisation technique

Les directions techniques sont réparties dans les filiales, métier par métier. Seule la « task-force » étudie les projets Infogérance au niveau du groupe. Chaque filiale gère ses connaissances techniques dans ses Intranets qui comprennent toujours une partie technique. Un portail groupe complète le dispositif.

Des réunions formelles (« le Collège Technologique ») entre les directions techniques métier sont organisées pour traiter de thèmes transversaux.

Pour les projets impliquant plusieurs métiers, les chefs de projets techniques se rencontrent dans le cadre des procédures qualité : lors de la phase pré-contractuelle, lors de la revue d'offre et de la revue de contrat.

Organisation commerciale

L'organisation commerciale de NEURONES comporte deux niveaux :

- les forces commerciales métier qui sont réparties dans les entités, métier par métier. Les Ingénieurs Commerciaux sont spécialisés par type de prestation et par secteur d'activité client,
- pour les principaux grands comptes et en complément, une équipe centrale intervient au niveau de NEURONES. Dans cette équipe, le responsable global de compte coordonne les actions des Ingénieurs Commerciaux des différentes entités. Il assure également le reporting de l'activité selon la périodicité souhaitée.

Si les effectifs des forces commerciales métier sont très majoritaires, l'équipe centrale se développe régulièrement et de façon pragmatique.

Afin d'assurer la cohérence de l'approche des clients et de capitaliser le savoir commercial, les forces commerciales ont une base commune de gestion de l'activité commerciale. Cet outil maison « Prospector » permet d'affecter plusieurs Ingénieurs Commerciaux (un par métier) sur un même compte. Il automatise les comptes-rendus d'activité commerciale et organise le partage des connaissances.

Pour des raisons d'indépendance, NEURONES a toujours refusé de se placer dans le sillage privilégié d'un grand constructeur ou éditeur. Pour avoir toujours compté sur ses propres forces commerciales, le groupe a une culture forte dans ce domaine.

Organisation marketing et communication

La cellule marketing et communication dépend de la Direction générale. Cette équipe conçoit et met en œuvre un marketing opérationnel au service des forces commerciales et un marketing de notoriété et d'image du groupe pour le long terme. Elle couvre à la fois la communication externe (clients, recrutement, actionnaires et investisseurs) et la communication interne.

NEURONES répartit son budget marketing et communication (stable, à environ 1 % du chiffre d'affaires annuel) sur différentes actions et n'est pas engagée dans une action de grande ampleur ni en sponsoring (événements sportifs, courses de voile...) ni en communication institutionnelle (presse, affichage, radio, télévision...).

Organisation administrative et financière

Les fonctions centralisées sont :

- le contrôle de gestion,
- le processus budgétaire,
- la consolidation effectuée mensuellement,
- l'étude des dossiers de croissance externe,
- la fonction juridique en liaison avec les conseils du groupe.

Chaque filiale traite sa comptabilité et gère sa trésorerie.

Contrôle interne

Le contrôle interne de NEURONES est axé autour de deux processus :

- le processus de prévision : budget annuel en novembre et décembre de l'année N-1, réprévision en septembre de l'année N,
- le processus de suivi des réalisations : reporting financier mensuel (situation consolidée à fin de mois disponible le 20 du mois suivant) avec, chaque mois, application complète des règles de consolidation. De plus, l'activité opérationnelle est suivie par un tableau de bord d'évolution des effectifs et des indicateurs pertinents par métier (nombre de candidatures reçues, taux d'occupation, etc...).

En outre, NEURONES dispose d'un manuel « règles de gestion groupe » régulièrement enrichi recensant les procédures et les règles de gestion applicables par toutes ses filiales.

Organisation ressources humaines

Transversalement, la Direction des Ressources Humaines coordonne les fonctions clé suivantes pour l'ensemble de l'effectif :

- affectation des effectifs inter-départements (centralisation des demandes de ressources, affectation des ressources disponibles),
- gestion des plans de formation de la force technique (formations à 90 % dans nos propres centres de formation et passage des certifications Unix, Cisco, Sun, Nortel, Microsoft, Citrix, Lotus, Novell,...),
- gestion des évolutions moyen terme et passerelles inter-départements,
- recrutement (Internet, annonces presse, salons et campus des Grandes Ecoles d'ingénieurs,...).

Démarche qualité

NEURONES s'est engagée dans le processus de certification ISO 9001 (version 2000) et dispose aujourd'hui pour chacun de ses métiers :

- d'un manuel qualité,
- d'un ensemble de procédures formalisées.

Le système qualité est en cours d'implantation dans l'entité Infogérance de serveurs de proximité et de postes de travail. Les historiques de tableaux de bord qualité se constituent. Le groupe prévoit pour l'été 2003 une certification dans cette structure.

La démarche qualité a d'ores et déjà simplifié et sécurisé les processus suivants :

- recrutement,
- gestion du plan de formation,
- choix des prestataires de service sous-traitants,
- phase pré-contractuelle (procédures de « go/no go », revues d'offres, revues de contrats),
- écoute et mesure de la satisfaction client.

Système d'information

Le système d'information de NEURONES repose sur les principaux outils logiciels suivants :

- gestion de la prospection groupe : « Prospector » sous Oracle (développement interne),
- planning : outils internes sous Domino Notes,
- saisie des temps/production du mois : outils internes sous Oracle et Notes ou progiciels spécialisés selon les entités,
- gestion commerciale et comptabilité : progiciels Sage,
- consolidation : Concept,
- gestion des candidatures et du cycle de recrutement : « CV-thèque » (développement interne sous Domino Notes),
- gestion des ressources humaines : progiciel standard « Zadig » d'ADP GSI.

Relations société mère/filiales

Pour les fonctions centralisées qu'elle assure pour le compte de ses filiales, NEURONES a facturé à ces dernières des management fees à hauteur de 1,2 million d'euros en 2002.

1.7. Ressources humaines

Les effectifs sont à plus de 98,5 % en contrat à durée indéterminée (CDI), le solde étant constitué de contrats d'interim et de contrats à durée déterminée (CDD) notamment de contrats de qualification.

Une politique active de recrutement

NEURONES, s'est, dès 1995, doté d'une DRH structurée sur le modèle des grands cabinets d'audit et de conseil. Les procédures de recrutement sous assurance qualité prévoient notamment :

- des OCM (questions à choix multiples) techniques par spécialité,
- au moins un entretien technique,
- au moins un entretien de personnalité.

L'ensemble du processus de recrutement est suivi avec un outil de groupware. Ce système permet de suivre dans le temps le degré de sélectivité des recrutements du groupe (en moyenne une personne recrutée pour 25 dossiers candidats instruits).

NEURONES a recruté 200 personnes en 2002 (contre 550 en 2001 et 450 en 2000). Les quatre premiers mois de 2003 s'inscrivent dans le prolongement de la tendance observée en 2002.

Près de 20 % des effectifs bénéficiaires de stock options

Ces plans ont été accordés en novembre 1999, juillet 2000, juillet 2001 et janvier 2003. Le fait d'assurer la liquidité des plans de stock options pour fidéliser les cadres du groupe a été, rappelons-le, un des objectifs principaux de l'introduction en Bourse.

Le plan d'évolution de carrière

Les mesures concrètes suivantes ont été mises en place pour favoriser la mobilité :

- les dossiers du personnel, et notamment les évaluations annuelles, sont enregistrés dans un système informatique (Zadig Hypervision) consultable sélectivement par les responsables RH et les managers autorisés,
- le groupe fixe aux patrons d'entités des objectifs de mobilité interne pour leurs effectifs.

Une formation interne soutenue et novatrice

La présence dans le groupe d'une activité de formation, 5^{ème} acteur français de la formation informatique avec un chiffre d'affaires de 7,1 millions d'euros en 2002, est un atout important. Le plan de formation du groupe (1 500 jours en 2002, 5 000 jours en 2001, 8 000 jours en 2000) est réalisé à 90 % dans nos propres salles : procédures d'inscription/annulation simplifiées, tenue à disposition des supports de cours, certifications en interne (le groupe est certifié pour faire passer examens et certifications techniques par les organismes tels que Drake). NEURONES encourage le passage de ces examens et certifications validantes.

En 2002, l'effort de formation professionnelle continue (environ 1,5 % de la masse salariale) est resté supérieur aux obligations légales.

Une communication interne active

Chaque filiale métier dispose de son Intranet et de son journal interne. Le groupe s'est doté d'un site portail. Les rendez-vous ludiques non techniques, nécessaires dans la vie de toute SSII mais non suffisants, ne sont pas oubliés et sont nombreux.

Un âge moyen favorable

Compte tenu de la naissance du groupe au moment du développement de l'informatique répartie et des Nouvelles Technologies, et donc de son absence d'activité dans l'informatique des sites centraux et des systèmes propriétaires, l'âge moyen de ses collaborateurs (30,5 ans) est peu élevé.

Évolution de l'effectif et turnover

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Effectif fin d'exercice	200	275	506	778	993	1 190	1 206 (*)

(*) dont 78 pour les acquisitions de l'exercice.

La profession a connu dans son ensemble une baisse des effectifs, de l'ordre 10 000 personnes pour un effectif total d'environ 275 000 personnes fin 2002 (voir paragraphe 1.2. ci-dessus : « Marché des services informatiques »). Grâce à ses activités diversifiées et ses contrats pluriannuels, NEURONES n'a pas eu à engager de frais de restructuration sur l'exercice (pas de charges exceptionnelles).

En 2002, le turnover (nombre de départs dans l'année rapporté à l'effectif moyen de l'année) s'est établi à 15 %. Il convient de préciser que l'essentiel de l'activité est en région parisienne où le turn over est traditionnellement beaucoup plus élevé que dans les autres régions françaises.

La répartition des départs est la suivante : 70 % des départs se font à destination de grands comptes utilisateurs, 10 % à destination de la province ou de l'étranger et 20 % vers des constructeurs, éditeurs et SSII confrères.

1.8. Marques et brevets - Propriété industrielle et intellectuelle

Logiciels

Le groupe est propriétaire :

- de l'ensemble des logiciels constitutifs de « e-paiement », offre de paiement sécurisé sur Internet intégrée à l'offre Payline commercialisée par Experian,
- des briques logicielles de commerce électronique « E-shop »,
- du logiciel de gestion commerciale « Prospector »,
- du logiciel de gestion de candidatures « CV-thèque ».

Brevets

Conformément à la Loi, le logiciel n'est pas brevetable en tant que tel, il n'existe donc pas de contrats de licence de brevet.

Marques

Le groupe est propriétaire des marques utilisées pour les dénominations commerciales de ses entités.

1.9. Politique d'investissement

Les investissements sont décidés et gérés par le comité de Direction du groupe. Le plan d'investissement (essentiellement des investissements de renouvellement) est de 0,8 à 1 million d'euros par an :

(en milliers d'euros)	1999 réalisé	2000 réalisé	2001 réalisé	2002 réalisé	2003 prévisionnel
Agencements	228	218	258	270	250
Matériel de transport	104	102	162	116	125
Matériel informatique et téléphonie	465	453	494	311	400
Logiciels	152	52	133	145	150
TOTAL	949	825	1 047	842	925

Il est chaque année du même ordre de grandeur que la charge d'amortissement. En 2002, le plan d'investissement a été financé par la trésorerie disponible des différentes entités de NEURONES.

NEURONES loue l'ensemble des locaux utilisés (soit, au 1^{er} janvier 2003, environ : 8 100 m² au total, dont 6 950 m² à Nanterre, 400 m² à Ivry, 350 m² boulevard Haussmann Paris 8^e, 250 m² rue du Faubourg Saint-Honoré Paris 8^e, 150 m² à Aix en Provence, Lille et Toulouse) à des propriétaires extérieurs, n'ayant aucun lien avec les actionnaires de NEURONES ou de ses filiales.

Recherche et développement

Les investissements de R & D ne sont pas centralisés mais planifiés et réalisés dans chacune des sociétés du groupe. Les journées dépensées en veille technologique et R & D ne font pas l'objet d'immobilisation au bilan.

Investissements financiers

NEURONES ne détient aucune participation dans une entreprise non consolidée, à l'exception d'une participation indirecte de 4 % dans Réseau Aredia sarl, réseau de sociétés indépendantes couvrant l'ensemble du territoire national, détenue par l'entité qui a pour activité l'Intégration de systèmes et réseaux.

NEURONES a réalisé en trois exercices (2000 à 2002) quatre acquisitions pour un montant total décaissé au 31/12/2002 de 12,6 millions d'euros, auquel s'ajoutent 2 millions d'euros à décaisser en 2003 et un maximum potentiel de 0,7 million d'euros en 2004 et exercices suivants. Ces investissements ont été financés par les cash flows libres dégagés par l'exploitation sur la même période (15,6 millions d'euros), comme le montre le tableau de financement simplifié des trois derniers exercices :

(en millions d'euros)	2000	2001	2002
Résultat net	3,7	5,4	5,9
Amortissements et provisions	1,1	1,3	1,9
Cash flow	4,8	6,7	7,8
Variation du BFR (augmentation) diminution	(1,4)	2,5	(1,7)
Investissements industriels nets	(1,0)	(1,2)	(0,9)
Cash flow libre	2,4	8,0	5,2
Investissements financiers nets	(8,8)	-	(3,8)
Augmentation de capital	29,9	-	-
Autres éléments	(0,1)	(0,2)	-
Variation de trésorerie	+ 23,4	+ 7,8	+ 1,4
Trésorerie de fin d'exercice	26,6	34,4	35,8

1.10. Assurances

Les principales polices d'assurance de NEURONES couvrent l'ensemble du groupe et apportent les garanties suivantes :

- responsabilité civile professionnelle : 3 millions d'euros (dommages matériels et immatériels non consécutifs),
- responsabilité civile d'exploitation : 7,5 millions d'euros,
- dommages (vol/incendie) avec perte d'exploitation : 15 millions d'euros de marge brute avec limite contractuelle d'indemnité de 3,8 millions d'euros,
- assurance crédit clients (à l'exception des entités réalisant des prestations récurrentes pour lesquelles NEURONES estime que l'arrêt des prestations représente une couverture suffisante),
- assurance mandataires sociaux.

Le total des primes (hors assurances véhicules) s'établit à environ 0,25 % du chiffre d'affaires consolidé.

1.11. Sous-traitance

Sous-traitance amont

NEURONES réalise une part très faible de son chiffre d'affaires (de l'ordre de 1%) en position de sous-traitant d'un constructeur, d'un éditeur ou d'un confrère.

Sous-traitance aval

NEURONES fait appel ponctuellement à des sous-traitants indépendants qui sont intégrés dans les équipes projets. NEURONES ne sous-traite pas de projets, ni partiellement, ni complètement, à des confrères. L'appel à des indépendants est très concentré dans deux activités : la formation et l'ingénierie de production Unix et SGBD. En 2002, le montant des achats de sous-traitance s'est élevé à 9 % du chiffre d'affaires du groupe (contre 8,7 % en 2001).

1.12. Concurrence

NEURONES est en concurrence sur ses marchés avec l'ensemble des SSII ayant des activités liées aux Nouvelles Technologies et aux environnements distribués. Ainsi, le groupe considère qu'il fait davantage face à des concurrents par métier qu'à des concurrents globaux.

Intégration de systèmes et réseaux : le marché est très éclaté entre des départements de grandes SSII, des divisions de constructeurs (IBM, HP-Compaq, Unisys), des sociétés dédiées de taille variable (les intégrateurs strictement réseaux distants, par exemple).

Infogérance d'environnements distribués : compte tenu de la barrière à l'entrée dans ce métier, le groupe rencontre seulement une dizaine d'acteurs qui sont, soit des infogérants globaux comme IBM Global Services, EDS, Cap Gemini-Ernst & Young, Atos-Origin et SchlumbergerSema, soit des infogérants spécialisés en informatique distribuée comme Steria, CS-SI, Euriware ou Thalès-SI (ex-Syseca).

Help-desk : l'entité spécialisée du groupe, leader sur son marché, est principalement en concurrence avec les plateaux de support des infogérants ou avec des solutions internes aux entreprises.

Intégration et Infogérance ERP : en intégration, les concurrents sont essentiellement Accenture ou des départements spécialisés de grandes SSII (IBM, EDS, CGEY...). La TMA et la formation sont relativement bien couvertes. En revanche, le support semble moins précisément adressé et est amené à se développer fortement.

Développement applicatif Internet : les concurrents spécialisés comme Micropole-Univers, Business et Décision ou les départements de grandes SSII telles Cap Gemini-Ernst & Young, Unilog, GFI.

Sécurité informatique : dans ce métier naissant, les acteurs sont encore très atomisés.

Formation : la filiale dédiée de NEURONES figure dans les cinq premiers acteurs spécialisés en formation informatique en France avec la Cegos, Azlan, GKN et Learning Tree (hors départements formation de constructeurs, éditeurs ou SSII).

1.13. Facteurs de risques

Risques liés au recrutement et à la fidélisation du personnel

Le groupe ne peut pas garantir qu'il aura la capacité de recruter et de conserver les ingénieurs et techniciens qui lui sont nécessaires pour réaliser ses objectifs.

Malgré un turnover qui reste élevé en région parisienne, la capacité de NEURONES à recruter (sans assouplir les critères de recrutement) a été suffisante jusqu'à présent.

Risques liés à la concurrence

Le marché des technologies de l'information présente assez peu de barrières à l'entrée susceptibles de prévenir l'apparition de nouveaux concurrents, ce qui constitue une menace pour certaines activités du groupe.

Les activités les moins menacées sont :

- le help-desk : barrière par l'investissement à l'entrée,
- l'infogérance : barrière par la taille nécessaire pour disposer de l'ensemble des compétences (maîtrise d'œuvre, help-desk, expertise technique systèmes et réseaux, capacité à affecter des équipes importantes) et par le fait que le cycle de vente est long.

Risques technologiques

Les marchés sur lesquels NEURONES intervient se caractérisent par des évolutions technologiques très rapides, une évolution des standards industriels, l'arrivée de nouveaux concurrents et une apparition fréquente de nouveaux services, logiciels et autres produits. Le succès futur du groupe dépendra en partie de sa capacité à adapter sans délai ses offres pour répondre aux besoins évolutifs de ses clients et ce, au meilleur prix.

Risques clients

Le premier client du groupe n'a jamais représenté plus de 5 % du chiffre d'affaires. Pour tous les clients importants, plusieurs entités du groupe NEURONES contractent avec de nombreuses divisions ou sociétés différentes du groupe du client. La majeure partie des ventes est réalisée avec des clients grands comptes. Le risque, face au défaut de paiement de ces derniers, est par conséquent relativement faible et assuré pour l'essentiel auprès d'Euler-SFAC.

Risques liés au non-respect d'une obligation de résultat

Depuis ses débuts, NEURONES exerce une partie de son activité sous forme de contrats au forfait, ce qui implique une obligation de résultat :

	Intégration syst & réseaux	Infogérance	Help-desk	Dev. Internet	Sécurité Internet	Intégration ERP	Support ERP	Formation
Temps passé	30 %	70 %	100 %	70 %	90 %	20 %	90 %	100 %
Forfait	70 %	30 %	0 %	30 %	10 %	80 %	10 %	0 %

Le risque de non respect d'une obligation de résultat reste très limité car analysé en permanence :

- pendant la phase avant vente :

Sur le plan technique, la réponse aux appels d'offres clients est validée par 2 ou 3 personnes (suivant la taille du projet) au cours de revues d'offres.

Sur le plan juridique, les contrats standard du groupe sont, dans la mesure du possible, utilisés. Si le client impose son modèle de contrat, celui-ci est discuté et validé par les conseils juridiques du groupe.

Sur le plan économique, les engagements contractuels ne dépassent pas 0,5 million d'euros de services par contrat.

- pendant le déroulement du projet :

L'équipe de projet suit scrupuleusement les étapes de contrôle qualité. L'avancement du projet est enregistré dans le système d'information de NEURONES tous les mois par le chef de projet et son supérieur direct. Tout écart par rapport aux prévisions est immédiatement détecté. Des audits systématiques sont menés par le Responsable Qualité pour détecter d'éventuels problèmes. Enfin, un comité des risques, composé de la direction générale, du responsable qualité, de la direction administrative et financière et du contrôle de gestion se réunit régulièrement pour analyser les risques encourus sur l'ensemble des projets. Par sa réactivité, la rapidité des actions correctives et leur suivi, ce comité permet de maîtriser rapidement une situation.

Globalement, bien que ce risque de dérapage sur des projets au forfait ne puisse être écarté, l'expérience montre qu'il reste limité :

- le groupe n'a perdu aucun client à la suite du non respect d'une obligation de résultat,
- dans le cas d'un éventuel sinistre, NEURONES a souscrit aux polices d'assurance de responsabilité civile et professionnelle.

Risques liés aux opérations de croissance externe

Dans ses opérations futures de croissance externe, NEURONES choisira de façon sélective des entreprises de taille moyenne dont les équipes pourront être intégrées au sein du groupe. En tout état de cause, les managers auront une culture proche de celle des managers actuels, ce qui permettra à leurs entités de rester autonomes tout en mettant en œuvre les synergies avec les autres sociétés du groupe. Il sera veillé tout particulièrement à ce que les propriétaires et cadres dirigeants ou « clés » se rapprochant de NEURONES y trouvent une motivation capitaliste dans le prolongement de leur situation précédente.

Risques de change et de taux

Les opérations du groupe conclues en devises sont pour l'instant très rares. En conséquence le risque éventuel de change n'est pas significatif.

Le groupe n'a pas d'endettement net et a vocation à employer ses excédents de trésorerie actuels pour des opérations de croissance externe. En conséquence, le risque de taux est actuellement relativement limité.

Risques liés aux placements et à l'endettement

La trésorerie excédentaire de NEURONES est placée sur des produits de trésorerie dont la rémunération est très proche du marché monétaire. Elle n'a jamais été placée sur des supports investis en actions ou obligations. NEURONES n'a à ce jour jamais détenu ses propres titres.

Dans le passé, les crédits moyen terme qui ont été mis en place ont toujours été des crédits à taux fixe. Compte tenu de la situation de trésorerie excédentaire de NEURONES, le suivi du coût moyen de l'endettement est sans objet.

Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan de NEURONES sont les suivants :

- compléments de prix d'acquisition (ou « earn out ») conditionnés à l'atteinte d'un niveau de résultat net sur les exercices 2003 et suivants. Au 31/12/2002, le montant maximum des compléments de prix qui pourrait être à verser s'élève à 760 milliers d'euros. Ce montant est nettement inférieur aux résultats nets qui conditionnent les compléments de prix en question,
- locations de bureaux : baux commerciaux classiques de 3,6,9 ans,
- locations et contrats de maintenance relatifs aux équipements de bureaux standard (entretiens photocopieurs sur 3 ans,...).

Les compléments de prix sont calculés en fonction de l'atteinte d'un objectif de résultat net de la société acquise. Lorsque les objectifs de résultat net sont dépassés, les compléments de prix sont plafonnés.

NEURONES n'a pas d'autre engagement hors bilan (effets escomptés non échus, engagements conditionnels, garanties financières, portage...).

Faits exceptionnels, litiges et procédures en cours

A la connaissance de NEURONES, il n'existe aucun fait exceptionnel ou litige susceptible d'avoir ou ayant eu dans un délai récent, une incidence significative négative sur l'activité, le patrimoine ou la situation financière du groupe.

1.14. Stratégie et développement

Stratégie de développement

Pour aller significativement plus vite que le marché dans son domaine NEURONES met en œuvre une stratégie qui s'articule autour des points suivants :

- **profiter du mouvement de fond d'externalisation des services liés à l'informatique distribuée (plus généralement aux infrastructures). Acquérir une position de leader en informatique distribuée. Augmenter le niveau de récurrence des contrats :** le groupe s'est doté des moyens nécessaires pour accompagner ses clients dans le cadre de formules contractuelles de plus en plus élaborées :
 - assistance technique simple,
 - puis contrats de service avec facturation à l'unité d'œuvre,
 - enfin contrats d'Infogérance pluriannuels avec facturation au poste de travail.

Il axe son développement et a investi dans le but d'augmenter le taux de contrats d'infogérance pluriannuels. Les facteurs clés de succès et de choix des prestataires pour de tels contrats sont :

- capacité du prestataire à assurer la maîtrise d'œuvre,
- compétences techniques et organisationnelles dans la gestion des réseaux (postes type, supervision, télédistribution,...),
- maîtrise du help-desk,
- capacité à affecter rapidement des ressources s'engageant aux côtés du client.

- **investir le secteur des e-Services. Participer à sa consolidation :** l'« Internetisation » des systèmes d'information est une tendance lourde. Toutes les activités de service liées connaîtront des taux de croissance plus élevés que la moyenne des services dans les cinq années à venir.
- **élargir ses relations avec les grands comptes :** NEURONES considère que la prestation d'un service de haute qualité est essentielle au renforcement de ses relations avec ses clients existants. NEURONES n'est pour l'instant présent que chez environ 200 clients parmi les 600 plus grands comptes français. Le groupe estime qu'il y a une réserve de croissance forte dans les très grands comptes qui vont être désormais ciblés plus méthodiquement. La taille des équipes centrales en charge des relations globales avec les grands comptes augmente régulièrement.
- **accueillir au sein du groupe des SSII innovantes en terme de services :** l'organisation du groupe en centres de profits autonomes, avec leurs propres comptes d'exploitation et moyens, a donné à NEURONES l'habitude de la relation avec des entrepreneurs associés. NEURONES met à disposition ses moyens, sa capillarité commerciale et son expérience à des sociétés de services qui apportent au groupe leur savoir faire spécifique. A condition de respecter la personnalité et la force de ces dernières, le mariage des deux cultures se révèle déjà très prometteur.
- **participer à la restructuration du secteur des SSII :** NEURONES est un candidat sérieux pour participer à cette inévitable restructuration du secteur qui a d'ailleurs commencé. Les critères d'acquisition de NEURONES sont les suivants :
 - sociétés (ou sous-ensembles de sociétés) rentables,
 - maintien du management,
 - opérations relatives pour le bénéfice par action.
- **se développer par augmentation de la couverture géographique :** régions, international : NEURONES a jusqu'à présent canalisé ses énergies pour atteindre une taille significative dans ses métiers. Le groupe est resté concentré sur Paris et la région parisienne et ne s'est pas intéressé à d'autres zones géographiques qui représentent autant de réserves de croissance. Aujourd'hui, NEURONES est prêt, sur ses métiers, en fonction des opportunités et des demandes des clients, à se développer de façon sélective dans les régions et, plus tard, à l'international.

Principes permanents

Au delà de ces axes stratégiques de développement, NEURONES s'appuie sur les principes permanents suivants qui correspondent, selon sa direction, à la demande profonde des clients grands comptes et qui assureront sa présence à moyen et long terme sur le marché :

- **recruter, former et faire évoluer les consultants de haut niveau avec un accent particulier mis sur les capacités à assurer la maîtrise d'œuvre de projets :** NEURONES s'attache à recruter les consultants les plus qualifiés en leur offrant un environnement et une culture riche et dynamique, une rémunération et une évolution de carrière stimulantes. Le groupe leur offre l'opportunité d'accélérer leur développement professionnel en travaillant sur des projets complexes où ils assurent une maîtrise d'œuvre réelle ;
- **maintenir des équipes forfait en nombre suffisant :** la tendance naturelle conduit l'ensemble des SSII à privilégier les offres de service sous forme de conseil et expertise (facturation au temps passé et ingénieurs en général sur site client pendant de longues périodes) par rapport aux offres de service de projets clés en mains.

Or, compte tenu de la complexité grandissante des environnements, NEURONES constate qu'il faut réunir de nombreux experts techniques complémentaires pour donner un avis pertinent sur un projet.

Les dirigeants du groupe ont la conviction que, pour être présent à long terme sur le marché, il faut être en mesure de donner un avis technique pertinent et rapide à des problèmes de plus en plus complexes. Pour ce faire, il est nécessaire d'« entretenir » et conserver un « noyau » technique fort d'ingénieurs experts ne travaillant que sur des projets au forfait, condition sine qua non pour pouvoir assurer une maîtrise d'œuvre réelle. Ce groupe permet également de faire un lien technique profond entre les équipes, en complément des nécessaires outils de gestion de la connaissance, Intranets et autres réunions techniques formelles et transversales.

- **maintenir sous assurance qualité les deux processus fondamentaux des métiers du conseil et du forfait, le recrutement et la phase pré-contractuelle de réponse aux projets des clients :** pour maîtriser sa croissance future, NEURONES fait régulièrement évoluer de façon flexible son organisation et ses infrastructures, Drh, services financiers et juridiques, direction qualité, systèmes d'information.

Au-delà, NEURONES estime comme fondamentale pour le bon contrôle de la croissance, la maîtrise des deux processus suivants qui ont été mis sous assurance qualité dès 1996. Ils ont mis en place les systèmes et outils nécessaires pour assurer une traçabilité complète pour chacun d'entre eux :

- le recrutement : environ 15 000 candidatures reçues en 2002, QCM obligatoires, entretien de personnalité obligatoire, gestion des candidatures dans un outil « CV-thèque »,
- la phase pré-contractuelle de réponse à une demande client : procédures de « go/no go » avec évaluation des risques, détail de prestations formalisé obligatoire, affectation systématique d'un responsable unique pour toute réponse à une demande client.

1.15. Évolution récente et perspectives

Croissance et résultats d'exploitation par trimestre

(en millions d'euros)	T1	T2	T3	T4	2002
CA	22,5	22,9	23,0	24,2	92,6
% 02/01	+ 5,9 %	+ 7,4 %	+ 12,9 %	+ 5,6 %	+ 7,9 %
dont % organique	+ 4,9 %	+ 5,4 %	+ 10,7 %	- 2,5 %	+ 4,4 %

Grâce notamment à de bons taux d'activité en fin d'exercice, NEURONES a réalisé les marges opérationnelles suivantes :

	T1	T2	T3	T4	2002
Marge opérationnelle	8,2 %	9,0 %	13,5 %	11,1 %	10,5 %

Taux d'activité

Sur l'exercice 2002, les taux d'activité ont été les suivants :

	Taux d'activité 2002 (*)	Taux d'activité 2001 (*)
Intégration	78 %	65 %
Infogérance NT postes de travail	92,5 %	91 %
Infogérance Unix, bases de données	95 %	95 %
e-Services	Non significatif	Non significatif

(*) Pour l'effectif technique productif : rapport entre les journées facturées d'une période et l'ensemble des journées payées de la même période (congés payés exclus).

Pour les activités d'intégration, où la part des projets au forfait est importante, les prix de vente journaliers incluent des temps d'avant vente, des temps de veille technologique et de formation sur les logiciels et équipements. Le taux de 78 % est ainsi un taux en nette progression par rapport à 2001 où il s'établissait à 65 % car une partie des équipes Intégration a été engagée sur des projets Infogérance.

Pour les activités d'Infogérance, les journées non facturées correspondent à des journées d'« inter-contrat ».

Enfin, pour les e-services, le taux d'occupation n'est pas significatif. En effet, il doit être analysé en complément des indicateurs de productivité (nombre d'appels traités par technicien pour le help-desk par exemple) et des taux de remplissage (par exemple pour la formation : nombre de stagiaires par salle, nombre de salles occupées) pour expliquer de façon pertinente la bonne utilisation des ressources techniques.

Pour les quatre premiers mois de 2003, les taux d'activité sont décevants en Intégration et satisfaisants en Infogérance.

Évolution récente

Le chiffre d'affaires du premier trimestre 2003 a été le suivant :

(en millions d'euros)	T1 2003	T1 2002	%
CA	23,5	22,5	+ 4,6 %
dont Services	21,2	19,2	+ 10 %
dont Licences & Équipements	2,3	3,3	- 30 %

L'activité prestations de services affiche une croissance de 10 %, dont 2 % en organique, dans un environnement peu favorable. A périmètre constant, le chiffre d'affaires global baisse de 3 %, impacté par la faiblesse sur le trimestre des ventes de licences et équipements (- 30 %).

Le groupe a réalisé sur ce trimestre un résultat d'exploitation (après participation) supérieur à 7,2 % du chiffre d'affaires (non audité), à comparer à 8,2 % sur le premier trimestre 2002 et à 8,6 % sur le premier semestre 2002. L'effectif a été stable sur la période. Sur le trimestre, comme sur l'ensemble de l'année 2002 et des années précédentes, il n'a pas été constaté de charges exceptionnelles.

Prévisions 2003

Sans reprise effective du marché sur le second semestre 2003, NEURONES table pour l'ensemble de l'année, hors nouvelles opérations de croissance externe, sur un chiffre d'affaires supérieur à 94 millions d'euros et sur un résultat d'exploitation supérieur à 8 %.

Pour la prévision de résultat d'exploitation 2003, les hypothèses suivantes ont été retenues :

- effet 35 heures : à partir de 2001 et jusqu'à la fin 2004, NEURONES verra chaque année l'aide Urssaf baisser de 152 euros par an et par collaborateur (aide de 1 520 euros par an et par collaborateur en 2000 ; aide de 914 euros en 2004, plus d'aide à partir du 1/1/2005). Cette baisse est intégrée dans les prévisions,
- participation des salariés calculée selon les règles en vigueur,
- taxe professionnelle : 1,5 % de la valeur ajoutée pour les entités d'un chiffre d'affaires de plus de 7,6 millions d'euros (1,2 % en 2000, et 1,5 % depuis 2001 inclus). Environ 60 % du groupe Neuronnes suit cette règle. La taxe professionnelle des petites entités, environ 40 % du groupe, ne sera plus assise que sur les immobilisations en 2003 et plus sur les salaires (franchise complète à partir de 2003),
- investissements corporels stables : 0,9 million d'euros en 2003.

En outre, le résultat net part du groupe devrait rester dans la même proportion qu'en 2002 par rapport au résultat d'exploitation après les effets suivants :

- nouvelle baisse de la rémunération de la trésorerie excédentaire : le taux de 3 % est prévu pour 2003 (contre 3,5 % réalisé en 2002),
- baisse des amortissements des survaleurs qui sont estimés, pour le périmètre actuel et sans amortissements exceptionnels, à 0,7 million d'euros en 2003 contre 1 million d'euros en 2002.

Le taux d'Impôt sur les Sociétés s'établira en 2003 à 34,33 % sans changement par rapport à 2002 (rappel 2001 : 35,33 %, 2000 : 36,66 %).

2. Performances financières

2.1. Rapport présenté par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2003

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte conformément aux dispositions légales et statutaires pour vous rendre compte de l'activité de notre groupe au cours de l'exercice écoulé, soumettre à votre approbation ses comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2002 et vous informer de ses perspectives d'avenir.

Comptes consolidés

Commentaires sur l'activité du groupe au cours de l'année 2002

En France, le marché des services informatiques en 2002 a été en décroissance, ce qui ne s'était pas produit depuis 1993. Selon le Syntec, cette décroissance serait de 3 %.

Dans ce contexte, NEURONES a réalisé une croissance globale de +7,9 %, dont +4,4 % en croissance organique, l'écart entre la croissance organique et la croissance globale étant lié à l'intégration dans le périmètre de consolidation de Codilog à compter du 1^{er} mars 2002 et de Inexware Services à compter du 1^{er} octobre 2002. Le chiffre d'affaires s'est élevé à 92,6 millions d'euros, dont 80,2 millions d'euros pour les prestations de services et 12,4 millions d'euros pour les ventes de licences et équipements.

La croissance de l'activité « services », qui représente à fin 2002, 87 % du chiffre d'affaires total du groupe, s'est élevée à +5 % sur l'année, dont +1% en organique. L'activité « ventes de licences et équipements » a connu une reprise par rapport à l'année 2001, affichant une croissance de +29 %, à 12,4 millions d'euros.

Le résultat d'exploitation est en progression tant en volume, qu'en taux rapporté au chiffre d'affaires. Ainsi, il s'établit à 9,7 millions d'euros en 2002, contre 8,2 millions d'euros en 2001 et représente 10,5 % du chiffre d'affaires, contre 9,6 % en 2001. Il s'agit là de la meilleure performance historique réalisée par NEURONES, et ce, dans un contexte de marché atone. L'amélioration du taux de marge opérationnelle tient pour moitié à l'amélioration des performances intrinsèques du groupe et pour l'autre moitié aux effets positifs de la croissance externe.

La plupart des SSII très « colorées » assistance technique ont connu en 2002 de fortes baisses de leur marge opérationnelle. Grâce à ses offres élaborées (notamment l'Infogérance) et en montée en puissance régulière depuis de nombreuses années, grâce aussi au système de motivation et d'intéressement des dirigeants de ses entités, NEURONES a été parmi les très rares acteurs à améliorer sa marge opérationnelle malgré la conjoncture. Dans l'absolu, le niveau de 10,5% (sans résultat exceptionnel) situe NEURONES parmi les meilleures SSII de plus de 500 personnes.

Le résultat financier diminue légèrement, passant de 1,2 million d'euros à 1 million d'euros, lié à la baisse des taux de rémunération des placements au cours de l'année 2002. Toutefois, la baisse du résultat financier a été limitée grâce au niveau moyen de trésorerie disponible au cours de l'exercice en nette augmentation par rapport à l'exercice 2001.

La charge d'impôt sur les sociétés augmente à 3,6 millions d'euros, contre 3,3 millions d'euros au cours de l'année précédente. Cette augmentation est liée à l'augmentation de la base imposable, le taux étant en diminution de 1 % entre 2002 et 2001. Le taux moyen d'impôt sur les sociétés ressort à 34,5 %.

L'amortissement des écarts d'acquisition passe de 0,5 million d'euros à 1 million d'euros, résultant d'une part de l'augmentation de la valeur brute des écarts d'acquisition (induit par les opérations de croissance externe et par les compléments de prix versés), d'autre part de l'accélération du plan d'amortissement sur une des filiales.

Le résultat net part du groupe, après amortissement des écarts d'acquisition, s'établit à 5,6 millions d'euros, contre 5,2 millions d'euros pour l'année précédente, et représente 6,1 % du chiffre d'affaires consolidé, taux égal à celui de l'année précédente.

Commentaire sur la situation financière consolidée

Actif

Les écarts d'acquisition bruts augmentent de 2,9 millions d'euros, se décomposant de la façon suivante :

- l'opération de croissance externe réalisée en mars 2002,
- les compléments de prix versés,
- et dans une moindre mesure les titres de filiales rachetés à des minoritaires.

Les écarts d'acquisition sont amortis sur une durée de 20 ans, à l'exception de ceux générés lors de rachat de titres à des minoritaires, qui du fait de leur caractère non significatif, ont été amortis sur un an.

Les immobilisations incorporelles brutes augmentent de 1,7 million d'euros. Il s'agit principalement du rachat d'un fonds de commerce d'une société en redressement judiciaire dans le cadre d'un plan de cession.

Les immobilisations corporelles nettes sont stables, les investissements de l'exercice s'élèvent à 0,7 million d'euros et correspondent pour l'essentiel aux investissements en matériel informatique à usage interne et en véhicules de service.

Le besoin en fonds de roulement, hors variation de la dette d'impôt sur les sociétés, est resté stable. Ceci est dû notamment à la bonne maîtrise du poste clients. Les impôts différés actif correspondent pour l'essentiel à l'activation de l'impôt sur la participation des salariés.

La trésorerie générée par l'exploitation au titre de l'exercice 2002 est supérieure au résultat net, puisqu'elle s'élève à 6,2 millions d'euros. Cette performance remarquable, réalisée pour la seconde année consécutive est le fruit de la gestion rigoureuse du besoin en fonds de roulement. La trésorerie nette au 31 décembre 2002 s'élève à 35,8 millions d'euros.

Passif

Les provisions pour risques correspondent essentiellement à des provisions pour risques d'exploitation.

Les autres postes du passif restent plutôt stables, signe d'une croissance plus faible, notamment au niveau des effectifs.

Perspectives d'avenir

Les scénarii de reprise ne sont toujours pas à l'ordre du jour pour l'année 2003 et la visibilité est faible. Le Syntec annonce une nouvelle baisse du marché de 3 %. Sans reprise effective du marché sur le second semestre 2003, NEURONES table pour l'ensemble de l'année, hors nouvelles opérations de croissance externe, sur un Chiffre d'Affaires supérieur à 94 millions d'euros et sur un résultat d'exploitation supérieur à 8 % du Chiffre d'Affaires.

Prises de participation

Au cours de l'année 2002, NEURONES a réalisé les opérations de croissance externe suivantes :

- Prise de participation à hauteur de 70 % dans la société Codilog Conseil,
- Création de la société Inexware Services et prise de participation à hauteur de 100 %, cette société ayant repris le fonds de commerce d'une société en redressement judiciaire dans le cadre d'un plan de cession,
- Par ailleurs, ont été augmentés les pourcentages d'intérêt dans Knowledge (rachat de 15,8 % des titres à des actionnaires minoritaires historiques) et dans Help-Line (rachat de 2 % des titres au fondateur, avant cession programmée à son bras droit).

Activités des filiales

Les activités du groupe NEURONES sont réparties en trois pôles d'activité :

- pôle « Intégration de systèmes et réseaux »,
- pôle « Infogérance d'environnements distribués »,
- pôle « e-Services ».

Les sociétés filiales de NEURONES, leur appartenance aux différents pôles, ainsi que les contributions aux principaux agrégats consolidés relatives à l'exercice 2002 sont résumées ci-après :

(en milliers d'euros)

Pôle	Société	Chiffre d'affaires 2002	Résultat d'exploitation 2002	Résultat net 2002
Société mère	NEURONES SA	24	(328)	(806)
Intégration de systèmes et réseaux	Neurones Solutions	19 533	1 353	898
Infogérance d'environnements distribués	Skills Consulting	18 433	3 153	2 126
	Sous-Groupe AS International	13 877	2 602	1 770
e-Services	Help-Line	21 314	1 950	1 127
	BrainSoft	6 148	78	60
	UpGrade	6 773	(47)	(42)
	Intrinsec	2 498	161	104
	Knowledge	970	57	55
	Codilog	1 701	705	320
	Inexware Services	1 352	15	13
TOTAL		92 623	9 699	5 625

Les données présentées sont calculées sur la base des contributions aux agrégats consolidés, intégrant les opérations d'élimination interne (chiffre d'affaires, retraitements consolidés, etc.).

Pôle « Intégration de systèmes et réseaux »

L'année 2002 a été dynamique pour ce pôle. La croissance du chiffre d'affaires s'établit au global à +19 %, dont +25 % pour les ventes de licences et équipements et +13 % pour les prestations de service.

Le résultat d'exploitation est en nette amélioration (+61 %) et s'établit à 6,6 % du chiffre d'Affaires, contre 4,9 % en 2001. L'amélioration du résultat d'exploitation est le fruit conjugué de l'augmentation du volume des ventes de licences et équipements, avec légère amélioration du taux de marge brute, de la gestion adéquate des effectifs productifs (amélioration du taux d'activité des ingénieurs et techniciens), et de la bonne maîtrise des frais généraux (stables).

Pôle « Infogérance d'environnements distribués »

Pour la société dédiée à l'activité « Infogérance réseaux, serveurs de proximité et postes de travail », l'année 2002 a été difficile en terme d'activité, puisqu'elle a connu une décroissance de son chiffre d'affaires de 5 %. Le marché de l'assistance technique simple a été tendu en volume et en pression sur les prix de vente. En revanche, elle a connu une forte progression de ses activités d'Infogérance (offres pluriannuelles, multiservices, avec engagements de résultats sur des niveaux de services). Ce sous-segment de marché a été le seul qui soit resté très porteur (croissance à deux chiffres). Dans ce contexte, le développement d'une offre d'Infogérance depuis plusieurs années, a servi d'amortisseur en comparaison de ses confrères très colorés assistance technique. Le résultat d'exploitation est même en croissance de +8,6 %, grâce notamment à une amélioration du taux d'activité (les démarrages de contrats d'Infogérance ont pu équilibrer les fins de mission d'assistance technique simple), et à une gestion rigoureuse du recrutement et des dépenses.

Le sous-groupe AS International a également souffert des effets du marché, mais dans une moindre mesure. La décroissance du chiffre d'affaires a été limitée à 3 %, le résultat d'exploitation s'est maintenu à 2,6 millions d'euros, signe d'une bonne maîtrise des dépenses.

Pôle « e-Services »

La société dédiée à l'assistance informatique à distance a poursuivi sa croissance interne à un niveau élevé (+12 %). Par ailleurs, le plan d'action, destiné à améliorer la rentabilité, engagé dès la fin de l'année 2001, a pleinement porté ses fruits au cours de l'année 2002. Le résultat d'exploitation est en augmentation de 92 %, le résultat net en progression de 80 %. Cette société confirme ainsi d'année en année sa position de leader sur le marché du help-desk informatique en France.

La société de développement applicatif Internet a subi une décroissance du chiffre d'affaires de 12,5 %. Le résultat d'exploitation en a été directement affecté puisqu'il accuse une baisse de 87 %. Plusieurs facteurs ont pesé négativement sur les marges : reports ou annulations de certains projets au forfait, pressions sur les prix en assistance technique simple. La résultante a été une hausse du taux d'intercontrat, en particulier sur les premier et quatrième trimestres 2002.

L'acquisition réalisée en octobre 2002 d'Inexware Services présente également dans le développement applicatif devrait permettre de mieux absorber les frais de structure et de veille technologique dans nos activités de développement applicatif. Les deux sociétés constituent désormais un ensemble de 150 ingénieurs. Inexware Services constituée d'équipes jeunes (moyenne d'âge 26 ans) et dédiées exclusivement à des technologies de dernière génération (Java, Websphere) a réalisé un premier exercice de 3 mois à l'équilibre, et ce, malgré la prise en charge sur la période de 102 milliers d'euros de charges non récurrentes liées à la reprise.

L'activité « sécurité » a connu une année de croissance de 18 %. Après deux semestres contrastés, le résultat d'exploitation de l'année se situe au dessus de 5 % du chiffre d'affaires. Nos experts sécurité sont intervenus plus significativement sur les sites infogérés par le groupe.

L'activité de support ERP a réalisé une croissance de 42 % et la société affiche pour la première année des résultats bénéficiaires.

L'activité d'intégration SAP, présente dans le groupe depuis le 1^{er} mars 2002, va permettre de créer une filière ERP. Le plan d'intégration de cette entité s'est déroulé comme prévu. La contribution de cette société a été très profitable au groupe, tant au niveau financier, qu'au niveau de la qualité professionnelle des équipes. Il est prévu de fusionner les deux entités de support et d'intégration ERP avec effet au 1^{er} janvier 2003. Ainsi, les deux activités (Support utilisateur SAP pour Knowledge et Intégration SAP pour Codilog) pourront être intégrées dans une même société juridique et avec un management unique.

Dans un marché en baisse sensible, l'activité « formation » a connu une année difficile. Le chiffre d'affaires est en décroissance de 1 % à 7,1 millions d'euros, et se situe en deçà des objectifs. Un plan d'action a été pris pour abaisser le point mort des activités de formation dans nos centres qui sont surtout destinées à des informaticiens (diminution de la capacité salles et du nombre de formateurs internes), mais la décroissance du chiffre d'affaires, ainsi que les dépenses de marketing rendues nécessaires pour relancer l'activité n'ont pas permis de terminer l'année 2002 à l'équilibre (perte de 42 milliers d'euros).

Comptes annuels – NEURONES S.A.

Commentaires sur l'activité de NEURONES S.A. au cours de l'année 2002

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 4,5 millions d'euros, contre 3 millions d'euros pour l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires est constitué de redevances de services aux filiales du groupe, ainsi que de refacturations de chiffre d'affaires réalisé par des sociétés du groupe auprès de grands clients ayant référencé la société mère comme fournisseur et pour lesquels NEURONES SA joue le rôle de « boîte aux lettres ». Le résultat d'exploitation est négatif à 388 milliers d'euros. Le résultat net s'élève à 173 milliers d'euros, lié notamment aux produits financiers (651 milliers d'euros) générés par le placement du solde non utilisé des sommes levées lors de l'introduction en Bourse.

Perspectives d'avenir

La société NEURONES SA est depuis le 1^{er} janvier 2000 une société Holding qui concentre les fonctions de direction générale, de direction des Ressources humaines, communication et gestion financière du groupe. La société équilibre ses dépenses d'exploitation en refacturant ses services aux différentes filiales du groupe.

Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice, soit 173 084 euros de la manière suivante :

- Affectation au report à nouveau, 173 084 euros
qui passe ainsi de 30 008 828 euros à 30 181 912 euros.

En outre nous vous rappelons que la société n'a pas distribué de dividendes au cours des trois dernières années.

Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif, de nature à remettre en cause les comptes qui vous sont présentés, n'a eu lieu entre la date d'arrêté des comptes et la date d'émission de ce rapport.

Activité en matière de recherche et de développement

NEURONES ainsi que ses filiales n'exercent pas d'activité de recherche et développement à proprement parler. Le temps investi pour le développement futur des activités du groupe correspond à de la formation professionnelle et au développement d'offres commerciales. Les coûts sont constatés en charge l'année de leur survenance.

Risques environnementaux

De par ses activités de prestations de services informatiques et de conseil, NEURONES ainsi que l'ensemble de ses filiales ne font pas porter sur l'environnement de risques particuliers.

Conséquences sociales de l'activité

Les effectifs moyens sur l'exercice 2002 s'élèvent à 1 143 personnes, contre 1 109 personnes en moyenne au cours de l'année 2001. Cette augmentation moyenne de 34 personnes est due pour 28 personnes aux effets de la croissance externe et pour 6 personnes aux effets de la croissance interne. L'âge moyen s'établit à 30,5 ans au 31/12/2002. La masse salariale globale a augmenté de 4 %, pour une augmentation des effectifs de 3 %. L'écart de 1 % est du aux effets conjugués des augmentations individuelles, de l'évolution du mix et du turn over. Celui-ci est en baisse constante depuis 3 ans et s'établit à 15 % en 2002, contre 19 % en 2001, 24 % en 2000 et 19 % en 1999. L'effort de formation au titre de l'année 2002 est en diminution et a représenté 1 500 jours, contre 5 000 jours en 2002. Toutefois, cet effort reste supérieur aux obligations légales minimum. Les sociétés du groupe versent la participation légale lorsque les conditions réglementaires sont remplies. La gestion de la participation est confiée à un organisme bancaire extérieur au groupe. Par ailleurs, les plans de stocks options, détaillés dans le paragraphe suivant, ont été volontairement attribués à un nombre important de salariés du groupe (plus de 25 % d'attributaires). Enfin, une contribution de 0,2 % de la masse salariale est versée aux comités d'entreprise des sociétés remplissant les conditions réglementaires.

Opérations réalisées au titre d'options de souscription d'actions par les salariés

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 novembre 1999 a autorisé les plans de souscription d'actions de la société NEURONES, dont les caractéristiques sont rappelées ci-dessous :

Plan de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) :

L'Assemblée Générale Extraordinaire a octroyé à 49 salariés de NEURONES S.A. des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise. Ces bons pourront être exercés à compter du 29 novembre 2004 pendant une durée d'une année. Les titulaires des bons, présents dans l'entreprise à ce moment, auront la faculté de souscrire 476 385 actions au nominal de 0,40 euro, au prix de souscription de 3,20 euros. Au 31 décembre 2002, le nombre maximum de bons exerçables correspond à 422 790 actions, représentant 1,86 % du capital.

Plan d'options de souscription d'actions (N° 1, N° 2 et N° 3) :

Simultanément, l'Assemblée Générale Extraordinaire a autorisé le Conseil d'Administration à octroyer des options de souscription d'actions dans la limite de 964 875 actions (soit au maximum 4,23 % du capital actuel de 22 771 050 actions), à émettre en une ou plusieurs fois au profit de tout ou partie des salariés du groupe. Cette délégation est valable pendant une durée de cinq années.

Faisant usage de cette autorisation, le Conseil d'Administration du 29 novembre 1999 a octroyé 165 550 options, à 19 salariés des filiales de NEURONES, exerçables à partir du 29 novembre 2004, au prix de 3,20 euros. Au 31 décembre 2002, le nombre maximum d'options exerçables de ce plan N° 1 s'élève à 153 640, représentant 0,67 % du capital. De même, le Conseil d'Administration du 27 juillet 2000 a octroyé 304 363 options, à 171 salariés des filiales de NEURONES, exerçables à partir du 27 juillet 2005, au prix de 7,50 euros. Au 31 décembre 2002, le nombre maximum d'options exerçables de ce plan N° 2 s'élève à 178 139, représentant 0,78 % du capital. Le Conseil d'Administration du 11 juillet 2001 a octroyé 320 210 options, à 240 salariés des filiales de NEURONES, exerçables à partir du 11 juillet 2006, au prix de 3,80 euros. Au 31 décembre 2002, le nombre maximum d'options exerçables de ce plan N° 3 s'élève à 269 833, représentant 1,18 % du capital.

Enfin, un Conseil d'Administration s'est déroulé le 23 janvier 2003 et a attribué 174 000 options (plan N° 4) à 60 salariés du groupe, permettant de souscrire 174 000 actions de 0,40 euro de valeur nominale au prix de 3,20 euros, soldant ainsi l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 29 novembre 1999 au Conseil d'Administration.

Autorisation au titre d'options d'achat ou de souscription d'actions par les salariés à hauteur de 1,09 % du capital

Le Conseil d'Administration a attribué en quatre fois (29 novembre 1999, 27 juillet 2000, 11 juillet 2001, 23 janvier 2003) un total de 964 123 options de souscription. Il a ainsi soldé l'autorisation du 29 novembre 1999 portant sur 964 875 options, le solde de 752 options étant non significatif. Le capital de NEURONES étant composé de 22 771 050 actions, le total des BSPCE et options déjà accordés (options et bons caducs au 31/12/2002 déduits) représente une dilution potentielle maximale de 4,49 % (et 5,26 % après le plan n° 4 attribué en janvier 2003). Les options et bons caducs au 31/12/2002 (BSPCE et options – plans 1 à 3) s'élèvent à 242 106 options.

Nous vous demandons d'autoriser le Conseil d'Administration à attribuer en une ou plusieurs fois pour une durée de cinq ans, un total de 250 000 options de souscription ou d'achat d'actions. Ce nombre correspond aux options devenues caduques des précédents plans (BSPCE+options). La dilution potentielle maximale liée à cette nouvelle autorisation de 250 000 options est de 1,09 %.

Autorisation d'augmentation de capital dans les conditions prévues à l'article L. 443-5 du code du travail

Par ailleurs, et conformément à la loi 2001-152 du 19 février 2001, nous vous demandons de voter une résolution autorisant le Conseil d'Administration à réaliser une augmentation de capital dans les conditions prévues à l'article L.443-5 du code du travail si les actions détenues par le personnel de la société et des sociétés qui lui sont liées aux sens de l'article L.225-180 représentent moins de 3 % du capital.

Compte tenu de l'existence de plans de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise et de plan de souscription d'actions, nous vous proposons de décider qu'il n'y a pas lieu de réaliser une augmentation de capital dans les conditions prévues à l'article L.443-5 du code du travail. Conformément à la loi du 25 juillet 1994, nous vous informons que les salariés ne détiennent aucune action de la société au titre d'un PEE, d'un fonds commun de placement d'entreprise ou au titre de la période d'indisponibilité prévue au titre des articles L.225-194 et L.225-197 du code de commerce et à l'article L.442-7 du code du travail.

Autorisation pour la société d'acquérir ses propres actions

La société souhaite se donner l'opportunité de procéder à l'achat de ses propres actions, notamment pour :

- intervenir à l'achat et à la vente en fonction des situations de marché,
- procéder à la cession, à l'échange ou au transfert des titres achetés en fonction des opportunités notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- attribuer des titres achetés aux salariés et/ou mandataires sociaux qui bénéficient d'options d'achat,
- réguler le cours de Bourse de la société par intervention systématique en contre tendance sur le marché du titre.

Nous vous demandons d'autoriser le Conseil d'Administration et de lui déléguer la faculté de mettre en œuvre des programmes de rachat d'actions dans le cadre défini ci-après :

- la délégation est valable pour une durée de 18 mois, à compter de cette Assemblée,
- les rachats d'actions pourront être réalisés par intervention sur le marché ou par des achats de blocs, sans limitation particulière pour ces acquisitions de blocs,
- le prix maximum d'achat est fixé à 12 euros, le prix minimum de vente est fixé à 3 euros,
- le nombre maximum d'actions susceptibles d'être rachetées par la société est limité à 10 % du nombre total d'actions composant le capital social, soit 2 277 105 actions, représentant un montant maximum d'achat de 27 325 260 euros,
- ce nombre d'actions et les limites d'achat et de vente seront le cas échéant ajustés lors d'éventuelles opérations financières de la société ou décisions touchant le capital social,
- ce programme ne donnera lieu à aucune annulation d'action.

Le Conseil d'Administration donnera aux actionnaires dans son rapport à l'Assemblée Générale Annuelle, toutes les informations relatives à ces achats d'actions et cessions réalisées.

Cette autorisation remplace celle donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2002.

Renouvellement du mandat des administrateurs

Le mandat des administrateurs venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes clos au 31 décembre 2002, nous vous proposons de soumettre à l'Assemblée Générale le renouvellement de leurs mandats pour une année, conformément aux statuts.

Rémunération des administrateurs et listes des mandats exercés

Monsieur Luc de CHAMMARD est Président-directeur général de la société NEURONES. Il est également administrateur des sociétés UpGrade et Knowledge, filiales de NEURONES.

Monsieur Bertrand DUCURTIL est directeur général délégué, administrateur de la société NEURONES. Il est également président de Neurones Solutions, président de Skills Consulting, administrateur de BrainSoft, administrateur d'Help-Line, gérant des sociétés AS Technologies et AS Télécom & Réseaux, toutes ces sociétés étant des filiales directes et indirectes du groupe. Monsieur DUCURTIL est également gérant de la S.A.R.L. Host, société ne faisant pas partie du groupe NEURONES.

Monsieur de CATUELAN est administrateur de la société NEURONES. Il est également administrateur de la société SA Immopark, gérant de FCH participations, administrateur de la société Activités Auto Contrôle SA et co-gérant de la SARL Auto Contrôle Voisins. Ces sociétés ne font pas partie du groupe NEURONES.

Monsieur PACQUEMENT est administrateur de la société NEURONES et n'exerce pas d'autres mandats.

Au cours de l'année 2002, Monsieur de CHAMMARD a perçu une rémunération de 157 689 euros, dont 6 220 euros d'avantages en nature. Monsieur DUCURTIL a perçu une rémunération de 106 714 euros. Messieurs de CATUELAN et PACQUEMENT n'ont pas perçu de rémunération au titre de leur fonction d'administrateur.

Identité des actionnaires

Nous vous informons que Monsieur Luc de CHAMMARD détient directement et indirectement plus de 2/3 du capital et des droits de vote de la société. Monsieur Bertrand DUCURTIL détient plus de 5 % des droits de vote.

Renouvellement du mandat d'un des deux Commissaires aux Comptes

Le mandat d'un des deux Commissaires aux Comptes (FCC Audit et Conseil), ainsi que son suppléant (Monsieur André CRESTEIL), venant à échéance à l'issue de cette Assemblée Générale, nous vous proposons de renouveler leurs mandats pour une durée de six années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2008.

Mode de gestion de la société

Dans le cadre de l'application de la loi NRE du 15 mai 2001, nous vous avons demandé, lors de la précédente Assemblée Générale, d'approuver les modifications statutaires précisant notamment le mode de gestion de la société. Nous vous rappelons qu'il est prévu à l'article 14 des statuts que la direction générale de la société soit assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique, nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de directeur général. Le Conseil d'Administration a décidé au terme du Conseil d'Administration du 27 juin 2002 que la direction générale de la société continuerait à être assurée par le président du Conseil d'Administration.

Conclusion

En conclusion, nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2002, le rapport de gestion établi par votre Conseil d'Administration et en conséquence de donner quitus à celui-ci pour sa gestion au cours dudit exercice et d'adopter les résolutions qui vont être soumises à votre vote.

Le Conseil d'Administration

(en euros)	1998	1999	2000	2001	2002
Capital en fin d'exercice					
Capital social	3 138 011	7 719 000	9 108 420	9 108 420	9 108 420
Nombre des actions ordinaires existantes	5 146	3 859 500	22 771 050	22 771 050	22 771 050
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer					
Par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
Par exercice de droits de vote	-	-	-	-	-
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	29 032 732	37 555 000	1 579 429	3 084 992	4 542 728
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	5 069 603	3 657 213	27 543 996	611 845	269 756
Impôts sur les bénéfices	726 612	1 132 906	(660 978)	252 395	89 437
Participation des salariés due au titre de l'exercice	249 302	379 706	-	-	-
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	4 215 613	2 118 519	28 168 793	365 155	173 084
Résultat distribué	-	-	-	-	-
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	795,51	0,55	1,24	0,02	0,01
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	819,21	0,55	1,24	0,02	0,01
Dividende attribué à chaque action	-	-	-	-	-
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	179	323	5	8	9
Montant de la masse salariale de l'exercice	5 318 861	9 378 181	449 723	594 270	616 454
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, œuvres sociales, etc.)	2 353 642	4 525 074	162 984	230 415	254 587

2.2. Autres informations relatives aux plans de stock options

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 novembre 1999 a attribué des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise. A partir du 29 novembre 2004 et jusqu'au 28 novembre 2005, les titulaires des bons, présents dans l'entreprise, auront la faculté de souscrire 476 385 actions au nominal de 0,40 euro, au prix de souscription de 3,20 euros. Au 31 décembre 2002, le nombre maximum de bons exerçables correspond à 422 790 actions, représentant 1,86 % du capital actuel de 22 771 050 actions.

Simultanément, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 novembre 1999 a autorisé le conseil d'administration à accorder des options de souscription d'actions dans la limite de 964 875 actions, soit 4,23 % du capital actuel de 22 771 050 actions.

Faisant usage de cette autorisation, le Conseil d'Administration du 29 novembre 1999 a attribué 165 550 options de souscription d'actions. Ces options sont exerçables au prix de 3,20 euros entre le 29 novembre 2004 et le 29 novembre 2014 (plan N° 1).

Le Conseil d'Administration du 27 juillet 2000 a attribué 304 363 options de souscription d'actions. Ces options sont exerçables au prix de 7,50 euros entre le 27 juillet 2005 et le 27 juillet 2015 (plan N° 2).

Le Conseil d'Administration du 11 juillet 2001 a attribué 360 210 options de souscription d'actions. Ces options sont exerçables au prix de 3,80 euros entre le 11 juillet 2006 et le 11 juillet 2016 (plan N° 3).

Monsieur de CHAMMARD, président du Conseil d'Administration de NEURONES est titulaire de 28 584 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise, lui conférant le droit de souscrire 142 920 actions au prix de 3,20 euros entre le 29 novembre 2004 et le 28 novembre 2005. Ces bons ont été attribués en novembre 1999.

Monsieur DUCURTEL, directeur général délégué et administrateur de NEURONES est titulaire de 14 292 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise, lui conférant le droit de souscrire 71 460 actions au prix de 3,20 euros entre le 29 novembre 2004 et le 28 novembre 2005. Ces bons ont été attribués en novembre 1999.

Les dix premiers salariés en nombre d'options attribuées se sont vus attribuer au total : 23 820 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (1 bon pour 5 actions) et 148 560 options de souscription d'actions :

- Les 23 820 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise ont été attribués en novembre 1999, donnent droit à souscrire 119 100 actions au prix de 3,20 euros et sont exerçables entre le 29 novembre 2004 et le 28 novembre 2005.
- Sur les 148 560 options de souscription d'actions, 84 560 ont été attribuées en novembre 1999, donnent droit à souscrire 84 560 actions au prix de 3,20 euros et sont exerçables entre le 29 novembre 2004 et le 29 novembre 2014.
- Les 64 000 autres options de souscription d'actions ont été attribuées en juillet 2001, donnent droit à souscrire 64 000 actions au prix de 3,80 euros et sont exerçables entre le 11 juillet 2006 et le 11 juillet 2016.

2.3. Projet de résolutions pour l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2003

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2002, ainsi que les explications complémentaires fournies et les différentes observations échangées en cours de séance :

- Approuve ces rapports dans leur intégralité et dans toutes leurs parties ainsi que le bilan, le compte de résultat et l'annexe concernant le même exercice, faisant ressortir un bénéfice net comptable de 173 084 euros,
- Approuve les comptes consolidés,
- Approuve, en outre, toutes les opérations et mesures traduites par ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit 173 084,28 euros de la manière suivante :

- Au compte Report à nouveau, la somme de 173 084,28 euros.

Le compte Report à nouveau passera ainsi d'un solde de 30 008 827,67 euros à 30 181 911,95 euros.

Conformément aux dispositions légales, l'Assemblée Générale prend acte de ce qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des exercices 2000, 2001 et 2002.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée approuve et ratifie en tant que de besoin les conventions dont les Commissaires aux Comptes lui ont rendu compte dans leur rapport spécial établi en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des Administrateurs :

- Monsieur Luc de CHAMMARD,
- Monsieur Bertrand DUCURTIL,
- Monsieur Patrick de CATUELAN,
- Monsieur Jean-Louis PACQUEMENT

Pour une durée d'un exercice, soit jusqu'au jour de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003, lesquels ont déclaré accepter le renouvellement de leurs fonctions.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne au Conseil d'Administration quitus entier, définitif et sans réserve de sa gestion au 31 décembre 2002.

SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant en application des dispositions de l'article L.225-209 du Nouveau Code de Commerce, et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, autorise pour une durée qui ne pourra excéder 18 mois à compter de cette Assemblée, le Conseil d'Administration à procéder à l'achat des propres actions de la société pour pouvoir :

- Intervenir à l'achat et à la vente en fonction des situations de marchés,
- Procéder à la cession, à l'échange ou au transfert des titres achetés en fonction des opportunités, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- Attribuer des titres achetés aux salariés et/ou mandataires sociaux qui bénéficient d'options d'achat,
- Régulariser le cours de bourse de la société par intervention systématique en contre tendance sur le marché du titre.

Les rachats d'actions pourront être réalisés par interventions sur le marché ou par des achats de blocs, sans limitation particulière pour ces acquisitions de blocs.

Le prix maximum auquel les actions peuvent être acquises est fixé à 12 euros par action, et le prix minimum auquel les actions peuvent être vendues est fixé à 3 euros par action.

Le nombre maximum d'actions susceptibles d'être achetées par la société dans ces conditions, ne pourra excéder 10 % du nombre total des actions composant le capital social, soit un nombre maximum de 2 277 105 actions, représentant un montant maximum de 27 325 260 euros.

Ce nombre d'actions et les limites de prix d'achat et de vente seront, le cas échéant, ajustés lors d'éventuelles opérations financières de la société ou décisions touchant le capital social.

Le présent programme ne donnera lieu à aucune annulation d'action.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, lequel pourra déléguer, à l'effet de passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et toutes formalités auprès de tous organismes et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'Administration donnera aux actionnaires dans son rapport à l'Assemblée Générale annuelle, toutes les informations relatives à ces achats d'actions et cessions réalisés.

La présente autorisation remplace l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2002.

SEPTIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'un des deux commissaires aux comptes FCC Audit et Conseil, ainsi que de son suppléant Monsieur André CRESTEIL, vient à échéance à l'issue de cette Assemblée Générale Ordinaire, décide de les renouveler pour une durée de six années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à approuver les comptes clos au 31 décembre 2008.

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

HUITIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale constate que le Conseil d'Administration a attribué en quatre fois (29 novembre 1999, 27 juillet 2000, 11 juillet 2001, 23 janvier 2003) un total de 964 123 options de souscription. Elle annule l'autorisation du 29 novembre 1999 portant sur 964 875 options pour sa partie non utilisée, celle-ci consistant en un solde de 752 options non significatif.

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et conformément aux dispositions des articles L.225-177 et L.225-179 du code de commerce :

- délègue au Conseil d'Administration, pour une durée de trente huit mois, les pouvoirs nécessaires afin de consentir, en une ou plusieurs fois, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'augmentation de capital, ou, à l'achat d'actions existantes provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par la loi,
- décide que les bénéficiaires de ces options ne pourront être que les salariés ou certains d'entre eux et les mandataires sociaux définis par la loi, de NEURONES et de toutes les sociétés françaises et étrangères qui lui sont liées directement ou indirectement dans les conditions de l'article L.225-180 du code de commerce. Les bénéficiaires devront avoir la qualité de salariés ou de mandataires sociaux de façon continue entre le moment où ils seront bénéficiaires d'options et le moment où ils exerceront,
- décide que le nombre total des options qui seront ainsi consenties pourra donner droit à souscrire ou acheter un nombre maximum de 250 000 actions,
- décide qu'en cas de souscription, le prix de souscription des actions par les bénéficiaires sera déterminé le jour où les options seront consenties par le Conseil d'Administration et ne pourra être inférieur à 80 % de la moyenne des cours cotés lors des 20 séances de Bourse précédant le jour où les options seront consenties,
- décide qu'en cas d'option d'achat, le prix d'achat des actions par les bénéficiaires sera fixé le jour où les options seront consenties par le Conseil d'Administration et ne pourra être inférieur à 80 % de la moyenne des cours cotés lors des 20 séances de Bourse précédant le jour où les options seront consenties, ni inférieur à 80 % du

cours moyen d'achat des actions détenues par la société au titre des articles L.225-206 et L.225-209 du code de commerce,

- prend acte qu'en application de l'article L.225-178 du code de commerce, la présente autorisation comporte, au profit des bénéficiaires, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options de souscription,
- décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre, dans les conditions fixées par la loi, la présente délégation à l'effet de :
 - a) fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options et arrêter la liste des bénéficiaires des options, décider des conditions d'ajustement des prix et du nombre d'actions,
 - b) fixer la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties, étant précisé que la durée des options ne pourra excéder une période de dix ans à compter de la date où ces options seront consenties,
 - c) accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive la ou les augmentations de capital qui pourront être réalisées en vertu de la présente autorisation, modifier les statuts en conséquence et faire tout ce qui sera nécessaire.

Lors de sa première réunion qui suivra la clôture de chaque exercice, le Conseil d'Administration constatera s'il y a lieu, le nombre et le montant des actions émises pendant la durée de l'exercice à la suite des levées d'options et apportera aux statuts les modifications en résultant. Le Conseil d'Administration pourra également procéder à ces opérations en cours d'exercice s'il le juge préférable. Le Conseil d'Administration pourra aussi déléguer à son président le pouvoir de procéder à ces opérations.

Le Conseil d'Administration disposera de tous les pouvoirs nécessaires pour fixer toutes autres conditions et modalités de l'opération et remplir les formalités consécutives.

NEUVIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte des dispositions de l'article 29 de la loi 2001-152 du 19 février 2001 sur l'épargne salariale, connaissance prise des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, autorise le Conseil d'Administration, en application des dispositions des articles L.225-129 et L.225-138 du code de commerce et dans les conditions prévues à l'article L.443-5 du code du travail, à augmenter le capital, en une ou plusieurs fois, et sur ses seules décisions, d'un montant nominal maximum de 280 000 euros par an par l'émission d'actions à souscrire en numéraire et réservées, le cas échéant par tranches distinctes, aux salariés et anciens salariés retraités ou préretraités de la société adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou à un plan partenarial d'épargne salariale volontaire de la société.

La présente délégation emporte renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux augmentations de capital ainsi autorisées. Elle est valable pour une durée de cinq ans à compter de la présente Assemblée. L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration aux fins de réaliser l'augmentation de capital ainsi autorisée, et notamment de :

- déterminer, s'il y a lieu, les sociétés dont les salariés et retraités ou préretraités pourront souscrire aux actions émises en application de la présente autorisation,
- arrêter l'ensemble des conditions et modalités de la ou des opérations à intervenir et notamment :
 - fixer le cas échéant, les conditions d'ancienneté que devront remplir les bénéficiaires des actions nouvelles et le délai accordé aux souscriptions pour la libération de ces actions,
 - décider du montant de l'émission, du prix de souscription, de la durée de la période de souscription, de la date de jouissance, même rétroactive, des actions nouvelles, et plus généralement, de l'ensemble des modalités de chaque émission; étant précisé que le prix de souscription des actions ne pourra être ni supérieur à la moyenne des cours cotés aux 20 séances de Bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'Administration fixant la date d'ouverture de la souscription, ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne,
 - sur ses seules décisions, après chaque augmentation du capital, imputer les frais de l'opération sur le montant des primes afférentes,
 - accomplir tous actes et formalités à l'effet de constater la réalisation de chaque augmentation du capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites, apporter aux statuts les modifications corrélatives, procéder à toute publication et, plus généralement, faire, avec faculté de substitution, tout ce qui sera utile et nécessaire.

DIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copie ou d'extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour remplir toutes les formalités de dépôt et de publication légales.

2.4. Comptes consolidés

Bilan consolidé au 31 décembre 2002

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	31 décembre	
		2002	2001
ACTIF IMMOBILISE			
Écarts d'acquisition	Note 1	11 765	9 853
Immobilisations incorporelles	Note 2	1 719	201
Immobilisations corporelles	Note 3	1 525	1 564
Immobilisations financières	Note 4	678	560
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE		15 688	12 178
ACTIF CIRCULANT			
Stocks	Notes 5 / 14	284	319
Clients et comptes rattachés	Notes 6 / 14	24 018	24 326
Autres créances et comptes de régularisation	Notes 7 / 9	2 891	2 021
Valeurs mobilières de placement	Note 8	31 471	32 473
Disponibilités		4 520	3 176
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT		63 184	62 314
TOTAL DE L'ACTIF		78 872	74 492

PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	31 décembre	
		2002	2001
CAPITAUX PROPRES (PART DU GROUPE)			
Capital		9 108	9 108
Primes		28 509	28 509
Réserves et résultat consolidés		15 275	9 650
CAPITAUX PROPRES (PART DU GROUPE)	Note 10	52 893	47 268
Intérêts minoritaires		1 221	701
Provisions pour risques et charges	Notes 9 / 11	168	180
DETTES			
Emprunts et dettes financières	Note 12	205	1 280
Fournisseurs et comptes rattachés	Note 13	5 052	5 575
Autres dettes et comptes de régularisation	Note 13	19 332	19 489
TOTAL DETTES		24 589	26 344
TOTAL DU PASSIF		78 872	74 492

Compte de résultat consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2002

(en milliers d'euros)	Notes	2002	2001
CHIFFRE D'AFFAIRES	Note 15	92 623	85 873
ACTIVITÉ VENTE D'ÉQUIPEMENTS			
Chiffre d'Affaires		12 380	9 565
Coût des marchandises vendues		(10 746)	(8 414)
Marge brute		1 634	1 151
% Marge brute		13,2 %	12,0 %
PRESTATIONS DE SERVICES			
Chiffre d'Affaires		80 243	76 308
Autres produits	Note 16	500	502
Charges de personnel	Note 17	(54 207)	(51 795)
Autres charges d'exploitation	Note 18	(15 617)	(15 036)
Impôts et taxes		(1 688)	(1 947)
Dotations aux amortissements et provisions		(1 166)	(974)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	Note 19	9 699	8 207
% CA		10,5 %	9,6 %
Résultat Financier	Note 20	993	1 152
RÉSULTAT COURANT DES ENTREPRISES INTÉGRÉES		10 692	9 360
% CA		11,5 %	10,9 %
Résultat exceptionnel	Note 21	(36)	(140)
Impôts sur les résultats	Notes 22 / 23	(3 679)	(3 320)
RÉSULTAT NET DES ENTREPRISES INTÉGRÉES		6 978	5 900
% CA		7,5 %	6,9 %
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		(1 019)	(536)
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		5 958	5 364
- dont part du groupe		5 625	5 236
- dont Intérêts minoritaires		333	129
Résultat net (part du groupe) par action (*) - en euros		0,25	0,23
Résultat net dilué (part du groupe) par action - en euros		0,24	0,22

(*) Nombre d'actions moyen sur l'exercice

Tableau consolidé des flux de trésorerie au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2002

(en milliers d'euros)	2002	2001
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	5 958	5 364
Élimination des éléments non monétaires :		
- Amortissements et provisions	1 947	1 400
- Variation des impôts différés	(63)	(90)
- Moins values / (Plus-values) de cession, nettes d'impôt	(1)	5
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	7 841	6 680
Variation de la trésorerie sur :		
- Besoin en fonds de roulement d'exploitation	210	138
- Impôts sur les résultats	(1 898)	2 382
TRÉSORERIE GÉNÉRÉE PAR L'ACTIVITÉ	6 153	9 200
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(842)	(1 048)
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	6	3
Variation des immobilisations financières	(115)	(168)
Règlement sur prix d'acquisition des sociétés acquises	(3 136)	-
Trésorerie disponible des filiales acquises au cours de l'exercice	563	-
Règlement sur acquisition de fonds de commerce	(1 011)	-
Titres rachetés à des actionnaires minoritaires de filiales	(199)	(53)
TRÉSORERIE AFFECTÉE AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(4 733)	(1 266)
Remboursement d'emprunt	(62)	(123)
TRÉSORERIE AFFECTÉE AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	(62)	(123)
VARIATION DE TRÉSORERIE	1 357	7 811
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	34 436	26 625
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	35 793	34 436

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

CAPITAUX PROPRES, PART DU GROUPE (en milliers d'euros)	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2000	9 108	28 509	895	3 519	42 032
Mouvements de l'exercice 2001					
- Affectation du résultat 2000			3 519	(3 519)	-
- Résultat consolidé de l'exercice				5 236	5 236
Capitaux propres au 31 décembre 2001	9 108	28 509	4 414	5 236	47 268
Mouvements de l'exercice 2002					
- Affectation du résultat 2001			5 236	(5 236)	-
- Résultat consolidé de l'exercice				5 625	5 625
Capitaux propres au 31 décembre 2002	9 108	28 509	9 650	5 625	52 893

Intérêts minoritaires (en milliers d'euros)

Intérêts minoritaires

Intérêts minoritaires au 31 décembre 2000	600
Mouvements de l'exercice 2001	
- Résultat de l'exercice - Part des minoritaires	129
- Variation de périmètre	(28)
Intérêts minoritaires au 31 décembre 2001	701
Mouvements de l'exercice 2002	
- Résultat de l'exercice - Part des minoritaires	333
- Variation de périmètre	187
Intérêts minoritaires au 31/12/2002	1 221

Les intérêts minoritaires correspondent exclusivement aux parts détenues par les dirigeants des filiales.

Annexe aux comptes consolidés

Principes comptables

Comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis en conformité avec le règlement du CRC n° 99-02. Ils sont présentés en euros, dans le respect des principes de prudence, d'indépendance des exercices, de permanence des méthodes et dans le cadre de la continuité d'exploitation.

Principes et périmètre de consolidation

Les sociétés sur lesquelles NEURONES S.A. exerce un contrôle exclusif sont intégrées selon la méthode de l'intégration globale.

Les entreprises sont consolidées sur la base de leurs comptes sociaux, mis en harmonie avec les principes comptables retenus par le groupe. Les sociétés clôturent toutes leur exercice social au 31 décembre. Aucune société n'a été exclue du périmètre.

Les transactions, flux, résultats et plus values intra-groupe sont éliminés.

Écarts d'évaluation et d'acquisition

Lors de l'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation, ses actifs et passifs identifiables sont inscrits au bilan consolidé à leur juste valeur. La différence entre celle-ci et la valeur comptable de chaque élément du bilan de l'entreprise contrôlée constitue l'écart d'évaluation.

La différence entre le coût d'acquisition des titres d'une entreprise et la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans les actifs et passifs évalués à leur juste valeur, identifiés à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition, inscrit sous la rubrique « écarts d'acquisition » à l'actif du bilan.

Ces écarts d'acquisition sont amortis, au cas par cas, selon le mode linéaire sur une durée n'excédant pas 20 ans.

Des changements significatifs défavorables intervenus dans les éléments qui ont servi à déterminer le plan d'amortissement conduisent à un amortissement exceptionnel ou à la modification du plan d'amortissement, toute provision pour dépréciation étant exclue. Si des changements significatifs favorables interviennent, ceux-ci conduisent à une modification du plan d'amortissement futur, à l'exclusion de toute reprise d'amortissement.

Immobilisations incorporelles

- Les fonds de commerce ne sont pas amortis au niveau des comptes consolidés. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur du fonds devient inférieure à la valeur d'usage. La valeur d'usage est appréciée notamment en fonction de la capacité du fonds à dégager des résultats opérationnels positifs.

- Les frais de développement ne sont pas capitalisés au niveau des comptes consolidés. Les frais activés dans les comptes sociaux des filiales font l'objet d'un retraitement au niveau consolidé. Le montant des frais de recherche et développement sont en général non significatifs et sont comptabilisés en charge.

- Les autres immobilisations incorporelles, notamment les logiciels acquis pour usage interne, sont amorties sur une durée d'une année.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon les méthodes suivantes :

Agencements et installations	Linéaire 5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire 2 à 4 ans
Matériel informatique	Dégressif et linéaire 3 ans
Matériel de bureau	Linéaire 5 à 10 ans

Les immobilisations acquises sous forme de crédit-bail sont retraitées. La valeur d'origine est inscrite à l'actif du bilan et amortie selon les méthodes décrites ci-dessus. La dette financière correspondante est inscrite au passif.

Au niveau du compte de résultat, la charge de crédit-bail est neutralisée et remplacée par une charge de dotation aux amortissements et une charge financière.

Immobilisations financières

Les titres non consolidés sont représentatifs de titres de sociétés non contrôlées par NEURONES S.A. Ils figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'utilité de la participation devient inférieure à son coût d'acquisition. La valeur d'utilité est appréciée notamment en fonction des perspectives de rentabilité.

Stocks

Les stocks de marchandises sont évalués à leur coût d'acquisition, selon la méthode du prix moyen pondéré. Une provision pour dépréciation est constatée au cas par cas lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur d'inventaire.

Constatation du chiffre d'affaires « prestations de services »

Projets au forfait

Le chiffre d'affaires réalisé sur les projets au forfait est comptabilisé au fur et à mesure de l'avancement technique du projet. L'écart entre la facturation et le chiffre d'affaires calculé à l'avancement est constaté en factures à établir ou en produits constatés d'avance, selon le cas. Dès qu'un risque de perte potentielle est anticipé, l'intégralité de la perte est provisionnée.

Contrats annuels

Le chiffre d'affaires de contrats annuels ou pluriannuels est comptabilisé prorata temporis.

Prestations vendues sous forme de chèques à consommer

Certaines sociétés du groupe vendent par avance des chèques de prestations, représentatifs de journées d'intervention d'ingénieurs, de techniciens ou de formation.

Le chiffre d'affaires réalisé sous forme de ventes de chèques à consommer est comptabilisé au fur et à mesure des prestations effectuées.

Impôts différés

Les impôts différés, actif ou passif, sont calculés selon la méthode du report variable, sur toutes les différences existant de façon temporaire entre les résultats comptables et les résultats fiscaux de chaque entité fiscale consolidée, ainsi que sur les retraitements propres à la consolidation.

Le taux d'impôt retenu pour la constatation des impôts différés à la clôture de l'exercice est le taux prévisionnel d'imposition de l'année suivante.

Les déficits reportables et amortissements réputés différés sont activés lorsqu'un retour à la profitabilité à court terme est probable.

Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Valeurs mobilières de placement et trésorerie

Les valeurs inscrites à l'actif correspondent au cours historique d'acquisition.

Les intérêts courus sur les billets de trésorerie et certificats de dépôt sont comptabilisés prorata temporis sur la période courue jusqu'à la date de clôture.

Le cas échéant, une provision pour dépréciation est pratiquée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provision pour indemnités de départ en retraite

Cette provision est destinée à faire face aux engagements correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ

en retraite. Elle résulte d'un calcul effectué selon une méthode rétrospective qui prend en compte l'ancienneté, l'espérance de vie et le taux de rotation du personnel, ainsi que des hypothèses de revalorisation des salaires et d'actualisation.

Les principaux paramètres utilisés correspondent à une moyenne de la réalité observée au cours des trois derniers exercices (taux de rotation du personnel compris entre 5 % et 15 % selon les activités, taux de croissance des salaires de 5 %, taux d'actualisation de 7 %).

Modalités de calcul du résultat dilué par action

Le nombre d'actions pris en compte dans le calcul du résultat dilué par action est composé du :

- nombre moyen d'actions sur l'exercice,
- augmenté du nombre de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise attribués,
- augmenté du nombre d'options de souscription d'actions attribuées.

Périmètre de consolidation

Liste des entreprises consolidées

Entreprises consolidées par intégration globale	Siège social	N° SIREN	% intérêt et de contrôle	
			12/02	12/01
Mère				
NEURONES	205, ave Georges Clemenceau 92024 NANTERRE	331 408 336	-	-
Filiales				
Neurones Solutions	205, ave Georges Clemenceau 92024 NANTERRE	428 210 140	100 %	100 %
Skills Consulting	205, ave Georges Clemenceau 92024 NANTERRE	428 209 308	100 %	100 %
Help-Line	171, ave Georges Clemenceau 92024 NANTERRE	398 300 061	87 %	85 %
BrainSoft	205, ave Georges Clemenceau 92024 NANTERRE	410 219 943	85,9 %	85,9 %
UpGrade	205, ave Georges Clemenceau 92024 NANTERRE	415 149 830	100 %	100 %
Intrinsec	205, ave Georges Clemenceau 92024 NANTERRE	402 336 085	90 %	90 %
Knowledge	177, ave Georges Clemenceau 92024 NANTERRE	432 673 838	90 %	74 %
AS International Group	83, rue du Fbg St Honore 75008 PARIS	421 255 829	100 %	100 %
AS International	83, rue du Fbg St Honore 75008 PARIS	349 528 356	100 %	100 %
AS Telecom & Réseaux	83, rue du Fbg St Honore 75008 PARIS	400 332 524	100 %	100 %
AS Technologie	83, rue du Fbg St Honore 75008 PARIS	417 586 609	100 %	100 %
Codilog	205, ave Georges Clemenceau 92024 NANTERRE	419 766 811	70 %	N/A
Inexware Services	205, ave Georges Clemenceau 92024 NANTERRE	443 739 693	100 %	N/A

N/A : Non applicable

Variations de périmètre

Les entreprises entrées dans le périmètre de consolidation au cours de l'année 2002 sont les suivantes :

- Codilog, dont NEURONES a pris le contrôle le 5 mars 2002 en rachetant 70 % des parts. L'entreprise a été intégrée dans le périmètre de consolidation au 1^{er} mars 2002. Codilog exerce son activité dans le domaine de l'intégration de progiciels de gestion intégrés (ERP), notamment SAP.
- Inexware Services, société créée par NEURONES au mois d'octobre 2002. Cette société détenue à 100 % par NEURONES a été constituée aux fins d'exploiter le fonds de commerce racheté, dans le cadre d'un plan de cession, auprès du Tribunal de Commerce de Paris d'une société en redressement judiciaire, avec effet au 1^{er} octobre 2002. Cette société exerce son activité dans le domaine du développement applicatif.

Au cours de l'année, NEURONES a racheté des titres de filiales détenus par des salariés de ces sociétés :

- 2 % des titres de Help-Line en janvier 2002,
- 14 % des titres de Knowledge en mars 2002, puis 1,8 % en octobre 2002.

Le nouveau pourcentage d'intérêt a été retenu sur l'ensemble de la période.

Impact sur les comptes consolidés des variations de périmètre de consolidation

L'impact sur les comptes consolidés de l'année 2002 de l'entrée des sociétés Codilog et Inexware Services se traduit par :

(en milliers d'euros)	31/12/02
Actif	
Ecart acquisition	1 897
Actifs immobilisés	1 381
Actifs circulants	1 770
Disponibilités (Prix d'acquisition versé net de la trésorerie disponible)	(2 936)
	2 112
Passif	
Capitaux propres (Résultat à compter de l'acquisition jusqu'à la clôture)	333
Intérêts minoritaires	406
Dettes financières	9
Provision pour risques et charges	-
Dettes d'exploitation	1 364
	2 112
Compte de résultat	
Chiffre d'affaires	2 971
Résultat d'exploitation	718
Résultat financier	6
Résultat exceptionnel	-
Impôts sur les bénéfices	254
Résultat part groupe	333
Intérêts minoritaires	137

Comptes pro forma

La contribution cumulée des sociétés Codilog et Inexware Services est inférieure à 5 % au niveau du chiffre d'affaires, inférieure à 10 % au niveau du résultat d'exploitation et inférieure à 6 % au niveau du résultat net. En conséquence, la présentation de comptes proforma n'est pas fournie.

Notes annexes au bilan

Note 1 - Écarts d'acquisition

(en milliers d'euros)	31/12/01	↗	↘	31/12/02
Entreprises concernées :				
BrainSoft	124	-	-	124
Intrinsec	356	-	-	356
AS International Group	10 059	457	-	10 516
Knowledge	1	17	-	18
Help-Line	-	100	-	100
Codilog	-	2 357	-	2 357
Total Brut	10 540	2 931	-	13 471
Amortissements	(687)	(1 019)	-	(1 706)
TOTAL NET	9 853	1 912	-	11 765

Les écarts d'acquisition des sociétés BrainSoft, AS International Group, et Codilog sont amortis sur 20 ans. L'écart d'acquisition de la société Intrinsec a été intégralement amorti au 31 décembre 2002.

Les écarts d'acquisition résultant des compléments de prix versés sont amortis sur la durée résiduelle des écarts d'acquisition constatés lors de l'entrée dans le périmètre de consolidation.

Les écarts d'acquisition résultant des rachats de titres opérés en 2002 auprès de minoritaires (Help-Line, Knowledge) ont été totalement amortis au 31 décembre 2002.

Note sur l'acquisition de AS International

• Le contrat prévoit un échéancier du paiement jusqu'à juin 2003 ainsi qu'un complément de prix éventuel en fonction des résultats des années 2000 à 2002. Au 31 décembre 2002, et au titre des trois années (2000, 2001 et 2002), un complément de prix supplémentaire de 457 milliers d'euros, qui sera versé le 30 juin 2003, a été intégré au niveau de la valeur des titres et sera amorti, à compter du 1^{er} janvier 2003, sur la durée résiduelle de l'écart d'acquisition constaté lors de l'entrée dans le périmètre de consolidation.

Note sur l'acquisition de Codilog

• Le contrat prévoit un complément de prix éventuel en fonction des résultats à venir. Au 31 décembre 2002, et au titre de la première année (2002), un complément de prix de 460 milliers d'euros, qui sera versé le 31 mars 2003, a été intégré au niveau de la valeur des titres et sera amorti, à compter du 1^{er} janvier 2003, sur la durée résiduelle de l'écart d'acquisition constaté lors de l'entrée dans le périmètre de consolidation.

Engagements hors bilan concernant les acquisitions et compléments de prix à verser

Un complément de prix maximum de 760 milliers d'euros pourra être versé, en fonction des résultats à venir (exercice 2003 et suivants) des sociétés rachetées. Au 31 décembre 2002, cet engagement n'a pas été comptabilisé, l'évaluation de celui-ci étant non significatif.

Note 2 - Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	31/12/01	↗	Virement de compte à compte	↘	31/12/02
Frais d'établissement	5	-	-	5	-
Concessions, brevets, licences	349	145	29	-	523
Fonds de commerce	70	1 565	-	-	1 635
Immobilisations en cours	29	-	(29)	-	-
Total Brut	453	1 710	-	5	2 158
Amortissements et provisions	(252)	(192)	-	(5)	(439)
TOTAL NET	201	1 518	-	-	1 719

Note sur l'acquisition des fonds de commerce :

Les fonds de commerce acquis correspondent :

- au rachat, dans le cadre d'un plan de cession, par la société Inexware Services d'un fonds d'une société en redressement judiciaire auprès du Tribunal de Commerce de Paris, avec effet au 1^{er} octobre 2002. Le prix payé s'élève à 975 milliers d'euros, auquel s'ajoute la reprise d'engagements dans le cadre de l'article L.122-12 (congés payés, jours RTT) pour un montant de 370 milliers d'euros,
- au rachat par la société UpGrade du fonds de commerce de la société JUMP Informatique le 1^{er} août 2002. Le prix payé s'élève à 214 milliers d'euros, payable en 24 mensualités, auquel s'ajoute la reprise d'engagements dans le cadre de l'article L.122-12 (congés payés, jours RTT), pour un montant de 6 milliers d'euros.

Les autres acquisitions correspondent pour l'essentiel à des logiciels informatiques à usage interne.

Note 3 - Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	31/12/01	Entrée de périmètre	↗	↘	31/12/02
Agencements et installations	1 021	-	270	-	1 291
Matériel de transport	356	-	116	19	453
Matériel informatique & bureau	2 194	40	311	94	2 451
Agencements en crédit-bail	77	-	-	-	77
Matériel informatique en crédit-bail	89	-	-	-	89
Total Brut	3 737	40	697	113	4 361
Amortissements	(2 173)	(25)	(745)	(107)	2 836
TOTAL NET	1 564	15	(48)	6	1 525

Les investissements de l'année correspondent essentiellement à du matériel informatique à usage interne, à des véhicules de service ainsi qu'à des agencements destinés à l'aménagement de locaux.

Note 4 - Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	31/12/01	Entrée de périmètre	↗	↘	31/12/02
Titres non consolidés	39	-	-	-	39
Prêts	255	-	85	8	332
Autres immobilisations financières	287	3	40	2	328
Total Brut	581	3	125	10	699
Provisions	(21)	-	-	-	(21)
TOTAL NET	560	3	125	10	678

Les autres immobilisations financières correspondent pour l'essentiel aux dépôts versés sous forme de prêts dans le cadre de la contribution 1% logement, ainsi qu'aux dépôts de garantie (loyers).

Note 5 - Stocks

(en milliers d'euros)	31/12/02	31/12/01
Marchandises	433	453
Total Brut	433	453
Provisions pour dépréciation	(149)	(134)
TOTAL NET	284	319

Note 6 - Clients et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	31/12/02	31/12/01
Créances clients	23 146	23 912
Factures à établir	1 105	655
Total Brut	24 251	24 567
Provisions pour créances douteuses	(233)	(241)
TOTAL NET	24 018	24 326

Note 7 - Autres créances et comptes de régularisation

(en milliers d'euros)	31/12/02	31/12/01
Avances versées sur commandes	15	-
Fournisseurs – Avoirs à recevoir	16	43
TVA	1 307	969
Créance IS	357	167
Impôts différés – actif	335	273
Autres comptes débiteurs	313	167
Charges constatées d'avance	548	402
TOTAL	2 891	2 021

Les autres créances ont une échéance inférieure à un an.

Note 7.1 - Charges constatées d'avance

(en milliers d'euros)	31/12/02	31/12/01
Loyers, charges et taxes locatives payées d'avance	304	238
Autres frais généraux payés d'avance	244	164
TOTAL	548	402

Note 8 - Valeurs mobilières de placement

(en milliers d'euros)	31/12/02		31/12/01	
	Valeur d'achat	Valeur boursière	Valeur d'achat	Valeur boursière
Billet de trésorerie	9 213	9 287	8 823	8 862
SICAV de trésorerie	22 258	22 397	23 650	23 650
TOTAL	31 471	31 684	32 473	32 512

Note 9 - Impôts différés

Note 9.1 - Impôts différés comptabilisés

Les impôts différés figurant au bilan portent sur les éléments suivants :

(en milliers d'euros)	31/12/02	31/12/01
Participation des salariés	259	244
Autres différences temporaires fiscales	54	17
Provision pour indemnités de départ en retraite	20	12
Retraitement sur amortissements (apport partiel d'actif UpGrade)	2	-
Impôts différés actif	335	273
Retraitement sur amortissements (apport partiel d'actif UpGrade)	-	3
Impôts différés passif	-	3

Note 9.2 - Déficits reportables (non comptabilisés)

Au 31 décembre 2002, 61 milliers d'euros de déficits reportables ont été imputés sur le résultat, générant ainsi une économie d'impôt de 20 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2002, des déficits fiscaux reportables générés au titre des années 2000 et 2001, pour un montant de 128 milliers d'euros, n'ont pas été activés. Les déficits reportables au taux de droit commun et non utilisés représentent une économie potentielle de 44 milliers d'euros au 31 décembre 2002. En raison de leur caractère aléatoire, ces actifs potentiels dont l'analyse par échéance et par nature est présentée ci-dessous, ne sont pas comptabilisés et le seront, le cas échéant, au fur et à mesure de leur utilisation effective.

(en milliers d'euros)	Base	Économie d'impôt
Déficits (reportables jusqu'à l'exercice 2005)	12	4
Déficits (reportables jusqu'à l'exercice 2006)	116	40
TOTAL	128	44

Note 10 - Capitaux propres

Note 10.1 - Capital

Au 31 décembre 2002, le capital social est composé de 22 771 050 actions d'une valeur nominale de 0,40 euro et s'élève à 9 108 420 euros.

Le capital est détenu à 80 % par les dirigeants du groupe et à 20 % par le public. La société est cotée au Nouveau Marché de la Bourse de Paris.

Note 10.2 - Plan d'options de souscription d'actions

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 novembre 1999 a autorisé les plans d'options de souscription d'actions dont les caractéristiques sont les suivantes :

RÈGLEMENTS DES PLANS

	BSPCE	Plan stock options n° 1	Plan stock options n° 2	Plan stock options n° 3
Date de l'Assemblée Générale	29/11/1999	29/11/1999	29/11/1999	29/11/1999
Date du Conseil d'Administration	-	29/11/1999	27/07/2000	11/07/2001
Date échéance des plans	29/11/2004	29/11/2004	27/07/2005	11/07/2006
Date d'expiration des plans	28/11/2005	28/11/2014	26/07/2010	11/07/2011
Nombre de bénéficiaires	49	19	171	238
dont dirigeants	2	-	-	-
Nombre d'options consenties	476.385	165.550	304.363	320.210
Nombre d'options caduques au 31/12/2002	(53.595)	(11.910)	(126.224)	(50.377)
Nombre d'options maximum restant exerçables	422.790	153.640	178.139	269.833
Nombre d'actions achetées à ce jour	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Prix de souscription	3,20 euros	3,20 euros	7,50 euros	3,80 euros
Dilution potentielle (caduques déduites)				
- % capital actuel	1,86 %	0,67 %	0,78 %	1,18 %
Dilution potentielle totale				4,49 %

Le prix de souscription des actions par les bénéficiaires est déterminé le jour où les options sont consenties par le Conseil d'Administration et ne peut être inférieur à 80 % de la moyenne des cours constatés lors des 20 séances de Bourse précédant le jour où les options sont consenties.

Le nombre maximum d'options restant à attribuer dans le cadre de l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 novembre 1999 était de 174 752 options.

Un Conseil d'Administration s'est déroulé le 23 janvier 2003 et a attribué 174 000 options à 60 salariés du groupe, leur permettant de souscrire 174 000 actions de 0,40 euro de valeur nominale au prix de 3,20 euros, soldant ainsi l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 29 novembre 1999 au Conseil d'Administration.

Note 11 - Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	31/12/01	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	31/12/02
Provision pour risques et charges	142	102	134	-	110
Prov. indemnités de départ en retraite	35	23	-	-	58
Provision pour impôts différés	3	-	3	-	-
Total	180	125	137	-	168
Impact (net des charges encourues)	-	-	-	-	-
Résultat d'exploitation	-	125	-	-	-
Résultat financier	-	-	-	-	-
Résultat exceptionnel	-	-	-	-	-

Note 12 - Emprunts et dettes financières

L'échéance des emprunts et dettes financières s'établit comme suit :

(en milliers d'euros)	Total	Montant < 1 an	Montant > 1 an et < 5 ans	Montant > 5 ans
Découverts bancaires	198	198	-	-
S/Total Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	198	198	-	-
Dépôts reçus	7	-	-	7
S/Total Emprunts et dettes financières diverses	7	-	-	7
TOTAL	205	198	-	7

Note 13 - Fournisseurs et comptes rattachés, autres dettes et comptes de régularisation

L'échéance de ces deux postes s'établit comme suit :

(en milliers d'euros)	Total	Montant < 1 an	Montant > 1 an et < 5 ans	Montant > 5 ans
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 052	5 052	-	-
S/Total dettes fournisseurs	5 052	5 052	-	-
Participation des salariés	837	837	-	-
Dettes fiscales et sociales	14 067	14 067	-	-
Dettes impôt sur les sociétés	497	497	-	-
Autres dettes	2 692	2 692	-	-
Produits constatés d'avance	1 239	1 239	-	-
S/Total autres dettes et comptes de régularisation	19 332	19 332	-	-
TOTAL	24 384	24 384	-	-

La participation des salariés aux résultats de l'entreprise a une échéance inférieure à un an, la gestion de celle-ci ayant été externalisée, le décaissement étant effectif au cours de l'année suivante. Par ailleurs, la dette relative à la participation des salariés a été reclassée en dette d'exploitation pour les années 2002 et 2001.

Les produits constatés d'avance correspondent aux contrats annuels facturés d'avance, ainsi qu'aux « chéquiers » de prestations vendus à la clientèle et restant à consommer.

Toutes les autres dettes d'exploitation ont une échéance inférieure à un an.

Note 14 - Variation des provisions sur actif circulant

(en milliers d'euros)	31/12/01	Entrée de périmètre	↗	↘	31/12/02
Stocks	134	-	16	1	149
Clients	241	16	121	145	233
TOTAL	375	16	137	146	382

Notes annexes au compte de résultat

Note 15 - Analyse du chiffre d'affaires

La ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité s'établit ainsi :

(en milliers d'euros)	2002	%	2001	%
ACTIVITES				
Intégration de systèmes et réseaux	19 557	21%	16 860	20 %
Infogérance d'environnements distribués	32 310	35%	33 500	39 %
e-Services	40 756	44%	35 513	41 %
TOTAL	92 623	100 %	85 873	100 %

Le chiffre d'affaires est réalisé, pour l'essentiel, en France.

Note 16 - Autres produits

(en milliers d'euros)	2002	2001
Autres produits	164	102
Subventions d'exploitation	24	117
Reprises de provisions	281	247
Transfert de charges	31	35
TOTAL	500	502

Note 17 - Charges de personnel

(en milliers d'euros)	2002	2001
Salaires et charges	53 410	51 164
Participation des salariés	797	631
TOTAL	54 207	51 795

Note 18 - Autres charges d'exploitation

(en milliers d'euros)	2002	2001
Achats de sous traitance	8 312	7 089
Achats non stockés de matières et fournitures	340	332
Personnel extérieur	758	1 069
Autres services extérieurs	5 665	6 481
Autres charges	542	65
TOTAL	15 617	15 036

Note 19 - Analyse du résultat d'exploitation par secteur d'activité

La ventilation du résultat d'exploitation par secteur d'activité s'établit ainsi :

(en milliers d'euros)	2002	%	2001	%
ACTIVITÉS				
Intégration de systèmes et réseaux	1 309	14 %	822	10 %
Infogérance d'environnements distribués	5 566	57 %	5 269	64 %
e-Services	2 824	29 %	2 116	26 %
TOTAL	9 699	100 %	8 207	100 %

Note 20 - Analyse du résultat financier

(en milliers d'euros)	2002	2001
Plus values sur SICAV monétaires	682	599
Autres intérêts et produits assimilés	431	658
Reprise de provision	15	-
Total produits financiers	1 128	1 257
Intérêts et charges assimilées	130	99
Frais financiers – crédit bail	-	2
Différences négatives de change	1	4
Charges nettes sur cession de valeur mobilières de placement	4	-
Total charges financières	135	105
Résultat financier	993	1 152

Note 21 - Analyse du résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	2002	2001
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	70
Produits de cession des éléments d'actif cédés	6	4
Total produits exceptionnels	6	74
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3	57
Valeur nette comptable des éléments d'actif cédés	5	8
Dotations aux provisions	34	149
Total charges exceptionnelles	42	214
Résultat exceptionnel	(36)	(140)

Les dotations aux provisions correspondent à :
la dépréciation à hauteur de 50 % du fonds de commerce Label Systèmes, racheté en décembre 2000, pour 34 milliers d'euros, portant ainsi le cumul de la dépréciation du fonds à hauteur de 100 % (68 milliers d'euros).

Note 22 - Impôts sur les résultats

(en milliers d'euros)	2002	2001
Impôts exigibles	3 712	3 410
Impôts différés	(33)	(90)
TOTAL	3 679	3 320

Note 23 - Preuve d'impôt

(en milliers d'euros)	Base	Taux	Impôt
Résultat avant impôts et amortissement des écarts d'acquisition	10 657	34,33 %	3 659
Impact des charges définitivement non déductibles	53	34,33 %	18
Utilisation de déficits fiscaux	(61)	34,33 %	(20)
Retraitements non fiscalisés	(24)	34,33 %	(8)
Différence de taux sur contribution supplémentaire d'impôt (Montant d'impôt supérieur à 762 milliers d'euros)			30
Charge d'impôt effective			3 679
Taux moyen d'imposition			34,5 %

Note 24 – Économie d'impôt réalisée par le groupe dans le cadre de l'intégration fiscale

Un périmètre d'intégration fiscale a été constitué sur un sous-périmètre du groupe et comprend, en 2002, les sociétés NEURONES, Neurones Solutions, Skills Consulting et UpGrade.

Impôt comptabilisé par la société mère	89 437 euros
Impôt supporté, par la société mère, en l'absence d'intégration fiscale	90 744 euros

Par convention, les profits réalisés par le groupe au titre de pertes constatées par les filiales lui sont définitivement acquis.

Informations diverses

Régime fiscal des groupes de sociétés

A compter du 1^{er} janvier 2000, NEURONES a opté en faveur du régime d'intégration fiscale pour les années 2000 à 2004. Le groupe intégré comprend NEURONES S.A., Neuron Solutions SAS, Skills Consulting SAS et UpGrade S.A. A compter du 1^{er} janvier 2003, la société Inexware Services rejoint le groupe fiscal intégré.

EFFECTIFS MOYENS	2002	2001
Cadres	613	581
Employés	530	528
TOTAL	1 143	1 109

REMUNERATION DES MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION

Le montant global des rémunérations, au titre de l'exercice 2002, allouées aux membres du Conseil d'Administration de NEURONES SA est de 264 403 euros.

2.5. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés (exercice clos du 31 décembre 2002)

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la Société NEURONES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2002, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Le 30 avril 2003

Les Commissaires aux Comptes

FCC Audit et Conseil

ERNST & YOUNG Audit

Thierry Bellot

Jean-Luc Loir

Any Antola

2.6. Comptes annuels au 31 décembre 2002

Comptes annuels au 31 décembre 2002

ACTIF (en euros)	Notes	31/12/02			31/12/01
		Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Concessions, brevets et droits similaires		20 443	20 443	-	632
Fonds commercial		1 524	-	1 524	1 524
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Note 1	21 968	20 443	1 524	2 156
Autres immobilisations corporelles		40 736	28 590	12 146	13 484
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Note 2	40 736	28 590	12 146	13 484
Participations		53 486 666	-	53 486 666	47 634 344
Autres titres immobilisés		6 098	6 098	-	-
Prêts		44 410	-	44 410	52 240
Autres immobilisations financières		17 600	-	17 600	-
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Notes 3/4	53 554 775	6 098	53 548 677	47 686 584
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		53 617 478	55 131	53 562 347	47 702 224
Clients et comptes rattachés	Note 5	949 911	-	949 911	652 334
Autres créances	Note 6	432 800	-	432 800	766 748
Valeurs mobilières de placement	Note 7	19 634 974	-	19 634 974	22 617 070
Disponibilités		660 728	-	660 728	442 245
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT		21 678 413	-	21 678 413	24 478 397
Charges constatées d'avance	Note 6	28 572	-	28 572	6 587
TOTAL DE L'ACTIF		75 324 464	55 131	75 269 332	72 187 208

PASSIF

(en euros)	Notes	31/12/02	31/12/01
Capital social		9 108 420	9 108 420
Prime d'émission		27 720 444	27 720 444
Réserve légale		910 842	910 842
Report à nouveau		30 008 828	29 643 673
RESULTAT DE L'EXERCICE		173 084	365 155
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	Note 8	67 921 618	67 748 534
Provisions pour risques		-	-
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		8 644	165 191
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 341 866	606 281
Dettes fiscales et sociales		182 908	1 903 086
Autres dettes		5 814 297	1 764 115
TOTAL DES DETTES	Note 9	7 347 714	4 438 674
TOTAL DU PASSIF		75 269 332	72 187 208

COMPTE DE RÉSULTAT

(en euros)	Notes	2002	2001
Ventes de marchandises		12 107	1 617
Production vendue de services		4 530 621	3 083 375
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	Note 12	4 542 728	3 084 992
Dont à l'exportation		-	-
Subventions d'exploitation		-	-
Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges		6 220	6 220
Autres produits		1 326	8 528
PRODUITS D'EXPLOITATION		4 550 274	3 099 740
Achats de marchandises		8 488	1 617
Variation de stocks		-	-
Autres achats et charges externes		3 991 402	2 493 981
Impôts, taxes et versements assimilés		37 906	77 384
Salaires et traitements		629 551	609 140
Charges sociales		260 678	236 873
Dotations aux amortissements sur immobilisations		7 235	9 579
Dotations aux provisions sur actif circulant		-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges		-	-
Autres charges		3 050	3 473
CHARGES D'EXPLOITATION		4 938 310	3 432 048
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(388 036)	(332 308)
Produits financiers de participation		-	-
Autres intérêts et produits assimilés		365 561	570 551
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		358 669	437 910
PRODUITS FINANCIERS		724 230	1 008 462
Intérêts et charges assimilées		73 673	68 710
CHARGES FINANCIÈRES		73 673	68 710
RÉSULTAT FINANCIER		650 557	939 751
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		262 521	607 443
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		-	8 690
Produits exceptionnels sur opérations en capital		-	-
Reprises sur provisions et transferts de charges		-	15 284
PRODUITS EXCEPTIONNELS		-	23 973
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		-	13 867
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		-	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES		-	13 867
RESULTAT EXCEPTIONNEL		-	10 106
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		-	-
Impôts sur les bénéfices	Note 13	89 437	252 395
TOTAL DES PRODUITS		5 274 504	4 132 175
TOTAL DES CHARGES		5 101 419	3 767 020
BÉNÉFICE / (PERTE)		173 084	365 155

Annexe aux comptes annuels

Généralités

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2002 sont présentés en euros et sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur en France, dans le respect des principes de prudence, d'indépendance des exercices, de permanence des méthodes et dans le cadre de la continuité d'exploitation.

Règles et méthodes comptables

Immobilisations incorporelles

Les logiciels acquis pour usage interne sont amortis selon la méthode linéaire sur une durée d'une année. Le fonds commercial n'est pas amorti. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur comptable devient inférieure à la valeur d'utilité.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon les méthodes suivantes :

Agencements et installations	Linéaire 5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire 2 à 4 ans
Matériel informatique	Dégressif et linéaire 3 ans
Matériel de bureau	Linéaire 5 à 10 ans

Immobilisations financières

Les titres immobilisés sont évalués à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'utilité de la participation devient inférieure à son coût d'acquisition. La valeur d'utilité est appréciée notamment en fonction des perspectives de rentabilité.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Le cas échéant, une provision pour dépréciation est pratiquée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Valeurs mobilières de placement et trésorerie

Les valeurs inscrites à l'actif correspondent au cours historique d'acquisition.

Les intérêts courus sur les billets de trésorerie et certificats de dépôt sont comptabilisés prorata temporis sur la période courue jusqu'à la date de clôture.

Le cas échéant, une provision pour dépréciation est pratiquée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Notes annexes au bilan

Note 1 - Immobilisations incorporelles

VALEURS BRUTES

(en euros)	31/12/01	↗	↘	31/12/02
Concessions, brevets, licences	20 444	-	-	20 444
Fonds commercial	1 524	-	-	1 524
TOTAL	21 968	-	-	21 968

AMORTISSEMENTS

(en euros)	31/12/01	↗	↘	31/12/02
Amort. concessions, brevets, licences	19 812	631	-	20 443
TOTAL	19 812	631	-	20 443

Note 2 - Immobilisations corporelles

VALEURS BRUTES

(en euros)	31/12/01	↗	↘	31/12/02
Agencements et installations	7 338	2 650	-	9 988
Matériel de transport	7 318	-	-	7 318
Matériel informatique & bureau	20 814	2 616	-	23 430
TOTAL	35 470	5 266	-	40 736

Les acquisitions concernent essentiellement des matériels informatiques à usage interne.

AMORTISSEMENTS

(en euros)	31/12/01	↗	↘	31/12/02
Agencements et installations	989	1 774	-	2 763
Matériel de transport	7 318	-	-	7 318
Matériel informatique & bureau	13 679	4 830	-	18 509
TOTAL	21 986	6 604	-	28 590

Note 3 - Immobilisations financières

VALEURS BRUTES

(en euros)	31/12/01	↗	↘	31/12/02
Participations	47 634 344	5 928 572	76 250	53 486 666
Autres titres immobilisés	6 098	-	-	6 098
Prêts	52 240	-	7 830	44 410
Autres immobilisations financières	-	17 600	-	17 600
TOTAL	47 692 682	5 946 172	84 080	53 554 775

Un tableau présentant les informations sur les filiales et participations figure en fin d'annexe.

Les mouvements de l'exercice du poste participations correspondent aux flux suivants :

- rachat de 3 % des titres Help-Line pour 228 750 euros, puis cession de 1 % pour 76 250 euros,
- rachat de 15,8 % des titres de la société Knowledge au cours de l'année 2002 à des salariés actionnaires historiques de la société, pour 46 760 euros,
- un complément de prix contractuel à valoir sur la société AS International pour 457 347 euros au titre des résultats des années 2000 à 2002. Ce complément de prix, qui sera versé en juin 2003, a été inscrit au bilan, avec une dette en contrepartie au 31 décembre 2002,
- l'acquisition de la société Codilog, soit 70 % des actions, pour un montant de 2 485 700 euros,
- un complément de prix contractuel à valoir sur la société Codilog pour 460 000 euros au titre des résultats de l'année 2002. Ce complément de prix, qui sera versé en mars 2003, a été inscrit au bilan, avec une dette en contrepartie au 31 décembre 2002. En outre, le contrat prévoit un complément de prix supplémentaire d'un

maximum de 760 milliers d'euros au titre des résultats des années 2003 à 2004. Cet engagement, conditionné à l'atteinte d'un niveau cumulé de résultat à fin 2003 et fin 2004, n'est pas inscrit dans les comptes au 31 décembre 2002. L'estimation faite du montant probable à verser au titre des années 2003 et 2004 est non significatif,

- l'acquisition de Inexware Services, soit 100% des actions, pour un montant de 2 250 000 euros. Cette société a été créée en octobre 2002, capitalisée à hauteur du montant des titres, aux fins de reprendre un fonds de commerce d'une société en redressement judiciaire dans le cadre d'un plan de cession.

Les autres immobilisations financières correspondent pour l'essentiel aux dépôts versés sous forme de prêts dans le cadre de la contribution 1 % logement, ainsi qu'à des dépôts de garantie.

Note 4 - Provisions sur immobilisations financières

PROVISIONS

(en euros)	31/12/01	↗	↘	31/12/02
Autres titres immobilisés	6 098	-	-	6 098
TOTAL	6 098	-	-	6 098

Note 5 - Créances clients et comptes rattachés

(en euros)	31/12/02	31/12/01
Créances clients	949 911	645 314
Factures à établir	-	7 020
TOTAL BRUT	949 911	652 334

Note 6 - Échéance des créances à la clôture de l'exercice

(en euros)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Prêts	44 410	4 676	39 734
Autres immobilisations financières	17 600		17 600
TOTAL	62 010	4 676	57 334
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Créances clients et comptes rattachés	949 911	949 911	
État : TVA	206 156	206 156	
État : Impôts sur les sociétés	137 768	137 768	
Autres	88 876	88 876	
TOTAL	1 382 711	1 382 711	
Charges constatées d'avance	28 572	28 572	
TOTAL GÉNÉRAL	1 473 293	1 415 959	57 334

Les comptes courants servent à enregistrer les mouvements liés à l'impôt société (charge d'impôt, versement d'a-comptes et liquidation de l'impôt société) dans le cadre du schéma d'intégration fiscale mis en place entre NEURONES SA et les filiales appartenant au groupe d'intégration fiscale.

Note 7 - Valeurs mobilières de placement

(en euros)	31/12/02		31/12/01	
	Valeur d'achat	Valeur liquidative	Valeur d'achat	Valeur liquidative
Billet de trésorerie	9 212 887	9 286 801	8 823 055	8 861 950
SICAV de trésorerie	10 422 087	10 560 594	13 794 015	13 794 015
TOTAL	19 634 974	19 847 395	22 617 070	22 655 965

Note 8 - Capitaux propres

Note 8.1 - Capital

Au 31 décembre 2002, le capital social est composé de 22 771 050 actions d'une valeur nominale de 0,40 euro et s'élève à 9 108 420 euros.

Le capital est détenu à 80 % par les dirigeants du groupe et à 20 % par le public. La société est cotée au Nouveau Marché de la Bourse de Paris.

Note 8.2 - Plan d'options de souscription d'actions

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 novembre 1999 a autorisé les plans d'options de souscription d'actions dont les caractéristiques sont les suivantes :

RÈGLEMENT DES PLANS

	BSPCE	Plan stock options n° 1	Plan stock options n° 2	Plan stock options n° 3
Date de l'Assemblée Générale	29/11/1999	29/11/1999	29/11/1999	29/11/1999
Date du Conseil d'Administration	-	29/11/1999	27/07/2000	11/07/2001
Date échéance des plans	29/11/2004	29/11/2004	27/07/2005	11/07/2006
Date d'expiration des plans	28/11/2005	28/11/2014	26/07/2010	11/07/2011
Nombre de bénéficiaires	49	19	171	238
dont dirigeants	2	-	-	-
Nombre d'options consenties	476 385	165 550	304 363	320 210
Nombre d'options caduques au 31/12/2002	(53 595)	(11 910)	(126 224)	(50 377)
Nombre d'options maximum restant exerçables	422 790	153 640	178 139	269 833
Nombre d'actions achetées à ce jour	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Prix de souscription	3,20 euros	3,20 euros	7,50 euros	3,80 euros
Dilution potentielle (caduques déduites)				
- % capital actuel	1,86 %	0,67 %	0,78 %	1,18 %
Dilution potentielle totale				4,49 %

Le prix de souscription des actions par les bénéficiaires est déterminé le jour où les options sont consenties par le Conseil d'Administration et ne peut être inférieur à 80 % de la moyenne des cours constatés lors des 20 séances de Bourse précédant le jour où les options seront consenties.

Le nombre maximum d'options restant à attribuer dans le cadre de l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 novembre 1999 est de 174 752 options.

Un Conseil d'Administration s'est déroulé le 23 janvier 2003, et a attribué 174 000 options à 60 salariés du groupe, permettant de souscrire 174 000 actions de 0,40 euro de valeur nominale au prix de 3,20 euros, soldant ainsi l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 29 novembre 1999 au Conseil d'Administration.

Note 8.3 - Variation des capitaux propres

La variation des capitaux propres au cours de l'exercice s'analyse comme suit :

(en euros)	31/12/01	↗	↘	31/12/02
Capital social	9 108 420	-	-	9 108 420
Prime d'émission	27 720 444	-	-	27 720 444
Réserve légale	910 842	-	-	910 842
Report à nouveau	29 643 673	365 155	-	30 008 828
Résultat de l'exercice 2001	365 155	-	365 155	-
Résultat de l'exercice 2002	-	173 084	-	173 084
TOTAL	67 748 534	538 239	365 155	67 921 618

Note 9 - Échéance des dettes à la clôture de l'exercice

(en euros)	Total	Montant < 1 an	Montant > 1 an et < 5 ans	Montant > 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit				
• moins de deux ans à l'origine	8 644	8 644		
• plus de deux ans à l'origine				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 341 866	1 341 866		
Dettes fiscales et sociales	182 908	182 908		
Autres dettes	5 814 297	5 814 297		
TOTAL	7 347 714	7 347 714	-	-

Les dettes ont toutes une échéance inférieure à un an.

Note 10 - Comptes de régularisation

(en euros)	31/12/02	31/12/01
PRODUITS A RECEVOIR		
Factures à établir	-	7 020
Intérêts courus à recevoir	212 421	38 895
TOTAL	212 421	45 915
CHARGES A PAYER		
Intérêts courus sur dettes auprès des établissements de crédit	-	1 371
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	70 101	85 041
Dettes fiscales et sociales	84 753	63 380
Autres dettes	85 832	76 798
TOTAL	240 686	226 590

Note 11 - Éléments concernant les entreprises liées et les participations

(en euros)	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation
ACTIF		
Participations	53 486 666	-
Créances clients et comptes rattachés	127 479	-
Comptes courants débiteurs	-	-
TOTAL ACTIF	53 614 145	-
PASSIF		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 198 165	-
Comptes courants créditeurs	3 733 596	-
TOTAL PASSIF	4 931 761	-
RESULTAT		
Produits d'exploitation	1 272 700	-
Produits financiers	-	-
Autres achats et charges externes	3 425 942	-
Charges financières	1 595	-

Notes annexes aux comptes de résultats

Note 12 - Analyse du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué pour l'essentiel de refacturations de frais de siège aux différentes filiales du groupe, ainsi que de chiffre d'affaires pour lequel NEURONES SA centralise la refacturation, cette dernière étant référencée auprès de certains grands comptes clients nationaux.

Note 13 - Ventilation de l'impôt sur les résultats

(en euros)	Exercice			Exercice précédent
	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat après impôt	Résultat après impôt
Résultat courant	262 521	90 784	171 737	392 116
Résultat exceptionnel	-	-	-	6 512
Profit intégration fiscale		(19 737)	(19 737)	
Supplément taux IS 1% (> 762 K€) (Intégration fiscale)		18 390	18 390	33 474
Résultat net comptable	262 521	89 437	173 084	365 155

Autres informations

Note 14 - Engagements hors bilan

Engagements de retraite - Au 31 décembre 2002 le montant des engagements liés aux indemnités de départ en retraite a fait l'objet d'une évaluation selon la méthode rétrospective, mais n'a pas fait l'objet d'une comptabilisation. Le montant des engagements à fin décembre 2002 s'élève à 4,5 milliers d'euros.

Autres engagements - Il n'existe pas d'engagements hors bilan, autres que les compléments de prix sur acquisitions de titres mentionnés en note 3.

Note 15 - Effectifs moyens

	2002	2001
Cadres	9	8
Employés		
TOTAL	9	8

Note 16 - Rémunération des membres des organes de direction

Le montant global des rémunérations, au titre de l'exercice 2002 allouées aux membres du Conseil d'Administration de NEURONES SA est de 264 403 euros.

Note 17 - Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

(en euros)	2002	2001
RÉINTÉGRATION DE L'EXERCICE À DÉDUIRE L'ANNÉE SUIVANTE		
Organic	5 905	4 006
TOTAL	5 905	4 006

Note 18 - Régime fiscal des groupes de sociétés

A compter du 1^{er} janvier 2000, NEURONES a opté en faveur du régime d'intégration fiscale pour les années 2000 à 2004. Le groupe intégré comprend NEURONES SA, Neurons Solutions SAS, Skills Consulting SAS et UpGrade SA.

Modalités de répartition de l'impôt société assis sur le résultat d'ensemble du groupe

Les charges d'impôts sont supportées par les sociétés intégrées, filiales et mère, comme en l'absence d'intégration fiscale. Cette charge est donc calculée sur le résultat fiscal propre après imputation de tous leurs déficits antérieurs.

Les économies d'impôts réalisées par le groupe grâce au déficit sont conservées en totalité par la société mère. Les économies réalisées par le groupe non liées au déficit, sont également conservées chez la société mère.

Différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt payé

Impôt comptabilisé	89 437 euros
Impôt payé	1 716 191 euros

Différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt supporté en l'absence d'intégration fiscale

Impôt comptabilisé	89 437 euros
Impôt supporté en l'absence d'intégration fiscale	90 784 euros

Note 19 - Identité de la société établissant des comptes consolidés

NEURONES S.A. est la société mère tête de groupe établissant des comptes consolidés.

Tableau des filiales et participations

(en milliers d'euros)

Société	Capital	Autres capitaux propres (1)	Quote-part de capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires hors taxes	Résultat 2002	Dividendes encaissés
				Brute	Nette					
I - FILIALES										
(Plus de 50 % détenus)										
- Help-Line	400	3 365	87,00 %	476	476	-	-	22 544	1 224	-
- BrainSoft	480	1 086	85,92 %	775	775	-	-	6 200	109	-
- UpGrade	3 813	1 046	99,99 %	3 811	3 811	-	-	7 119	(31)	-
- Intrinsic	480	121	90,00 %	466	466	-	-	2 598	90	-
- Neurons Solutions	7 373	1 429	100,00 %	7 371	7 371	-	-	22 608	873	-
- Skills Consulting	22 875	5 271	100,00 %	22 867	22 867	-	-	20 359	2 126	-
- Knowledge	380	(128)	89,77 %	328	328	-	-	971	61	-
- AS International Group	555	1 591	100,00 %	12 196	12 196	-	-	1 597	412	-
- Codilog	150	1 204	70,00 %	2 946	2 946	-	-	2 900	730	-
- Inexware Services	2 250	13	100,00 %	2 250	2 250	-	-	1 357	13	-
II - PARTICIPATIONS										
(10 % à 50 % détenus)										
III - AUTRES TITRES										
- SICOOP				6	-					
TOTAL				53 492	53 486					-

(1) Avant répartition

2.7. Notes annexes - inventaire des valeurs mobilières de placement au 31/12/2002

(en euros)		31/12/2002	
	Valeur d'achat	Valeur liquidative	Plus value latente
SICAV de trésorerie			
- BNP Monejour	3 775 838	3 775 838	
- Moneplus Société Générale	1 507 193	1 507 193	
- Crédit Lyonnais Monétaire large	914 000	914 000	
- BMTN Société Générale	4 225 056	4 363 563	138 507
Sous-total SICAV de trésorerie	10 422 087	10 560 594	138 507
Billets de trésorerie			
- Général Motors			
Echéance 14 janvier 2003 - 3,44 %	8 915 658	8 987 221	71 563
- FCE Bank PLC			
Echéance 14 janvier 2003 - 3,39 %	297 229	299 580	2 351
Sous-total Billets de trésorerie	9 212 887	9 286 801	73 914
TOTAL	19 634 974	19 847 395	212 421

2.8. Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels (exercice clos le 31 décembre 2002)

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2002, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société Neurons, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Le 30 avril 2003

Les Commissaires aux Comptes

FCC Audit et Conseil

ERNST & YOUNG Audit

Thierry Bellot

Jean-Luc Loir

Any Antola

2.9. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées (exercice clos le 31 décembre 2002)

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés de la convention qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celle dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur son utilité et son bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de cette convention en vue de son approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Avec Neuron Solutions

Administrateur concerné

Monsieur Bertrand Ducurtil

Nature et objet

La société Neuron Solutions mutualise les fonctions de comptabilité de gestion.

Modalités

Le coût supporté par Neuron Solutions est re-facturé à NEURONES S.A., sur la base d'un montant forfaitaire mensuel de 600 euros hors taxes. En 2002, la société Neuron Solutions a facturé à NEURONES S.A. 7 200 euros hors taxes à ce titre.

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Avec les sociétés Neuron Solutions, Skills Consulting, Help-Line, Brainsoft, Upgrade, Knowledge

A. Nature et objet

Par une convention de mise à disposition des ressources de la holding, les fonctions de direction générale, financière, ressources humaines, communication et marketing sont centralisées au niveau de NEURONES S.A., holding du groupe.

Modalités

Les coûts annuels supportés par NEURONES S.A. et imputables à l'ensemble des filiales sont répartis selon un mode forfaitaire.

En 2002, la société NEURONES S.A. a facturé, à ce titre, les montants hors taxes suivants :

- 367 200 euros à Neuron Solutions
- 657 600 euros à Skills Consulting
- 69 600 euros à Help-Line
- 25 200 euros à Upgrade
- 24 000 euros à Brainsoft
- 2 400 euros à Knowledge

b. Nature et objet

Les sociétés Neurones Solutions et Upgrade mettent à disposition de votre société des locaux, sis au 205 avenue Georges Clemenceau à Nanterre.

Modalités

Les coûts des locaux supportés par Neurones Solutions et Upgrade sont re-facturés au prorata des mètres carrés occupés. En 2002, les sociétés Neurones Solutions et Upgrade ont respectivement re-facturé à NEURONES S.A. 117 420 euros et 26 290 euros hors taxes à ce titre.

c. Nature et objet

Les coûts téléphoniques et d'accès Internet supportés par la société Neurones Solutions sont re-facturés aux sociétés du groupe.

Modalités

Les coûts téléphoniques, supportés par Neurones Solutions pour le compte de la société NEURONES S.A., sont re-facturés, selon une estimation forfaitaire de consommation, pour un montant mensuel de 100 euros hors taxes. Sur l'exercice 2002, la société NEURONES S.A. a constaté une charge de 1 200 euros hors taxes au titre des coûts téléphoniques.

d. Nature et objet

Par une convention de gestion centralisée de trésorerie, les sociétés NEURONES S.A., Skills Consulting et Neurones Solutions sont convenues de procéder à une centralisation de trésorerie par l'intermédiaire d'un compte miroir, les mouvements par dates de valeur des comptes opérationnels étant intégrés sur un compte centralisateur. Ce système est mis en place auprès, d'une part, de la BNP et, d'autre part, de la Société Générale. Les comptes opérationnels sont rémunérés ou facturés sur la base de leurs soldes respectifs, apparaissant au compte centralisateur.

Les sociétés NEURONES S.A., Skills Consulting, Neurones Solutions, Help-Line, Inexware et Knowledge sont convenues de procéder à une agrégation algébrique de leurs positions bancaires auprès de l'UBP. La facturation des intérêts a lieu sur le compte de NEURONES S.A. pour la position consolidée.

Les sociétés NEURONES S.A., Skills Consulting, Neurones Solutions, Brainsoft et Upgrade sont convenues de procéder à une agrégation algébrique de leurs positions bancaires auprès du Crédit Agricole. La facturation des intérêts a lieu sur le compte de NEURONES S.A. pour la position consolidée.

Modalités

En fonction des positions individuelles de chacune des sociétés parties à ces accords, NEURONES S.A. re-facture ou rémunère les filiales selon les modalités suivantes :

- position débitrice facturée au taux de EONIA+0,6 % (condition appliquée par les banques au découvert),
- position créditrice rémunérée au taux de EONIA-0,6 %,
- différentiel de taux (emprunteur / prêteur) acquis à NEURONES S.A.

En 2002, la société NEURONES S.A. a facturé, à ce titre, les montants hors taxes suivants :

- 4 288 euros à Help-Line,
- 2 euros à Knowledge,
- 4 246 euros à Neurones Solutions,
- 1 497 euros à Upgrade.

En 2002, la société NEURONES S.A. a rémunéré ses filiales, à ce titre, pour les montants hors taxes suivants :

- 1 502 euros à Skills Consulting,
- 975 euros à Brainsoft,
- 334 euros à Inexware.

Le 30 avril 2003

Les Commissaires aux Comptes

FCC Audit et Conseil
Thierry Bellot Jean-Luc Loir

ERNST & YOUNG Audit
Any Antola

2.10. Honoraires des Commissaires aux Comptes pris en charge par le groupe au titre de l'exercice 2002

Exercice ouvert : 2002

(en milliers d'euros)

	FCC Audit & Conseil		ERNST & YOUNG	
	Montant	%	Montant	%
	2002	2002	2002	2002
AUDIT				
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	51	85 %	39	100 %
- Missions accessoires (due diligence...)	9	15 %	-	-
Sous-total	60	100 %	39	100 %
AUTRES PRESTATIONS				
- Juridique, fiscal, social	-	-	-	-
- Technologies de l'information	-	-	-	-
- Audit interne	-	-	-	-
- Autres	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
TOTAL	60	100 %	39	100 %

3. La société et son capital

3.1. Renseignements de caractère général concernant la société

3.1.1. Dénomination sociale

NEURONES.

3.1.2. Dénomination commerciale

NEURONES.

3.1.3. Siège social

Immeuble « le Clemenceau 1 » – 205, avenue Georges Clemenceau 92024 Nanterre Cedex.

3.1.4. Forme juridique

La Société a été constituée sous la forme d'une société anonyme de droit français à Conseil d'Administration régie par le nouveau Code de commerce et le décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales.

3.1.5. Nationalité

Française.

3.1.6. Date de constitution et durée de la société

La Société a été constituée pour une durée de 99 ans, à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des sociétés, le 15 janvier 1985.

Elle prendra fin le 15 janvier 2084, sauf cas de prorogation ou de dissolution anticipée décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

3.1.7. Objet social (article 3 des statuts)

La Société a pour objet en France, dans les départements d'outre-mer et à l'étranger : toutes les opérations pouvant concerner directement ou indirectement : le conseil, la conception, la fabrication, le développement, la mise en œuvre, l'installation, le support, l'exploitation, la distribution de tout système informatique et électronique, tant au plan des services que des logiciels, applications et matériels, et de façon générale toute opération liée au traitement de l'information, de communication et de formation.

En vue de réaliser son objet, la société pourra :

- traiter, sous-traiter, représenter et commissionner,
- importer et exporter,
- posséder, acquérir, louer, aménager, équiper, transformer tous immeubles, chantiers, dépôts, magasins,
- prendre tous intérêts et participations par tous modes de concours ou d'intervention dans toutes entreprises similaires ou susceptibles de favoriser le développement de ses affaires,

et, en général, réaliser toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet.

3.1.8. Registre du commerce et des sociétés

331 408 336 R.C.S. NANTERRE

3.1.9. Exercice social

L'exercice social commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

3.1.10. Lieux où peuvent être consultés les documents et renseignements relatifs à la société

Les statuts, comptes et rapports, procès-verbaux d'assemblées générales peuvent être consultés au siège social de NEURONES.

3.1.11. Assemblées générales

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

Les réunions ont lieu, soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Tout propriétaire d'actions, depuis cinq jours au moins avant l'assemblée, peut assister ou se faire représenter à l'assemblée sur simple justification de son identité et d'une inscription en compte de ses actions au moins 5 jours avant la réunion de l'Assemblée Générale, sous la forme soit d'une inscription nominative soit du dépôt dans le même délai aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation, du certificat d'un intermédiaire agréé constatant l'indisponibilité des actions inscrites jusqu'à la date de l'assemblée .

Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un Administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. A défaut, l'assemblée élit elle-même son Président.

Les procès verbaux d'assemblée sont dressés et leurs copies sont certifiées et délivrées conformément à la loi.

Les actionnaires peuvent également voter par correspondance dans les conditions légales. Pour pouvoir être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance doivent avoir été reçus par la société trois jours au moins avant la date de la réunion.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées, pour lesquelles il sera justifié d'une inscription depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire. Ce droit est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison des actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. Toute action transférée en propriété perd ce droit de vote double : néanmoins le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de quatre ans, s'il est en cours. La fusion de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société absorbante si les statuts de celle-ci le prévoient.

3.1.12. Cession et transmission des actions

Aucune clause statutaire ne restreint le transfert des actions.

3.1.13. Droit de vote double

Tout actionnaire a autant de voix qu'il possède d'actions ou en représente, sans aucune limitation que celles prévues par la loi.

Toutefois, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins, au nom du même actionnaire.

3.1.14. Seuils et franchissement de seuils

Tout actionnaire est tenu à une obligation d'information lorsqu'il vient à détenir ou à ne plus détenir directement, indirectement ou de concert un des seuils légaux de 5 %, 10 % 20 % un tiers et deux tiers du capital social ou des droits de vote.

De plus, tout actionnaire est tenu à une obligation d'information supplémentaire lorsqu'il détient directement, indirectement ou de concert 2 % du capital social ou des droits de vote.

3.1.15. Rachat par la société de ses propres actions

Depuis l'introduction en Bourse en mai 2000, la société n'a pour l'instant réalisé aucune opération sur ses propres titres et n'en détient aucun à ce jour.

3.1.15.1. Programme de rachat de l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2002

La mise en œuvre de ce programme s'inscrit dans le cadre de l'article L.225-209 du Nouveau Code de Commerce.

L'Assemblée Générale Mixte réunie le 27 juin 2002 a autorisé la société à procéder au rachat de ses propres actions avec les principales modalités suivantes :

- durée du programme : dix huit mois à compter de la date de l'assemblée (soit jusqu'au 26 décembre 2003),
- part maximale du capital à acquérir : 10 % du capital,
- prix d'achat maximum : 12 euros par titre,
- prix de vente minimum : 3 euros par titre.

La société n'a pas racheté d'actions dans le cadre de ce programme.

3.1.15.2. Programme de rachat qui sera proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2003

La mise en œuvre de ce programme s'inscrit dans le cadre de l'article L.225-209 du Nouveau Code de Commerce.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2003 (sixième résolution) d'autoriser la Société à procéder au rachat de ses propres actions avec les principales modalités suivantes :

- durée du programme : dix huit mois à compter de la date de l'assemblée (soit jusqu'au 24 décembre 2004),
- part maximale du capital à acquérir : 10 % du capital,
- prix d'achat maximum : 12 euros par titre,
- prix de vente minimum : 4 euros par titre.

Ce second programme annulera et remplacera celui autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2002.

Le lancement effectif de ce second programme sera subordonné à une décision du Conseil d'Administration. Le cas échéant et après la décision du Conseil d'Administration, la société fera viser par la COB une note concernant le programme et la fera publier dans les délais prévus par la Loi. Le programme de rachat pourra alors être effectivement lancé.

3.1.16. Répartition statutaire des bénéfices (article 19 des statuts)

Le bénéfice ou la perte de l'exercice est constitué par la différence entre les produits et les charges de l'exercice, après déduction des amortissements et provisions, telle qu'elle résulte du compte de résultat.

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est fait d'abord un prélèvement, de cinq pour cent au moins, affecté à la formation d'un fonds de réserve dit « réserve légale ». Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale atteint le dixième du capital social.

S'il existe un solde disponible, l'Assemblée Générale décide, soit de le distribuer, soit de le reporter à nouveau, soit de l'inscrire à un ou plusieurs postes de réserve dont elle règle l'affectation et l'emploi.

Après avoir constaté l'existence de réserves dont elle a la disposition, l'Assemblée Générale peut décider la distribution de sommes prélevées sur ces réserves. Dans ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

L'Assemblée Générale a la faculté d'accorder aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende ou des acomptes sur dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende ou de l'acompte sur dividende en numéraire ou en actions.

3.1.17. Titres au porteur identifiable (article 7 des statuts)

La Société est en droit de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, à l'organisme chargé de la compensation des titres, l'identité des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

3.2. Renseignements de caractère général concernant le capital

3.2.1. Capital social

Au 4 avril 2003, le capital de la société est de 9 108 420 euros divisé en 22 771 050 actions, entièrement libérées.

3.2.1.1. Plan d'options de souscription (Assemblée Générale Extraordinaire du 29 novembre 1999)

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 novembre 1999 :

- a délégué au Conseil d'Administration, pour une durée de cinq ans, les pouvoirs nécessaires afin de consentir, en une ou plusieurs fois, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'augmentation de capital, ou à l'achat d'actions existantes provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par la loi,

- a décidé que le nombre total des options qui seront ainsi consenties pourra donner droit à souscrire ou acheter un nombre maximum de 192 975 actions NEURONES de 2 euros de nominal (soit 964 875 actions actuelles de 0,4 euro de nominal),

- a décidé, qu'en cas de souscription ou d'achat, à compter de la cotation de NEURONES sur le Nouveau Marché, le prix de souscription des actions par les bénéficiaires sera déterminé le jour où les options seront consenties par le Conseil d'Administration et ne pourra être inférieur à 80 % de la moyenne des cours cotés lors des 20 séances de Bourse précédant le jour où les options seront consenties. A compter de la cotation de NEURONES sur le Nouveau Marché, en cas d'option d'achat, le prix d'achat des actions par les bénéficiaires sera fixé le jour où les options seront consenties par le Conseil d'Administration et ne pourra être inférieur à 80 % de la moyenne des cours cotés lors des 20 séances de Bourse précédant le jour où les options seront consenties, ni inférieur à 80 % du cours moyen d'achat des actions détenues par la société au titre des articles 217-1 et/ou 217/2 de la loi du 24 juillet 1966,

- a pris acte que la présente autorisation comporte, au profit des bénéficiaires, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options de souscription.

3.2.1.2. Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (AGE du 29 novembre 1999)

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 novembre 1999 a décidé de procéder à l'émission de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise conférant à leur titulaire le droit de souscrire des actions de la société.

L'Assemblée Générale a émis 95 277 bons pour 49 bénéficiaires en supprimant le droit préférentiel des actionnaires aux bons émis et attribués gratuitement.

Les titulaires de bons de souscription ont la faculté de souscrire des actions de la société au nominal de 0,4 euro, à émettre, à raison de 5 actions pour un bon (476 385 actions), au prix de souscription de 3,2 euros par action de 0,4 euro de valeur nominale.

Les bons pourront être exercés à compter du 29 novembre 2004 pendant une durée d'une année. A compter du 29 novembre 2005, les bons non exercés perdront toute valeur.

Au 31 décembre 2002, il reste au titre de cette attribution 422 790 options exerçables (53 595 caduques exclues).

3.2.1.3. Attribution d'options de souscription (Conseil d'Administration du 29 novembre 1999) – Plan N°1.

Le Conseil d'Administration du 29 novembre 1999 a accordé 33 110 options NEURONES à 19 cadres du groupe, à l'ancien nominal de 2 euros pour un prix de souscription de 16 euros, correspondant à 165 550 actions au nominal actuel de 0,4 euro pour un prix de souscription de 3,2 euros par action, exerçables du 29/11/2004 au 28/11/2014. Au 31 décembre 2002, il reste au titre de cette attribution 153 640 options exerçables (11 910 caduques exclues).

3.2.1.4. Attribution d'options de souscription (CA du 27 juillet 2000) – Plan N°2.

Le Conseil d'Administration du 27 juillet 2000 a accordé 304 363 options NEURONES à 171 salariés du groupe, au nominal de 0,4 euro, à un prix d'exercice de 7,5 euros par titre, exerçables du 27/7/2005 au 26/7/2010. Au 31 décembre 2002, il reste au titre de cette attribution 178 139 options exerçables (126 224 caduques exclues).

3.2.1.5. Attribution d'options de souscription (CA du 11 juillet 2001) – Plan N°3.

Le Conseil d'Administration du 11 juillet 2001 a accordé 320 210 options NEURONES à 240 salariés du groupe, au nominal de 0,4 euros, à un prix d'exercice de 3,8 euros par titre, exerçables du 11/7/2006 au 11/7/2011. Au 31 décembre 2002, il reste au titre de cette attribution 269 833 options exerçables (50 377 caduques exclues).

3.2.1.6. Attribution d'options de souscription (CA du 23 janvier 2003) – Plan N°4.

Le Conseil d'Administration du 23 janvier 2003 a accordé 174 000 options NEURONES à 60 salariés du groupe, au nominal de 0,4 euros, à un prix d'exercice de 3,2 euros par titre, exerçables du 01/03/2007 au 28/02/2011. Cette opération solde les options autorisées par l'Assemblée Générale du 29 novembre 1999.

3.2.1.7. Plan d'options de souscription (Assemblée Générale du 25 juin 2003)

Il est prévu que l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2003 autorise à nouveau 250 000 options de souscription (huitième résolution). Ce nombre correspond au total d'options devenues caduques au 31/12/2002 dans les plans N°1 à N°4 et les BSPCE. La dilution potentielle maximale correspondante est de 1,09 % du capital.

3.2.1.8. Autres titres donnant accès au capital.

Il n'y a pas d'autre titre donnant accès au capital de NEURONES.

3.2.2. Capital autorisé

Autorisations d'émettre

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 avril 2000 a autorisé le Conseil d'Administration, avec faculté de délégation au Président, à procéder pendant une période de 26 mois, à l'émission, en France ou sur les marchés étrangers, de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la société.

Ces émissions pourront être réalisées avec maintien ou avec suppression du droit préférentiel de souscription et ne pourront donner lieu (hors ajustements liés notamment à l'incorporation de bénéfices, réserves ou primes au capital, ou à la réservation des droits de porteurs de valeurs mobilières ou de bons) à une augmentation du capital nominal supérieure à 10 millions d'euros (augmentation de capital lors de l'introduction en Bourse comprise).

Comme l'augmentation de capital de l'introduction était de 1 389 420 euros et qu'il n'y a pas eu d'autre opération depuis, le plafond de l'augmentation du capital nominal n'est plus de 10 millions d'euros mais de 8 610 580 euros.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 avril 2000 a également autorisé le Conseil d'Administration à procéder en une ou plusieurs fois et aux époques qu'il appréciera, en France et/ou à l'étranger, en euros, en monnaie étrangère ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, à l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite de 60 millions d'euros, représentée par des obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange en actions existantes de la société.

Le Conseil d'Administration n'a pas à ce jour utilisé cette possibilité d'émission.

Les Assemblées Générales passées n'ont pas autorisé d'autres possibilités d'émission et l'Assemblée Générale du 25 juin 2003 ne prévoit pas d'en autoriser non plus.

3.2.3. Tableau d'évolution du capital social depuis la création de NEURONES

Date	Nature de l'opération	Augmentation de capital	Prime d'émission et d'apport	Nombre de titres émis	Montant Cumulé du capital Social	
					Nb de titres	Capital
Décembre 1984	Constitution de la société				8 000	800 000 F
15/08/85	Augmentation de capital	210 000 F	-	2 100	10 100	1 010 000 F
30/06/93	Rachat par la société de ses propres titres					
	Réduction du capital			- 4 954	5 146	514 600 F
30/06/93	Augmentation de capital par incorporation de réserves et élévation du nominal de 100F à 200F	514 600 F	-		5 146	1 029 200 F
30/12/97	Augmentation de capital par incorporation de réserves et élévation du nominal de 200F à 4 000F	19 554 800 F	-		5 146	20 584 000 F
22/11/99	Augmentation de capital par incorporation de réserves, conversion du capital en euros, nominal des actions porté à 1 500 €	30 049 320,83 F	-		5 146	7 719 000 €
22/11/99	Division du nominal De 1 500 € à 2 €				3 859 500	7 719 000 €
5/4/2000	Division du nominal de 2 € à 0,4 €				19 297 500	7 719 000 €
23/5/2000	Augmentation de capital lors de l'introduction sur le Nouveau Marché	1 389 420 €	29 872 530 €	3 473 550	22 771 050	9 108 420 €

3.2.4. Répartition du capital et des droits de vote

Au 4 avril 2003 :

Actionnaires	Nombre d'actions	%	Nombre de droits de vote	%
Luc de CHAMMARD	13 604 495	59,74	27 208 990	66,39
Host Sarl	3 532 500	15,51	7 065 000	17,24
Bertrand DUCURTIL	1 072 335	4,71	2 144 670	5,23
Diverses personnes physiques	3 760	0,02	7 520	0,02
Public	4 557 960	20,02	4 557 960	11,12
TOTAUX	22 771 050	100 %	40 984 140	100 %

Host Sarl est détenue à 100 % par Luc de Chammard.

3.2.5. Modification de la répartition du capital au cours des trois dernières années

Il n'y a pas eu de modification significative dans la répartition du capital au cours des trois dernières années, à l'exception de celle qui a eu lieu lors de l'introduction en Bourse (mai 2000) :

Actionnaires	Avant l'introduction		Au lendemain de l'introduction		Au 4 avril 2003	
	Nombre d'actions	%	Nombre d'actions	%	Nombre d'actions	%
Luc de CHAMMARD	14 414 990	74,70	13 604 495	59,74	13 604 495	59,74
Host Sarl	3 532 500	18,31	3 532 500	15,51	3 532 500	15,51
Bertrand DUCURTIL	1 342 500	6,96	1 072 335	4,71	1 072 335	4,71
Diverses personnes physiques	7 510	0,04	7 510	0,04	3 760	0,02
Public	0	0,00	4 554 210	20,00	4 557 960	20,02
TOTAUX	19 297 500	100 %	22 771 050	100 %	22 771 050	100 %

Host Sarl est détenue à 100 % par Luc de Chammard. A la connaissance de NEURONES, aucun autre actionnaire n'a déclaré détenir directement, indirectement ou de concert 2 % ou plus du capital ou des droits de vote.

3.2.6. Pactes d'actionnaires / actions de concert

Néant.

3.2.7. Nantissement des actions

Néant.

3.2.8. Engagement de conservation de titres

Aucun engagement de conservation de titres n'a été pris par les dirigeants actionnaires.

3.3. Dividendes

Exercice clos le	Montant net total distribué	Dividende par action	
		Dividende net	Avoir Fiscal
31 décembre 2002	-	-	-
31 décembre 2001	-	-	-
31 décembre 2000	-	-	-
31 décembre 1999	-	-	-
31 décembre 1998	-	-	-

Il sera proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2003 de ne pas verser de dividende au titre de l'exercice 2002. Il n'est pas envisagé au cours des prochains exercices de verser un dividende.

Conformément aux dispositions légales, les dividendes et acomptes sur dividendes sont prescrits dans un délai de cinq ans au profit de l'Etat.

3.4. Marché des titres de la société

Les actions de NEURONES sont actuellement cotées au Nouveau marché de la Bourse de Paris (code Euroclear 7597 – code Boomborg NEUR FP – code Reuters NEUR LN). NEURONES a adhéré au segment d'Euronext «NextEconomy» dès la création de ce dernier, en janvier 2002.

La cotation des actions est effectuée en continu depuis la date d'introduction. Les actions font partie des indices SBF 250 depuis l'été 2002 et IT CAC depuis l'introduction.

L'évolution du cours de l'action NEURONES, située dans les 20 premières capitalisations du Nouveau Marché sur plus de 150 valeurs (mars 2003), a été la suivante au cours des dix huit derniers mois :

Mois	Cours Plus haut (en euros)	Cours Plus bas (en euros)	Cours Moyen clôture (en euros)	Nombre de Titres échangés (en milliers)	Nombre de Séances
Novembre 2001	3.90	3.51	3.77	320	22
Décembre 2001	3.97	3.07	3.63	92	18
Janvier 2002	3.81	3.15	3.66	204	22
Février	3.94	3.05	3.59	523	20
Mars	4.20	3.65	3.96	283	20
Avril	4.15	3.82	4.02	261	21
Mai	4.10	3.66	3.94	428	22
Juin	3.89	3.00	3.41	103	20
Juillet	3.29	2.52	2.85	151	23
Août	2.96	2.56	2.83	61	22
Septembre	2.71	2.21	2.42	130	21
Octobre	3.19	1.95	2.59	182	23
Novembre	3.88	3.01	3.43	380	21
Décembre 2002	3.80	3.15	3.49	145	20
Janvier 2003	3.60	2.53	3.23	170	22
Février	3.57	2.73	3.13	202	20
Mars	3.70	2.95	3.33	196	21
Avril 2003	3.95	3.35	3.65	158	20
Extrême Moyenne 12 derniers mois	4.10	1.95	3.18	192	
TOTAUX (12 derniers mois)				2 306	255

Source : Euronext

Le volume journalier moyen échangé au cours du premier trimestre 2003, comme sur les douze derniers mois (mars 2002 à avril 2003) est d'environ 9 000 titres par jour.

4. Administration et direction

4.1. Membres du Conseil d'Administration et de Direction

Président : **Luc de CHAMMARD**.

Autres mandats :

Administrateur	UpGrade	205 av Georges Clemenceau	92024 Nanterre Cedex
Administrateur	Knowledge	205 av Georges Clemenceau	92024 Nanterre Cedex

Directeur général : **Bertrand DUCURTEL**.

Autres mandats dans le groupe :

Président	Neurones Solutions	205 av Georges Clemenceau	92024 Nanterre Cedex
Président	Skills Consulting	205 av Georges Clemenceau	92024 Nanterre Cedex
Administrateur	BrainSoft	205 av Georges Clemenceau	92024 Nanterre Cedex
Administrateur	Help-Line	171 av Georges Clemenceau	92024 Nanterre Cedex
Gérant	AS Technologie	83 rue du Faubourg Saint Honoré	75008 Paris
Gérant	AS Télécom et Réseaux	83 rue du Faubourg Saint Honoré	75008 Paris

Autres mandats (hors groupe) :

Gérant	Sarl Host	58 rue Pottier 78150 Le Chesnay	Versailles B 339 788 713
--------	-----------	---------------------------------	--------------------------

Administrateur : **Patrick de CATUELAN**.

Autres mandats (hors groupe) :

Administrateur	SA Immopark	23 rue de la Rochefoucauld 92100 Boulogne	Nanterre B 352 244 446
Gérant	Sarl FCH Participations	38 rue du Mont Thabor 75001 Paris	Paris B 422 712 844
Administrateur	SA Activités Auto Contrôle (AAC)	34 rue Abel Hovelacque 75013 Paris	Paris B 344 557 426
Co-gérant	Sarl Auto Contrôle Voisins (ACV)	rue aux Fleurs 78960 Voisins le Bretonneux	Versailles B 410 867 155

Administrateur : **Jean-Louis PACQUEMENT**.

Les mandats des administrateurs sont renouvelés chaque année :

Administrateur	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat
Luc de Chammard	5 décembre 1984 (*)	AG du 25 juin 2003
Bertrand Ducurtil	30 juin 1999	AG du 25 juin 2003
Patrick de Catuelan	5 décembre 1984 (*)	AG du 25 juin 2003
Jean-Louis Pacquement	5 décembre 1984 (*)	AG du 25 juin 2003

(*) Date de création de NEURONES.

NEURONES n'a pas mis en place de structure particulière concernant le gouvernement d'entreprise.

4.2. Intérêts des dirigeants

Le montant des rémunérations globales brutes et des avantages en nature attribués aux membres du Conseil d'Administration de NEURONES au titre de l'exercice 2002 est précisé dans le Rapport de Gestion du Conseil à l'Assemblée (cf. page 29).

Les dirigeants de NEURONES ou des membres de leurs familles ne possèdent ni directement ni indirectement, des actifs utilisés par NEURONES, notamment immobiliers.

Ils n'ont pas d'intérêts dans le capital des filiales de NEURONES, ni chez des clients ou fournisseurs du groupe NEURONES, à l'exception d'une participation indirecte dans une société unipersonnelle, fournisseur occasionnel du groupe.

Il n'a pas été accordé ou constitué de prêts ou garanties en faveur des membres des organes d'administration et de direction.

4.3. Intéressement du personnel

Un plan de BSPCE (Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise) a été mis en place le 29 novembre 1999.

A cette même date, l'Assemblée Générale a autorisé des options.

Faisant usage de cette autorisation, le Conseil d'Administration a attribué à quatre reprises des stock options :

- le 29 novembre 1999 (Plan N°1),
- le 27 juillet 2000 (Plan N°2),
- le 11 juillet 2001 (Plan N°3),
- le 23 janvier 2003 (Plan N°4) soldant l'autorisation de l'assemblée générale du 29 novembre 1999.

Les caractéristiques de ces plans sont décrites dans l'annexe aux comptes consolidés Note 10.2 (cf. page 51).

Avec le capital actuel de 22 771 050 titres, la dilution potentielle maximum est de 5,26 % :

	Nb de titres maximum Au 31/12/2002	% du capital
BSPCE accordés (caduques déduites)	422 790	1,86 %
Options accordées plan N°1 + N°2 + N°3 (caduques déduites)	601 612	2,63 %
Options accordées plan N°4	174 000	0,76 %
TOTAL BSPCE et options plans N°1, 2, 3 et 4	1 198 402	5,26 %

En outre, les salariés bénéficient de la participation légale lorsque leur entité métier remplit les conditions requises.

5. Responsables

5.1. Responsable du document de référence et attestation

« A ma connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de NEURONES. Elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée ».

Luc de CHAMMARD
Président-directeur général

5.2 Responsables du contrôle des comptes et attestations des Commissaires aux Comptes

5.2.1. Commissaires aux Comptes Titulaires

- **ERNST & YOUNG AUDIT**
4, rue Auber 75009 Paris

Représenté par Madame Any ANTOLA

Date du mandat : nommé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 novembre 1999.

Fin de mandat : mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

- **FCC AUDIT ET CONSEIL**
14, rue Clapeyron 75008 Paris

Représenté par Messieurs Thierry BELLOT et Jean-Luc LOIR

Date du mandat : nommé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 1997.

Fin de mandat : mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002.

5.2.2. Commissaires aux Comptes Suppléants

- **Monsieur Guy PAPOUIN**
25, square de la Brèche 92000 Nanterre

Date du mandat : nommé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 novembre 1999.

Fin de mandat : mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

- **Monsieur André CRESTEIL**
14, rue Clapeyron 75008 Paris

Date du mandat : nommé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 1997.

Fin de mandat : mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002.

5.2.3. Avis des Commissaires aux Comptes sur le document de référence

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société NEURONES et en application du Règlement COB 95-01, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité du président du conseil d'administration de la société. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes et à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier, le cas échéant, les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. S'agissant de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré, cette lecture a pris en compte les hypothèses retenues par les dirigeants et leur traduction chiffrée.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2001 et 2002, arrêtés par le conseil d'administration, ont fait l'objet d'un audit par nos soins selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans ce document de référence.

Paris, le 11 juin 2003

Les Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie régionale de Paris

FCC Audit et Conseil

ERNST & YOUNG Audit

Thierry Bellot

Jean-Luc Loir

Any Antola

5.3. Responsable de l'information

Bertrand DUCURTIL
NEURONES – 205, avenue Georges Clemenceau 92024 Nanterre Cedex
Tél. : 01 41 37 41 37
Fax. : 01 47 24 40 46
e-mail : bertrand_ducurtil@neurones.net

6. Tableau de concordance

Afin de faciliter la lecture du présent rapport annuel, la table suivante permet d'identifier les principales rubriques de l'instruction d'application du règlement 95-01 de la COB.

COB 95-01	Rapport annuel Partie	Rapport annuel Pages
1.	Attestation des responsables du document de référence	Partie 5. 82
1.	Attestation des contrôleurs légaux des comptes	Partie 5. 83
2.	Renseignements de caractère général concernant la société	Partie 3. 72
2.	Renseignements de caractère général concernant le capital :	Partie 3. 75
	Renseignements généraux et particularités	75
	Capital autorisé non émis	76
	Capital potentiel	76
	Clauses statutaires	76
2.	Marchés des titres :	Partie 3. 79
	Tableau d'évolution des cours et volumes sur 18 mois	79
	Dividendes	78
2.	Capital et droits de vote :	Partie 3. 78
	Répartition actuelle du capital et des droits de vote	78
	Évolution de l'actionnariat	78
	Pactes d'actionnaires	78
3.	Activité du groupe :	Partie 1. 4
	Organisation du groupe	17
	Chiffres clés du groupe	7
	Informations chiffrées sectorielles	5
	Marchés	8
	Positionnement concurrentiel de l'émetteur	23
	Politique d'investissement	21
	Indicateur de performance	7
3.	Analyse des risques du groupe :	Partie 1. 23
	Facteurs de risques	23
	Risques de marché	23
	Risques particuliers liés à l'activité	24
	Risques juridiques	na
	Risques industriels	na
	Assurances et couverture de risque	22
3.	Évolution récente et perspectives :	Partie 1. 27
	Évolution récente	27
	Perspectives	28
4.	Patrimoine, situation financière et résultats :	Partie 2. 29
	Comptes consolidés et annexe	40
	Engagements hors bilan	25
	Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leurs réseaux	71
	Attestation des Commissaires aux Comptes (comptes consolidés)	57
	Comptes sociaux et annexe	58
	Attestation des Commissaires aux Comptes (comptes sociaux)	68
5.	Gouvernement d'entreprise :	Partie 4. 80
	Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction, de surveillance	80
	Composition et fonctionnement des comités	80
	Dirigeants mandataires sociaux (rémunération et avantages, options consenties et levées, BSA et BSPCE)	80
	Dix premiers salariés non mandataires sociaux (options consenties et levées)	36
	Conventions réglementées	69

7. Glossaire

Intégration de systèmes et réseaux

LAN (local area network) : réseau local. Il est principalement constitué des éléments suivants : serveurs, postes de travail, périphériques, éléments actifs permettant le transfert d'information entre les serveurs et postes. Les principaux éléments actifs sont les routeurs (qui permettent les liaisons entre sites) et les commutateurs (qui permettent les liaisons entre éléments d'un même site).

WAN (wide area network) : réseau étendu. Il s'agit de l'ensemble des liens entre les différents LAN d'une organisation.

Intégration de systèmes : ensemble des prestations de conception et mise en œuvre qui concernent les applicatifs systèmes situés sur les réseaux LAN et WAN d'une organisation : OS (Operating Systems) serveurs, OS postes, OS clients légers, émulateurs, messageries, accès distants, accès Internet, applicatifs métiers, utilitaires (télédistribution, supervision, remontées d'alerte, sauvegardes, gestion de baies de disques, clusters...).

Le terme d'intégration de systèmes peut être utilisé dans un sens différent. Sont considérées comme « intégrateurs de systèmes » des SSII globales qui sont en mesure de traiter à la fois les aspects fonctionnels d'une évolution majeure d'un système d'information (comme la mise en place d'un ERP par exemple) et la mise en place des infrastructures techniques nécessaires pour le supporter. Il s'agit alors d'« intégration de systèmes d'information (SI) ».

Intégration de réseaux : ensemble des prestations de conception et mise en œuvre qui concernent les couches réseaux locaux et distants d'une organisation. Un intégrateur réseau dimensionne les « tuyaux » et les débits mais n'intervient pas sur les couches supérieures applicatives serveurs et postes clients.

Site central (ou mainframe ou grand système) : ordinateur de grande puissance utilisé en central dans les grandes organisations (IBM Z Series, Bull DPS7-8,...). Un grand nombre d'applications spécifiques ayant été développées dans ces environnements, ils restent en production dans les grandes organisations. Ces applications sont apportées sur le poste de travail par le biais d'un « émulateur ».

Systèmes propriétaires : sont appelés systèmes propriétaires des mini-ordinateurs dont le hardware et l'opérateur système (OS) sont développés et diffusés par un seul constructeur (Z et i-Series d'IBM, Vax de DEC...). Le terme s'emploie par opposition à UNIX et aux OS (Windows 2000, NT, Netware, Linux,...) qui sont indépendants des constructeurs.

Informatique répartie ou distribuée : serveurs (Unix, NT, Netware,...), postes de travail, périphériques, éléments actifs (principalement routeurs et commutateurs) et passifs.

Infogérance d'environnements distribués

Infogérance/externalisation : l'Infogérance consiste, pour une entreprise, à confier tout ou partie de son informatique à un prestataire qui, dans le cadre d'un contrat forfaitaire de plusieurs années, en prend la responsabilité opérationnelle et la fait évoluer.

Le contrat peut ou non s'accompagner du transfert de salariés. Il peut ou non s'accompagner d'un transfert d'équipements et logiciels. Les équipes du prestataire sont en général réparties à la fois sur les sites du client et sur les sites de l'infogérant. Dans ce dernier cas, les personnels peuvent être soit mutualisés, soit dédiés. Il en est de même pour les équipements informatiques situés dans les centres de traitement (data centers) de l'infogérant.

Une clause de réversibilité ouvre la possibilité au client de reprendre son informatique ou de la confier à un autre prestataire. Un plan d'assurance qualité contraignant fait l'objet de fréquentes réunions entre maître d'ouvrage (client) et maître d'œuvre (prestataire). Très prisée des SSII par la promesse de revenus récurrents qu'elle suscite, l'Infogérance est souvent revendiquée à tort. Dans bien des cas, elle s'apparente à une simple externalisation, sans la rigueur contractuelle de l'infogérance. L'Infogérance est aussi appelée facilities management (FM). IDC classe le marché de l'Infogérance en cinq catégories :

- Infogérance matérielle / d'infrastructures (d'environnements de sites centraux en général),
- Infogérance applicative (Tierce Maintenance Applicative ou TMA),
- Infogérance de systèmes distribués,
- Infogérance de réseaux,
- Infogérance globale (source : IDC, 2000).

Data centers : centres de traitement appartenant au prestataire qui cherche à obtenir des gains par mutualisation du hardware, du software et des prestations. Ces centres sont le plus souvent utilisés pour les systèmes mainframe où l'Infogérance s'accompagne en général d'un rachat des matériels du client (« externalisation de la propriété »). Dans le cas de l'Infogérance d'environnements distribués, les machines sont en général dédiées. L'intérêt de la mutualisation porte sur les prestations d'intervention à distance : supervision, télédistribution, remontées d'alerte, prise de contrôle à distance.

Gestion des systèmes distribués : support, exploitation, administration et déploiement d'environnements informatiques répartis : postes de travail (micro-ordinateurs), serveurs, périphériques et réseaux associés (LAN et WAN), dans le respect d'un niveau de service.

Infogérance des systèmes distribués : l'Infogérance de systèmes distribués est un accord contractuel d'une durée en général de 3 à 5 ans reconductible où un prestataire de services reprend l'administration et l'exploitation de systèmes distribués.

Help-desk et call centers

Hot line : activité de réponse à des demandes portant sur un sujet précis. Ex : support éditeur.

Help-desk : activité de point de contact unique pour des demandes à caractère d'assistance (au sens large) informatique. Dans le cas de help-desk pour le compte d'utilisateurs de postes de travail informatiques de grandes organisations, un technicien de support traite environ 20 incidents par jour.

Centre d'appels : activité générique de point de contact entre une entité et ses clients (n'intègre pas la hot line ni le help-desk). Outre le help-desk et la hot line, NEURONES n'exerce une activité que dans les « centres d'appels à valeur ajoutée » décrits ci-dessous.

Centres d'appels orientés « appels sortants » : il s'agit essentiellement d'opérations de télémarketing pour des prospects, d'enquêtes pour des clients existants.

Centres d'appels orientés « appels entrants » : les clients d'une organisation appellent des plateaux ou plates-formes qui renseignent sur l'offre, prennent des commandes, ouvrent et traitent des dossiers après vente (comptes bancaires, dossiers sinistres pour les assureurs...). Ces plateaux sont plus efficaces et rentables que les anciennes agences multifonctions avec maillage très fin du territoire. Les agences locales deviennent de simples « boutiques » sans personnels, souvent destinées à accueillir des opérations commerciales ponctuelles. Les précurseurs de cette organisation ont été les mutuelles d'assurance. Ces organisations se généralisent grâce à l'évolution des technologies suivantes : standards téléphoniques, CTI, systèmes de gestion des appels, utilisation d'Internet.

Centre d'appels à faible valeur ajoutée : centre d'appels à traitement de demandes simples. Typiquement, les centres d'appels des opérateurs de téléphonie mobile, les plateaux d'assureurs, de banques ou de gestionnaires de cartes privées.

Centre d'appels à valeur ajoutée : centre d'appels à traitement de demandes complexes nécessitant un niveau élaboré de formation, de compétence et des comportements travaillés.

Web call center : call center organisé de telle sorte que l'utilisateur client choisit la façon qui lui convient de rentrer en contact avec la société : connexion site web, envoi d'un mail, appel téléphonique à un centre d'appels. L'utilisateur peut également changer de média au fur et à mesure de sa transaction et utiliser plusieurs modes de communication en parallèle.

« **Internet voice bouton** » ou « **click and talk** » ou « **push and talk** » (éditeur de référence : Cosmocom) : fonctionnalité importante pour l'évolution du commerce électronique. Il s'agit de donner la possibilité à un

internaute sur un site web de demander à se brancher sur le call center afin d'avoir un échange avec un conseiller. Lorsqu'il échange avec le conseiller, il garde la main sur son écran Internet et peut ainsi continuer sa transaction tout en bénéficiant de l'aide de l'opérateur.

« **Messaging mix** » : dans les métiers du help-desk et des call centers, il s'agit de la problématique de la gestion simultanée de plusieurs canaux de communication téléphone, e-mail, Internet qui doivent se présenter de la même façon pour l'opérateur.

CTI (Computer Telephony Integration, couplage téléphonie-informatique) : (éditeur de référence : Genesys). Le CTI assure l'échange d'informations - principalement le numéro d'appel - entre systèmes téléphoniques et systèmes informatiques. Des applications de help-desk ou de CRM permettent ensuite de relier un numéro d'appel à des informations stockées dans une base de données concernant l'appelé ou l'appelant, qui sont présentées en temps réel à l'écran de l'utilisateur. Le CTI peut être mis en œuvre localement, sur un poste de travail, ou au sein d'un centre d'appel.

Pour un call center, le CTI présente plusieurs intérêts notamment : le « pop up screen » et le fait de gagner en personnalisation de la relation.

Développement applicatif Internet

Browser (ou « butineur » – Internet Explorer de Microsoft ou Netscape Navigator) : logiciel permettant d'accéder à Internet. Auparavant, lorsqu'une application était déployée, il fallait installer une partie sur le serveur et une partie sur chaque poste utilisateur (« poste client »). Aujourd'hui, il suffit d'installer une application sur le serveur, Internet fait office de client universel. Les coûts de déploiement des applications sont ainsi considérablement diminués. La plupart des grands comptes vont utiliser cette propriété pour la prochaine génération de leur architecture informatique (« internetisation » des SI ou refonte totale du système d'information autour d'Internet).

Intranet : application Internet sécurisée utilisée en interne par tous les utilisateurs d'une même organisation.

Extranet : application Internet sécurisée utilisée par les clients ou fournisseurs ainsi que les utilisateurs d'une grande organisation. Il s'agit classiquement de mettre à disposition de tiers des informations les concernant (suivi d'activité, avancement de processus,...). Il n'y a aucun développement ou déploiement à effectuer chez les tiers qui utilisent leur browser standard pour rentrer dans l'application via Internet. Depuis 1996, Neuronnes met à disposition de ses clients les bases de données concernant son activité d'infogérant ou de help-desk. Les clients disposent donc de l'information en temps réel. Les clients et Neuronnes économisent ainsi un grand nombre d'appels téléphonique à faible valeur ajoutée.

Business Intelligence (équivalent de : décisionnel) : terme regroupant toutes les disciplines liées à la prise de décision, de l'alimentation du datawarehouse à la publication des informations (sur Internet ou un autre support), en passant par la confection des cubes multidimensionnels (datamarts). Sont aussi inclus dans cette catégorie les applications de datamining et les frontaux d'analyse, précédemment appelés infocentres, EIS (Executive Information System) ou encore Siad (système d'information et d'aide à la décision).

Groupware : famille d'applications permettant un travail collaboratif au niveau d'un service, d'une société ou d'un groupe. Ces applications incluent des fonctionnalités de communication (messagerie), de collaboration (mise en commun de documents, gestion facilitée des accès) et de coordination (gestion des process ou workflows, des droits, des visas,...).

KM (Knowledge Management) : ensemble de systèmes et d'outils permettant de formaliser un processus ou un savoir-faire. Le Knowledge Management pallie les limitations de la GED. Les systèmes de Gestion Electronique de Documents (GED) permettent de disposer sous forme numérique et indexée d'informations jusqu'alors seulement présentes sous forme analogique (papier, voix, images, etc.). Il reste cependant une masse de connaissances (présente sur le Web et totalement diffuse par exemple dans les documents personnels des utilisateurs) qui ne pourra jamais être totalement hiérarchisée et accessible au travers d'une base de données. On parle alors de Knowledge Management pour décrire tous les outils et techniques qui pallient les faiblesses du système d'indexation en permettant, par exemple, d'extraire le sens d'un document (ingénierie cognitive), d'en balayer tout le contenu (recherche intégrale ou full text) ou d'interpréter la question de l'utilisateur. Ces outils s'appuient aussi sur des technologies de système expert et de raisonnement à base de cas.

ISP (Internet Service Provider ou hébergeur Internet) : fournisseur de services Internet, et pas seulement fournisseur d'accès à Internet. Les ISP proposent généralement en effet l'accès à Internet, mais aussi l'hébergement

de sites sur des serveurs Web, voire le développement de ces sites. Certains disposent aussi de compétences de développement de sites marchands. On les appelle parfois les Commerce service providers.

E-Vap (Electronic Value added provider) : inventée par le cabinet d'analyses Markess International, l'appellation e-VAP regroupe un ensemble disparate de sociétés nées avec Internet et ses applications. Certaines sont des SSII orientées nouvelles technologies, d'autres de simples fournisseurs d'accès ou des Web Agencies. La plupart sont issues de la communication, de la publicité ou du marketing. Toutes officient dans le développement de sites Web et d'Intranets. Elles cumulent compétences techniques, graphiques et en communication.

Portail : un portail est un site Web répertoriant de nombreux autres sites, destiné à servir de point d'entrée sur Internet et à générer un trafic maximal. A côté de ces portails « généralistes » (dominés par les moteurs de recherche) se développent des portails à thème, dont la vocation est de synthétiser les réponses aux besoins supposés d'un visiteur intéressé par un sujet donné ou appartenant à une communauté. Autre catégorie naissante, le portail d'entreprise est destiné aux clients et prospects d'une entreprise. Caractéristique commune de tous ces portails : des services complémentaires plus ou moins étendus, allant d'un métamoteur de recherche à l'hébergement de pages Web personnelles, en passant par des dépêches d'actualité ou la personnalisation de l'interface du site. Bref, tout pour fidéliser le visiteur.

Serveur d'application (Web integration) : la « webisation » des systèmes d'information peut se définir comme la construction d'une nouvelle génération d'applications utilisant comme partie cliente un navigateur Internet (« client universel » ne nécessitant pas d'installation sur les postes de travail) et comme partie serveur un serveur d'application donnant accès aux bases de données (type Oracle, SQL, DB2,...) du système d'information de l'entreprise. Plusieurs solutions occupent actuellement le marché et aucune n'a émergé en tant que standard de fait : Sun ePlanet et Java, IBM Websphere, les solutions libres type Tomcat/pages PHP/Apache, BEA-Weblogic, Microsoft 2IS/ASP et .Net.

Objet : élément logiciel représentatif d'un élément du monde réel (personne, commande, facture, etc.). Un objet décrit un ensemble de comportements (méthodes) et de données (attributs) nécessaires à l'exécution de ces comportements. Par extension, sont qualifiés d'« objet » des langages de programmation (Java, C++, etc.), des méthodes de conception (UML, etc.), des bases de données (Versant, etc.), des middlewares (ORB), etc.

Intégration et Infogérance ERP

API (Application Programming Interface) équivalents de connecteurs : il s'agit des moyens d'accéder à un logiciel lorsque l'on veut interfacier plusieurs logiciels entre eux pour les faire communiquer.

PGI (Progiciel de Gestion Intégré) équivalent d'ERP (Enterprise Resource Planning) : un PGI regroupe en principe toutes les applications de gestion nécessaires à l'entreprise - que ce soit les applications de gestion dites horizontales (comptabilité, gestion des ressources humaines, etc.) ou verticales (gestion de production, gestion de stock, etc.), éventuellement spécialisées par industrie. A la différence d'un assemblage de progiciels spécifiques, les PGI disposent d'une infrastructure unique commune (bases de données partagées, mécanismes d'échange entre les modules) et incluent généralement des outils de coopération (groupware, workflow). Traitant traditionnellement les opérations de back office, les PGI se sont peu à peu dotés de fonctions décisionnelles et de front office. Ils se sont aussi ouverts, leurs API étant rendues publiques par leurs éditeurs de manière à en faciliter l'interfaçage avec des progiciels plus spécialisés - à l'aide, par exemple, d'outils d'EAI (voir définition plus bas).

CRM (Customer Relationship Management) équivalent de GRC (Gestion de la Relation Client) : le CRM recouvre l'ensemble des fonctions de l'entreprise visant à conquérir et à conserver sa clientèle. Ce terme, qui s'est substitué à celui de front office, regroupe la gestion des opérations de marketing, l'aide à la vente, le service client, le centre d'appel et le help-desk. Les progiciels de CRM du marché assurent une ou plusieurs de ces fonctions.

SCM (Supply Chain Management, gestion de la chaîne logistique globale) : réduire les stocks, les délais de livraison tout en relevant le niveau de service client, telles sont les missions premières des outils de Supply Chain Management. Au niveau opérationnel, ils mettent en correspondance les informations de demande et de capacité de production pour l'établissement des plans de production et des paramètres de livraison. Au niveau tactique, ils s'appuient sur des techniques statistiques - typiquement des outils de datamining - pour optimiser l'approvisionnement, lisser la production et déterminer les meilleurs chemins de livraison. Au niveau stratégique, par le biais de simulations, ils servent à déterminer la meilleure implantation possible des unités de fabrication et

du réseau de distribution, et jusqu'à la fréquence de renouvellement des produits en fonction de la cible. L'enjeu principal est de pouvoir réinjecter automatiquement ces données au niveau du système de gestion (typiquement le PGI).

EAI (Enterprise Application Interface ou Enterprise Application Integration) : c'est l'art de lier entre elles les applications de l'entreprise - gestion de production avec gestion des stocks, CRM avec PGI, voire deux PGI entre eux au sein d'un même groupe, etc. - dans un souci d'homogénéité du système d'information ou de consolidation. Souvent réalisable par le biais d'un échange de fichiers, mais alors sans le bénéfice du temps réel, l'intégration de deux applications passe par le développement d'interfaces, baptisées connecteurs, entre leurs API correspondantes. Au formatage des données réalisé par des outils similaires à ceux utilisés pour l'extraction et la conversion de données vers des data warehouses s'ajoute une composante de type middleware assurant la compréhension mutuelle des messages échangés. L'OAG (Open Application Group) a proposé un système de standardisation des API - sous le nom d'Oagis - sans grand succès. Sont alors nées des solutions ponctuelles, gérant un nombre restreint de progiciels du marché.

Sécurité informatique

Sécurité informatique : le fait que les systèmes d'informations soient de plus en plus ouverts (connectés à Internet, interconnectés entre sites, ouverts sur les tiers clients et fournisseurs, accessibles à distance à partir des mobiles des collaborateurs « nomades » et à partir du domicile des collaborateurs...) a développé les activités liées à la sécurité informatique jusqu'à en faire une spécialité à part entière. Le périmètre de la sécurité informatique est délicat à définir. Il recouvre : les solutions de protection à l'entrée (antivirus, firewall, proxy-cache, détection d'intrusion et inspection de contenu), la protection des accès (chiffrement VPN, administration, autorisation d'accès) et l'administration de la sécurité (dont la détection de vulnérabilités). Les services liés à la sécurité sont principalement : le conseil, l'architecture, l'audit, la surveillance et l'administration.

Cette spécialité s'intègre dans une problématique plus vaste de sécurité générale avec laquelle elle ne doit pas être confondue. La sécurité générale comprend en plus : les plans de secours, la mise en place de moyens de secours, les règles de vie et procédures, la sécurité physique des locaux et des accès, etc...

Virus/programme antivirus : le virus est un programme, en général malveillant, capable de se reproduire seul et de se propager de machine en machine. L'antivirus est un programme informatique qui détecte et éradique les virus. Comme il n'existe pas d'antidote universel, il faut mettre à jour régulièrement son antivirus qui ne détecte et ne neutralise que les virus dont il a les antidotes.

Pare-feu (firewall) : les firewalls filtrent l'accès entrant et sortant entre deux réseaux IP différents. Il existe plusieurs techniques de filtrage : filtrage de paquets en fonction des adresses IP de départ et d'arrivée, inspection de session (stateful inspection) avec analyse des fichiers d'en-tête de session, proxy avec traduction d'adresses pour masquer les adresses des utilisateurs internes aux yeux de l'extérieur. Sur le marché, les firewalls sont proposés sous différentes formes : firewall logiciel, routeur-firewall et firewall matériel.

Proxy cache : le serveur proxy sert à réguler la politique de sécurité des entrées et sorties vers Internet au niveau des couches applicatives (FTP-transfert de fichiers, HTTP-navigation sur le net, SMTP-messagerie) contrairement au firewall qui agit sur les couches basses. Par exemple, c'est la fonction proxy qui interdit l'accès à certains sites web n'ayant pas de liens avec l'activité professionnelle. Souvent la fonction proxy est intégrée au firewall.

Inspection de contenu : l'analyse de contenu permet de filtrer le contenu des mails ou des sites web pour éviter une utilisation abusive. L'analyse de contenu détecte également les codes mobiles : petites applications de type Java, ActiveX, .exe qui sont souvent attachées à des mails et qui sont malveillantes.

Tests d'intrusion : après accord du client et sur un périmètre convenu au préalable, le prestataire essaie de pénétrer en utilisant différentes techniques d'attaque pour tester les failles du dispositif. Le test d'intrusion fait l'objet d'un rapport. Les failles sont corrigées par la mise en place de nouvelles parades de sécurité.

VPN (Virtual Private Network) : un VPN est un réseau empruntant une infrastructure de télécommunications publique comme Internet, mais qui garantit l'intégrité des données transmises grâce à des techniques de chiffrement et de « tunneling ».

Chiffrement/cryptage des données : codage des informations visant à les rendre incompréhensibles pour quiconque autre que leur destinataire. Depuis le comité interministériel du 19 janvier 1999, la France a libéralisé le chiffrement et a adopté les règles adoptées par les principaux autres pays du G7.

Authentification ou identification/PKI (Private Key Infrastructure) : les solutions actuelles d'authentification sont : le simple mot de passe très répandu mais assez fragile, le certificat PKI, le token, la carte à puce, la biométrie. Quoique d'administration plus lourde, les certificats PKI sont promis à un grand développement : pour rentrer dans une application, il faut alors non seulement que l'utilisateur ait son mot de passe mais également que sur sa machine soit installé un module logiciel particulier.

Single Sign On (SSO) : clé physique associée à un mot de passe unique à la connexion qui remplace tous les mots de passe attachés à chaque application.

Sécurité des transactions : une transaction est dite certifiée si les parties sont identifiées, si son intégrité est assurée et enfin si elle ne peut être révoquée par l'une ou l'autre des parties (certification= identification + intégrité + non révoquée). Il convient, en plus de sa certification, d'assurer la confidentialité de la transaction.

Qualité de service (QoS) : cette dénomination recouvre les problématiques de performance et de disponibilité pour une application donnée ou un ensemble d'applications. La qualité de service ne concerne pas au sens strict la sécurité, mais plutôt l'administration et la supervision de systèmes et réseaux. Sur le marché, il existe des logiciels générant des tableaux de bord incluant à la fois des données concernant la performance, la disponibilité et la sécurité.

Formation aux Nouvelles Technologies

e-learning : ensemble des techniques de formation à distance utilisant notamment Internet, les Intranets, les outils de téléconférence et les Cd-rom.

Généralités

ADSL (Asymmetric Digital Subscriber Line) : cette technologie permet de faire passer des hauts débits sur du fil de cuivre standard (réseau actuel de France Telecom). Elle concerne surtout les particuliers qui ont ainsi un accès beaucoup plus rapide à Internet. Les entreprises seront surtout concernées par des dérivés comme le HDSL plus adaptés à leur type de trafic.

WAP (Wireless Application Protocol) : ce protocole a été lancé par un consortium de constructeurs de téléphones mobiles, dont Nokia, Ericsson et Motorola. Avec l'essor d'Internet et le développement des mobiles, il devient intéressant d'accéder à Internet depuis son téléphone portable. Mais la petitesse de l'écran de ce dernier ne lui permet pas d'afficher des pages HTML. WAP est donc une version allégée de HTTP (protocole de transport de HTML) pour permettre l'affichage de pages WML (Wireless markup language), adaptées aux petits écrans.

ASP (Application Services Provider) : acteur hébergeant et mettant à disposition des applications (tous types d'applications sont envisageables : ERP, GED, décisionnel, bureautique, ou servant de portail par exemple pour les déclarations sociales et fiscales,...). Le client n'est pas propriétaire des applications, il loue un droit d'accès à l'usage ou paye parfois un « droit de passage » dans le cas des portails déclaratifs. Le modèle ASP est un nouveau modèle de commercialisation des applications et s'adresse principalement aux moyennes entreprises.

Notes

Notes

Créée en 1985, NEURONES est une SSII de 1 200 personnes dont l'activité se répartit en trois pôles :

- **l'Intégration** de systèmes et réseaux (21 % du CA 2002) : ce métier historique du groupe, longtemps exercé exclusivement "clés en main", a permis à NEURONES de développer une culture d'engagement et un foyer de compétences techniques,
- **l'Infogérance** d'environnements distribués NT, Unix et SGBD (35 % du CA) : cette activité à forte récurrence apporte une réponse aux clients soucieux d'une administration et d'une gestion efficaces de leurs systèmes distribués,
- les **"e-Services"** (44 % du CA), vecteurs de croissance : Sécurité Internet, Développement Internet, CRM et décisionnel, intégration et support SAP, mise en place de help-desks et web call centers et formation aux nouvelles technologies.

Avec une croissance moyenne annuelle de 30 % depuis 18 ans, croissance essentiellement interne et profitable, le groupe a réalisé en 2002 un chiffre d'affaires consolidé de 92,6 M€ (+7,9% par rapport à 2001) et un résultat net part du groupe après survaleurs de 5,6 M€ (+7,7 %).



www.neurones.net



NEURONES

Immeuble " le Clemenceau 1 " - 205, avenue Georges Clemenceau - 92024 Nanterre cedex
Tél. : 01 41 37 41 37 - Fax : 01 47 24 40 46 - e-mail : infos@neurones.net